



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 18 février 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 janvier 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 Accord de principe / Mandat spécial

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150018002

Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1145035009

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents - Somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1145035012

Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 6 mois, et de l'Unité d'intervention rapide, pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2015 - Somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1145035011

Accorder un contrat à Systèmes Testforce inc. pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs du système de radiocommunications de la Ville de Montréal - Somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13970 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 février 2015, 8 h 30, à l'article 20.006

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155331003

Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Insta-Mix inc. (DG45331001), pour la fourniture et la livraison sur demande, par camion-citerne épandeur sur le site des travaux, d'émulsion de bitume en vrac utilisé comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie - Appel d'offres public 14-13223 (3 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 117 774,64 \$)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1146135008

Conclure une entente-cadre avec le Groupe Trium inc., pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de housses des vestes pare-balles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13977 (1 soumissionnaire) (montant estimé: 91 982,29 \$)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1150715001

Accorder un contrat à Produits Mobilicab Canada Inc., pour une durée de 3 ans, pour la location de 10 voiturettes électriques, 6 mois par année, incluant l'entretien et les réparations - Somme maximale de 101 407,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14063 (2 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145983005

Conclure avec 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec option d'une prolongation de 24 mois, pour la fourniture de filtres dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 14-13481 (10 soumissionnaires) (montant estimé de 489 529,65 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1151673002

Accorder un contrat à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie - Somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1141477026

Accorder un contrat à L&T Instruments inc. pour la fourniture d'un gyroscope dans le cadre du projet de la construction d'une conduite d'eau de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Somme maximale de 127 043,93 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 14-13988 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.010 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141029006

Autoriser une dépense additionnelle de 772 632,00 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses

20.011 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports - 1151009001

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$ + incidences : 1 820 923,95 \$) - Appel d'offres public 214710 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.012 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie, Insectarium - 1153426001

Accorder un contrat à 8032688 Canada inc., pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière » - Somme maximale de 144 999,57 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.013 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1153815001

Accorder un contrat de services professionnels à Les productions au singulier, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin » - Somme maximale de 321 930 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.014 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1146850002

Accorder un contrat de services professionnels à Inspec-Sol Inc pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM - Somme maximale de 327 842,01\$, taxes incluses - Appel d'offres public 1557(5 soumissionnaires)

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.016 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture - 1144639004

Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, d'une durée de 3 ans, pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017 - Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada Inc.)

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1153376001

Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relative à la participation d'un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 1er au 29 avril 2015, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.018 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151197001

Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015

20.019 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151197002

Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service du développement économique - 1153931001

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, qui aura lieu du 8 au 10 mars 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

20.021 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'Espace pour la vie - 1150348001

Accorder une contribution exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations entre sa création et le 31 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie à cette fin

20.022 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'Espace pour la vie - 1140348001

Accorder une contribution de 250 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015

20.023 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917005

Accorder un soutien financier non-récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1155917001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

20.025 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146841001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les 12 prochains mois de 2015 selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénes de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1154368002

Approuver le contrat de cession de l'entente conclue avec CYCLOCHROME Inc. le 1er mai 2014 à BIXI MONTRÉAL

30.003 Administration - Nomination de membres

CE Direction générale, Bureau - Relations internationales et gouvernementales - 1154784001

Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2015-2017: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines, Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion - 1146083001

Autoriser un virement budgétaire de 492 882 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle (SPO), afin de permettre la création de 4 postes permanents de conseiller en planification budgétaire au SPO à compter du 22 novembre 2014 - Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement de litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 Administration - Nomination de membres

CG Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1154784006

(AJOUT) Procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1142622006

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal »

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1150219001

Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook » dans l'arrondissement de Lachine

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

40.003 Règlement - Emprunt

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1153838003

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures_ voirie et transports - 1156707001

Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1156620001

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

40.006 Règlement - Emprunt

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838001

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 février 2015, 8 h 30, à l'article 40.003

40.007 Règlement - Emprunt

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1153838002

Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de la caserne 63 située dans la ville de Dorval »

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 février 2015, 8 h 30, à l'article 40.004

40.008 Règlement - Urbanisme

CM Le Sud-Ouest, Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1143253003

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph) dans la rubrique « Bâtiments commerciaux » de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique « Lieux de culte »

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 4 novembre 2014 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 15 janvier 2015

40.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.010 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1150504003

(AJOUT) Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

40.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1150498001

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

60.002 Dépôt

CG Office de consultation publique de Montréal - 1151079002

Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 11 février 2015, 8 h 30, à l'article 60.001

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen du contrat dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$ + incidences : 1 820 923,95 \$) - Appel d'offres public 214710 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 23 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 17 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 16 |

CE : 10.002
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 28 janvier 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0140

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 28 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0141

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le mémoire de la Ville de Montréal qui sera déposé à la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal sur le suivi et l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1146874001

CE15 0142

Attendu la présentation par le gouvernement du Québec du projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

Attendu que le projet de loi 28 propose des modifications substantielles à la gouvernance en matière de développement économique local;

Attendu que la Commission sur les finances publiques du gouvernement du Québec tient des consultations particulières et des auditions publiques concernant le projet de loi;

Attendu que le pacte fiscal transitoire prévoit une réduction d'environ 7,9 M\$ des sommes gouvernementales destinées au développement local et régional;

Il est

RÉSOLU :

de donner un accord de principe à la transmission d'une lettre à la Commission des finances publiques, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, exprimant les recommandations de la Ville de Montréal quant aux dispositions du projet de loi.

Adopté à l'unanimité.

12.002 1150191001

CE15 0143

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la décontamination des terrains le long de l'avenue Durocher dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146310001

CE15 0144

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres de vannes du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13883 et au tableau de prix reçu joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1144473001

CE15 0145

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Autobus Girardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quatre minibus de type commercial 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 459 808,02 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472010

CE15 0146

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier + Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'actualisation de la portion nord du plan d'aménagement du square Dorchester, pour une somme maximale de 79 204,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-1402 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1151701004

CE15 0147

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à M. Éric Labrosse et Mme Arleen Labelle, aux fins d'assemblage résidentiel, une ruelle formée du lot 2 190 692 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 mètres carrés, située à l'ouest de la rue Gohier et au nord de la rue Decelles, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1141233003

CE15 0148

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 843 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de compléter le projet d'enfouissement des réseaux câblés du boulevard Guin Ouest dans le secteur Sainte-Geneviève;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre les procédures nécessaires pour l'expropriation;
- 3 - d'autoriser la dépense estimée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1150025001

CE15 0149

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE13 1020 en date du 3 juillet 2013;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente par Théâtre sans fil T.S.F. inc. à Impact de Montréal F.C. de l'immeuble situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, rue Létourneux, à Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 586 298 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville renonce à tout droit de rétrocession et de préemption créé en sa faveur dans l'acte de donation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 376 578, moyennant le paiement de la somme de 360 869 \$, équivalent à l'évaluation municipale de l'immeuble à la date de cette donation, soit le 27 février 2002, lesquels droits deviennent nuls et non

avenus, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, ainsi que de la somme due à la Ville au jour de la signature de l'acte de vente pour les taxes foncières et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle consistant à l'obligation d'utiliser l'immeuble vendu exclusivement à des fins culturelles, sportives ou communautaires;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1141368007

CE15 0150

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour son projet d'accessibilité universelle à l'édicule de métro Rosemont, le tout, aux termes et conditions énoncés au document intitulé « Autorisation ». L'immeuble visé est situé au sud du boulevard Rosemont et à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et est connu comme étant une partie des lots 2 333 647 et 3 859 088 (en tréfonds) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1141027004

CE15 0151

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de payer la somme de 120 777,14 \$ représentant le capital, les intérêts, l'indemnité additionnelle et les frais judiciaires à la suite du jugement de la Cour supérieure rendu le 23 octobre 2014 condamnant la Ville de Montréal à verser ce montant au demandeur Richard Laferrière;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Chantal Bruyère du Service des affaires juridiques, le chèque au montant de 120 777,14 \$ à l'ordre de LRMM en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143219006

CE15 0152

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1153496001

CE15 0153

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1151353001

Levée de la séance à 10 h 12

70.001

Les résolutions CE15 0140 à CE15 0153 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Dossier # : 1150018002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025. |

Le Service de la culture recommande d'approuver :

- 1- la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015, pour les festivals et événements suivants: Festival international de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Montréal complètement cirque, Montréal en lumière, FrancoFolies de Montréal, Festival TransAmériques, Festival du nouveau cinéma, Rendez-vous du cinéma québécois, Féria du vélo, Festival Mode & Design Montréal, Festival international Nuits d'Afrique et Volet marchés et vitrines culturels et créatifs;
- 2- la bonification du soutien financier accordé à ces festivals et événements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 3- la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-06 18:01

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150018002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2008, la Ville a signé des ententes triennales de développement avec certains des festivals et événements les plus importants et performants à Montréal. Dans un premier temps, ce fut : le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire et les Francofolies de Montréal.
 Par la suite, dans l'entente de 175 M\$ 2010-2011-2012, se sont ajoutés le Festival des films du monde, Montréal complètement cirque, le Festival TransAmériques, le Terra Carnaval, le Festival Montréal en lumière et le Montréal Festimania. Toutes les conventions signées à cet effet l'ont été dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, mis à la disposition de la Ville par le Gouvernement du Québec pour concrétiser des projets afin de soutenir la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

En février 2013, à l'échéance de 2012, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs montréalais pour les années 2013 et 2014. Cette décision permettait de poursuivre les contributions à neuf (9) organismes culturels (le Festival international de jazz de Montréal, le Festival Juste pour rire, Les FrancoFolies de Montréal, le Festival des films du monde, le Festival Montréal complètement cirque, le Festival TransAmériques, le Carnaval, le Festival Montréal en lumière et Montréal Festimania) et d'ajouter quatre (4) événements porteurs d'avenir pour Montréal (le Festival du nouveau cinéma, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival Mode & Design Montréal et La Féria du vélo).

Ces conventions étant toutes venues à échéance le 31 décembre 2014, le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des instances décisionnelles de la Ville pour être en mesure de contribuer à ces mêmes festivals et événements pour l'année 2015 exclusivement, à l'exception de Montréal Festimania et du Festival des films du monde. À noter que le Festival international Nuits d'Afrique vient s'ajouter à la liste des festivals soutenus dans cette entente étant donné son potentiel de développement international au rang des grands festivals des musiques du monde, alors que le dossier de Terra Carnaval sera présenté ultérieurement.

Enfin, dans ce même contexte, le comité exécutif approuvait également, en 2013, l'instauration d'un nouveau programme visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international. Le présent dossier vise donc également à obtenir l'aval des instances décisionnelles de la Ville pour contribuer à nouveau à ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0443 - 27 mai 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 7 070 000 \$ à onze festivals montréalais pour la période 2013 et 2014 / Approuver les projets de convention à cette fin.

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CM10 0696 - 21 septembre 2010 - Approuver les projets de conventions de soutien financier à neuf festivals et organismes montréalais pour la période 2010-2012.

CG08 0273 - 28 mai 2008 - Mettre en oeuvre une première étape du Plan de développement des festivals / Convenir d'ententes triennales de développement avec le Festival international de jazz de Montréal (500 000\$ annuellement), le Festival Juste pour rire (500 000\$ annuellement) et les FrancoFolies de Montréal (200 000\$ annuellement) / Maintenir le budget du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels à son montant initial.

DESCRIPTION

Au cours des dernières années, le rayonnement international de Montréal est devenu un enjeu déterminant, alors que les grandes villes du monde, principales créatrices de richesse, sont de plus en plus comparées entre elles, évaluées, étalonnées dans des palmarès de toutes sortes. Si Montréal se positionne favorablement dans les plus récents classements, c'est en grande partie en raison de sa vie culturelle et de sa qualité de vie, et notamment en raison de ses festivals et événements. Même si la Ville de Montréal n'est pas la principale responsable de ce rayonnement, elle en est clairement la fiduciaire et doit donc se donner un cadre stratégique qui permette à ce rayonnement de s'accroître, ce que représente la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Ce faisant, la Ville assume son leadership et par le fait même envoie aux gouvernements et au secteur privé des messages clairs et cohérents. Par ailleurs, la même stratégie fait état de la nécessité de développer Montréal comme métropole culturelle d'avant-garde et comme milieu de vie exceptionnel. Les festivals et événements clés apportent une contribution à cet égard également. En conséquence, le présent sommaire propose les trois éléments complémentaires suivants :

1. Reconduire pour une période d'une année les contributions pour les festivals et événements énumérés dans la rubrique Contexte, avec une bonification pour tenir compte de la hausse du coût de la vie et de l'obligation de renouveler le produit.

2. Ajouter un événement névralgique dans le secteur des musiques du monde, le Festival international Nuits d'Afrique, qui jouit d'une solide notoriété internationale et qui nécessite un levier financier supplémentaire pour atteindre ses objectifs de croissance et de rayonnement.
3. Reconduire le Volet vitrines et marchés, avec une légère bonification pour permettre le renouvellement des contributions de l'ordre de 10 000 \$ à 30 000 \$ à des événements de taille relativement modeste, mais qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal et à l'exportation de nos produits culturels.

JUSTIFICATION

L'écosystème des festivals et événements à Montréal présente des caractéristiques bien particulières :

- Une tradition événementielle qui remonte à très loin dans le temps (ex.: carnaval d'hiver sur le fleuve et châteaux de glace au square Dorchester au XIXe siècle)
- Un foisonnement très important de festivals et d'événements, compte tenu de la taille de la ville et de sa population
- Une grande diversité et une haute qualité d'événements (récurrents et ponctuels)
- De grands rassemblements populaires (Festival de jazz, Juste pour rire) et de grands parcours (Tour de l'île, Marathon)
- Des événements de niche reconnus mondialement
- Une inclusion sociale et interculturelle marquée dans plusieurs événements
- Des entrepreneurs et promoteurs locaux qui créent des événements remarquables, appréciés par le public montréalais
- Une grande collaboration de la Ville, qui soutient les festivals et les événements depuis longtemps (au moins depuis 1975) et qui leur prête le domaine public pour qu'ils l'animent au bénéfice des Montréalais
- Un milieu de vie remarquable, où est maintenu l'équilibre entre les événements et toutes les autres fonctions d'une grande ville.

C'est l'ensemble de ces caractéristiques qui définit Montréal comme une ville exceptionnelle du point de vue des événements. Son succès est reconnu à la fois par les Montréalais, incluant les communautés ethnoculturelles, par les touristes de passage, ainsi qu'au niveau international (Montréal est résolument dans le peloton de tête dans les classements et palmarès multiples). On peut dire que Montréal est une des très rares villes au monde à abriter une telle quantité d'événements marquants et de qualité, répartis dans autant de domaines différents. C'est en grande partie grâce à ces festivals et événements que Montréal est reconnue comme une ville de culture, de créativité, de rapports conviviaux, de diversité et de tolérance, avec une participation citoyenne importante à des activités qui contribuent directement à la qualité de vie.

Cet écosystème étant un des plus grands actifs de Montréal comme métropole, il est important de le préserver, de le consolider et de le développer, pour maintenir la qualité de vie des Montréalais, ainsi qu'un leadership mondial.

L'apport des festivals et événements comme pilier du développement de Montréal étant largement démontré et reconnu, il importe aussi de souligner que les retombées de toute cette activité événementielle sont multiples. On peut les schématiser (avec quelques indicateurs) de la façon suivante :

- Démocratisation et accès (augmentation des auditoires, nouvelles clientèles, appréciation des événements)
- Tourisme (nombre de visiteurs régionaux, nationaux et internationaux, nombre de nuitées)

- Culture (mise en évidence de nos créateurs et talents, accroissement de la diffusion artistique pour la culture d'ici et d'ailleurs, démocratisation et accessibilité aux arts et à la culture, développement de l'ensemble des secteurs culturels, émergence de nouveaux courants, place pour la relève, etc.)
- Création (nouveaux contenus et nouvelles approches artistiques)
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque)
- Impacts économiques et d'affaires (revenus générés, emplois créés, revenus touristiques et opportunités d'affaires)
- Bénéfices sociaux (cohésion et inclusion sociales, appropriation de l'espace public par les citoyens, opportunités de carrières pour les jeunes de tous les milieux et de toutes les origines)
- Impact médiatique (mentions dans les médias locaux et étrangers)
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet)

Enfin, d'un point de vue strictement financier et économique, le soutien de la Ville aux festivals et événements constitue un levier de développement exceptionnel, puisque l'ensemble de la contribution annuelle de la Ville, soit les contributions financières directes (entente de 175 M\$ et Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels - PSFEC), de même que le soutien technique (services fournis par la Ville), représente 7,5 M\$ actuellement, soit près de 6 % du budget total de tous les événements auxquels la Ville contribue. Rappelons que le budget annuel total de tous les événements auxquels nous contribuons est de 130 M\$ et qu'il est en très grande partie dépensé à Montréal, créant ainsi des emplois, de l'activité économique et une expertise spécialisée. Comme on l'a vu ci-dessus, la présente proposition permet aussi de bonifier l'aide aux plus petits événements, aide attribuée par le PSFEC, même si son enveloppe budgétaire demeure fixe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

| | 2015 |
|---|-------------------------------|
| Festival international de jazz de Montréal inc. | 575 000 \$ (2014: 550 000 \$) |
| Festival Juste pour rire/ Just for Laughs | 575 000 \$ (2014: 550 000 \$) |
| Festival Montréal en lumière inc. | 575 000 \$ (2014: 550 000 \$) |
| Montréal Complètement Cirque | 575 000 \$ (2014: 550 000 \$) |
| Les FrancoFolies de Montréal inc. | 290 000 \$ (2014: 275 000\$) |
| Festival TransAmériques | 290 000 \$ (2014: 275 000 \$) |
| Festival du nouveau cinéma | 150 000 \$ (2014: 130 000 \$) |
| Fondation Québec cinéma | 125 000 \$ (2014: 105 000 \$) |
| Féria du vélo | 110 000 \$ (2014: 100 000 \$) |
| Festival Mode & Design Montréal | 110 000 \$ (2014: 100 000 \$) |
| Productions Nuits d'Afrique | 90 000 \$ (2014: 40 000 \$) |
| Volet vitrines et marchés | 170 000 \$ (2014: 150 000 \$) |
| GRAND TOTAL | 3 635 000 \$ |

Tous les organismes présentés dans le tableau sont de compétence locale. Le dossier concernant Terra Carnaval (2014: 300 000 \$) sera présenté ultérieurement. Les dossiers du Festival des films du monde (2013: 150 000 \$) et de Montréal Festimania (2013: 150 000 \$) ne sont pas présentés. Le budget total des projets ci-dessus est de 97 500 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le MAMOT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par l'entente de 175 M\$ devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés

ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole;
- contribue à une animation urbaine de qualité;
- génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu, tel que convenu avec le Service des communications. Par ailleurs, la visibilité de Montréal sera bonifiée dans le cadre des conventions à être établies et soumises aux instances.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des festivals et événements concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain PETEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-04

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-02-06



Dossier # : 1145035009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses, dont un montant de 174 532,05 \$, taxes incluses, à être assumé par les Villes liées, selon leur demande.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60,2 % par l'agglomération, pour un montant de 876 652,02 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 11:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) et les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) désire obtenir l'autorisation d'accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming (ci-après OTAP)) et les services afférents dans le cadre du projet SÉRAM, pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses. Ce projet est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio.
L'infrastructure du SÉRAM est opérationnelle depuis le 12 septembre 2014. La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le résultat de l'appel d'offres # 12-12217 de la phase # 2 a été qu'un seul soumissionnaire conforme a répondu et proposé une solution pour chacun des huit (8) lots, soit la firme Motorola Solutions Canada (ci-après «Motorola»).

Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 2 car il s'agit de faire l'acquisition de licences d'exploitation et de mettre en place la fonctionnalité OTAP (Over the air programming) pour les TDU.

- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal.

Voici, pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville et les étapes à autoriser dans le présent dossier :

Étapes déjà autorisées :

| Étapes terminées | Date de début | Date de fin |
|--|----------------------|--------------------|
| <p>Phase # 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. | Août 2012 | Novembre 2028 |
| <p>Phase # 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. | Jun 2013 | Avril 2024 |
| <p>Phase # 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. | Jun 2013 | Mai 2023 |

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|-----------------------------|---------------------------|
| <p>Phase # 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorder un contrat gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc pour l'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) les services afférents pour une somme maximale de 1 630 497,84 \$, taxes incluses. | Février 2015 | Janvier 2016 |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0188 - 1er mai 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 210 696,98 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) afin d'acquérir et installer, à la suite d'une demande de changement, des accessoires pour les radios mobiles du SIM et de corriger l'erreur dans le bordereau de soumission du lot 4 du projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Dans le contexte énoncé ci-haut où un même fournisseur, Motorola, a obtenu les contrats pour les 8 lots de TDU, le Service des technologies de l'information (STI) désire acquérir une licence OTAP pour chacun des TDU prévus au projet (près de 9 000 TDU) afin d'optimiser les efforts de mises à jour. Les terminaux d'utilisateur proposés par cette firme sont tous compatibles avec la fonctionnalité OTAP de la même firme, qui est elle-même, pleinement fonctionnelle sur le réseau SÉRAM mis en place par la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.), adjudicataire de la phase # 1 du projet SÉRAM. L'implantation des licences OTAP se fera directement sur chacun des TDU (par la firme Motorola), et ce, qu'il soit déjà en exploitation, en entrepôt ou à commander. L'Équipe SÉRAM intégrera ces activités dans son calendrier global de réalisation. Tel qu'il est détaillé dans la justification du présent sommaire, le mode d'adjudication des licences d'exploitation de cette fonctionnalité (Over the air programming) est le gré à gré en raison de la compatibilité avec les TDU.

Pour la Ville, le moment d'acquérir OTAP est crucial puisque l'intégration de cette fonctionnalité doit se faire manuellement sur chacun des TDU ce qui peut entraîner des coûts mais surtout des impacts sur les opérations des principaux clients. Comme le nombre de TDU déployés est encore faible, donc peu de rappels à planifier, et que la Ville pourra profiter de l'intégration de cette fonctionnalité directement chez le fournisseur (pour les nouveaux TDU à acquérir) avant les déploiements, nous souhaitons acquérir cette fonction dans les meilleurs délais.

Ce contrat est également disponible aux villes liées (lot 8) si elles désirent obtenir cette fonctionnalité, à leur frais. La valeur du contrat couvre donc ce besoin mais la dépense de la Ville exclue les TDU du lot 8.

Cette acquisition n'occasionne aucun frais annuel d'exploitation.

JUSTIFICATION

Adjudication par gré à gré :

Dans le cadre des travaux d'élaboration du cahier des charges techniques (CCT) de la phase # 2 du projet SÉRAM (Acquisition, installation et maintenance des terminaux d'utilisateurs (TDU)), il avait été envisagé d'acquérir des licences OTAP afin de faciliter les mises à niveau logiciels et les changements aux programmations de tous les TDU acquis dans cette phase du projet SÉRAM. Cependant, cette fonctionnalité n'étant pas disponible chez tous les fournisseurs de TDU, elle n'a pas été retenue au CCT pour permettre à la Ville d'obtenir un maximum de propositions commerciales pour chacun des huit (8) lots du CCT. Au moment du lancement de l'appel d'offres # 12-12217 en octobre 2012, il était connu que certains fournisseurs possédaient déjà une telle fonctionnalité et d'autres non. Il est important de noter qu'au moment de la rédaction du CCT, cette fonctionnalité était de type «propriétaire» et était toujours à l'étape de normalisation. Depuis, en décembre 2013, le comité responsable des normes P25 (P25 Steering Committee) a apporté des modifications aux normes émises en avril 2011. La fonctionnalité OTAP est maintenant une **option supportée (SO) par les standards P25 que les manufacturiers peuvent offrir ou non, qui lorsqu'elle est déployée doit être compatible à un réseau P25 mais demeure propriétaire donc, sans obligation d'être compatible avec tous les modèles de TDU** (PROJECT 25, STATEMENT OF REQUIREMENTS (P25 SoR) Decembre 11, 2013).

En se basant sur les normes P25, l'Équipe du projet SÉRAM a procédé à des recherches afin de valider l'information produite par la firme Motorola (voir pièce jointe), à savoir, que seule l'option OTAP Motorola était compatible avec les terminaux d'utilisateur Motorola acquis dans la phase #2 du projet SÉRAM. Dans ce contexte, nous avons fait des vérifications auprès de 3 manufacturiers majeurs (autres que Motorola) pour savoir si leurs fonctionnalités OTAP respectives étaient compatibles avec les TDU Motorola. Dans le cas des deux (2) premiers manufacturiers, ils nous ont indiqué clairement que leurs fonctionnalités OTAP n'étaient nullement compatibles avec les TDU Motorola. Quant au troisième manufacturier, il nous indiquait que cette option n'était toujours qu'en développement chez eux. Dans ce contexte, nous pouvons conclure que seule l'option OTAP Motorola sera fonctionnelle sur les TDU de la Ville de Montréal.

Tel que décrit ci-après, la loi des cités et ville nous permet d'octroyer un contrat gré à gré avec notre fournisseur de TDU puisque ladite fonctionnalité doit être résidente sur l'ensemble des TDU de la Ville.

Selon la loi des cités et villes, il est permis d'octroyer un contrat gré à gré à un fournisseur lors de situation particulière. Le libellé 6 de l'article 573.3 s'applique au présent dossier.

ART 573.6 : *dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise:*

a) à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;

b) la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;

c) la recherche ou le développement;

d) la production d'un prototype ou d'un concept original.

Le projet SERAM a franchi la phase d'acceptation provisoire de la solution réseau (phase #1) permettant ainsi à la Ville de débiter ses opérations sur le nouveau réseau. Les déploiements de TDU sont en cours et la solution OTAP demeure toujours très appropriées. La mise en opération d'un nouveau système radio apportera obligatoirement des mises à jour de toutes sortes, et ce, tant à court terme qu'à long terme, les présents TDU étant acquis pour une période de 10 ans.

Justification opérationnelle et financière :

L'Équipe SÉRAM a élaboré principalement deux (2) scénarios pouvant permettre à la Ville de gérer l'ensemble de versions logiciels en exploitation dans ses services et arrondissements :

- **1er scénario :** Cette solution est basée sur une intervention technique dans chacun des services/arrondissements. Ce type d'intervention nécessitera minimalement l'intervention d'une ressource technique (plus lorsque la mise à jour devra être effectuée à grande échelle) équipée d'un véhicule automobile et d'un poste de travail transportable. Ce personnel qualifié devra faire ces interventions sur les TDU un à un, dans des conditions non optimales, augmentant les risques d'erreurs. Bien que l'intervention sur site diminuera les pertes de temps opérationnel (puisque aucun déplacement vers un point de service n'est requis), les TDU de l'unité ne pourront être utilisés pendant l'intervention du personnel technique. Ce scénario amène des coûts opérationnels non négligeables. Aussi, la période requise pour compléter la mise à jour pourrait s'étendre sur plusieurs semaines, avec des impacts opérationnels importants. L'analyse chiffrée du présent scénario fait ressortir un coût global annuel de 463 584,00\$ et un **coût global sur dix (10) ans** (durée de vie anticipée d'un TDU) **de 4 635 843,00\$**. Il est à noter que les facteurs intangibles du scénario # 1 n'ont pu être évalués. Pour plus de détails, nous vous référons à la pièce jointe du présent sommaire décisionnel (analyse scénario # 1).
- **2ième scénario :** Comme le laisse entendre le nom de cette fonctionnalité "Over The Air Programming (OTAP)", la mise à jour serait effectuée en utilisant les ondes radio du système SÉRAM. Combiné au système de gestion des personnalisations (RM), cette solution assure à la Ville une mise à jour rapide sur l'ensemble des TDU ciblés par ladite mise à jour. De plus, le risque d'avoir des versions différentes en opération dans les Unités/Services (avec des risques opérationnels importants) est réduit à sa plus simple expression. En effet, tous les TDU devant être mis à jour le seront au moment opportun. C'est le RM qui gèrera les actions sur les TDU, et ce, que le TDU soit actif (au moment du lancement de la mise à jour) ou lorsque qu'il sera mis en fonction (ex. le TDU est fermé ou le véhicule est en réparation). En plus de faire une gestion optimale des mises à jour, cette solution ne comporte aucun coût opérationnel puisqu'en aucun temps lesdits TDU ne seront non opérationnels. En effet, même au cours de la mise à jour, le personnel de la Ville pourra continuer à opérer vocalement avec leurs TDU. L'analyse chiffrée du présent scénario fait ressortir un **coût global sur dix (10) ans de 1 673 662,00\$**. Pour plus de détails, nous vous référons à la pièce jointe du présent sommaire décisionnel (analyse scénario # 2).

En conclusion, le scénario # 2 est plus avantageux pour la Ville sur une période de dix ans, et ce tant d'un aspect financier qu'opérationnel.

L'acquisition de la fonctionnalité OTAP permettra donc à la Ville de Montréal de tirer avantage des éléments suivants :

- la mise à jour des personnalisations TDU "codeplugs" via les ondes radio;

- la mise à jour de la version logiciel TDU via les ondes radio;
- le contrôle de la configuration du TDU;
- le téléchargement sans perte de communication vocale;
- la mise à jour flexible de la configuration;
- les mises à jour simultanées.

Aussi, il est à noter qu'en plus des licences d'exploitation (Over the air programming), Motorola offrira les services de mise en oeuvre suivants :

- Mise à jour et reprogrammation des radios portatives, radios mobiles et postes fixes du SIM, SPVM, Arrondissements et Villes liées pour l'ajout de la fonctionnalité OTAP;
- Déplacement des équipes d'installation de Motorola dans les différents emplacements pour mettre à jour et reprogrammer les radios;
- Support technique durant l'implantation d'OTAP;
- Gestion et coordination durant toute la mise à jour et la reprogrammation des radios.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme maximale du contrat d'acquisition de licences d'exploitation (Over the air programming) les services afférents est de **1 630 497,84 \$** (taxes incluses). Elle sera répartie comme :

- **Villes liées** : La somme maximale prévue pour l'ensemble des Villes liées est de **174 532,05 \$**, taxes incluses. Par conséquent, chacune des Villes liées assumera, à même son budget, le montant des licences OTAP en se basant sur le prix soumis par offrira les services offrir, tout en respectant le nombre de TDU inventoriés au Projet SÉRAM.
- **PTI 2015-2017 du Projet SÉRAM (# Investi : 68008)** : La somme maximale qui sera assumée à même le budget du Service des technologies de l'information (Projet SÉRAM (# Investi : 68008)) est de **1 455 965,79 \$**, taxes incluses. Tenant compte des taux de répartition par unité d'affaires, la dépense qui sera assumée en 2015, par l'agglomération, est **876 652,02 \$**. La dépense en 2015 du corporatif sera de **579 313,77 \$**.

La répartition des licences OTAP par unité d'affaires est présentée dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel. La proposition de Motorola prévoit l'étalement des coûts sur une année à compter de la date d'approbation du présent sommaire par les instances de la Ville.

Il est à noter qu'aucun coût récurrent ne sera requis dans le cadre de ce dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal rendra disponible plus de 9 000 TDU à toutes ses unités/services comme outil de travail. Ces outils sont destinés à permettre un accroissement de l'efficacité des opérations par une meilleure communication radio. Dans le cas où la Ville ne disposerait pas de solution OTAP, les mises à niveau logicielles et les changements aux

programmations des TDU vont, à chaque fois, nécessiter de multiples interventions manuelles. Dans ce cas, il est à prévoir de nombreux déplacements entre les unités/services (réparties sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal) et les points de support de 1er Niveau. Dans un tel contexte, une même unité peut avoir à répéter les déplacements à plusieurs reprises (en fonction de leurs opérations et de la quantité de TDU disponible simultanément). Dans cet exemple, la simple mise à niveau d'une fonctionnalité (pour les besoins d'un service comme le SPVM) pourra prendre plusieurs mois. Ce type d'intervention aura donc, d'une part, un coût important compte tenu du personnel technique et des équipements de réserve requis afin de minimiser les délais de traitement et, d'autre part, un coût opérationnel encore plus important puisque les opérations des unités/services devront se faire avec des effectifs (ex. TDU, voiture, personnel) réduits. Finalement, comme la mise à jour de l'ensemble des TDU dans une même unité nécessitera quelques ou plusieurs jours (en fonction du nombre de TDU de ladite unité), les personnalisations des TDU seraient différentes sur une plus longue période augmentant ainsi les risques opérationnels.

Suivre l'évolution de la programmation et des interventions sur les TDU, sans posséder un outil adapté et performant, s'avère une tâche ardue. Pour connaître l'état réel de la programmation sur un TDU, il faudra se fier aux informations colligées dans le système d'inventaire ou en analyser le contenu et le valider avec la solution requise. Il sera ainsi très difficile, sinon impossible, d'avoir un parc homogène de TDU pour l'ensemble de la clientèle de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication auprès des futurs utilisateurs accompagne le déroulement du projet et se poursuivra tout au long des différentes étapes de réalisation et ce, jusqu'à la mise en service et l'exploitation du nouveau système évolué de radiocommunication vocale (*SÉRAM*).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-joint le calendrier prévisionnel des étapes subséquentes :

- Approbation du présent sommaire par le CG : 26 février 2015;
- Virement de crédits et ouverture du bon de commande : Mars 2015;
- Commande et implantation sur les serveurs Ville : Mars 2015;
- Déploiement des licences OTAP sur les TDU : Mars à décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Richard LIEBMANN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Didier DERAMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MÉTIVIER
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-10-27

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyne BOURGET
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur de service - technologies de l'information

Approuvé le : 2015-02-02

**Dossier # : 1145035012**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six (6) mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses / Approuver la proposition ferme de soutien et de support de décembre 2014 |

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six (6) mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 17 décembre 2014;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52,5% par l'agglomération, pour un montant de 147 207,22 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-12 09:54**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six (6) mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR), pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses / Approuver la proposition ferme de soutien et de support de décembre 2014 |

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'octroi d'un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de six (6) mois, et de l'Unité d'intervention rapide (UIR) du Service de la concertation des arrondissements, pour une période de douze (12) mois, à compter du 1er janvier 2015, pour une somme maximale de 280 395,28 \$, taxes incluses.

Le réseau de radiocommunication utilisé depuis 2004 par le SIM est basé sur des infrastructures de commutation dont certaines composantes sont partagées avec le gouvernement du Québec.

Le partage d'infrastructures impose des obligations aux partenaires afin d'assurer la continuité des opérations et le maintien de l'harmonie dans la relation de partenariat. Une de ces obligations vise à assurer la continuité des opérations par le maintien de contrats de service uniformes couvrant les infrastructures partagées.

En 2004, suite à la décision CM04 0154, un contrat visant la mise en place d'un réseau de radiocommunications vocales pour le SIM a été accordé à la firme Motorola Solution Canada inc. (ci-après «Motorola»). Cette entente comportait un contrat de soutien et d'entretien du réseau qui se terminait le 31 décembre 2011. Cette firme étant considérée comme fournisseur exclusif, l'entente a été renouvelée, sans appel d'offres public, pour une période de 2 ans, du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 (CG11 0445).

L'infrastructure en place étant de type propriétaire (matériels et logiciels exclusifs, conçus par Motorola), Motorola est la seule entreprise en mesure de fournir les services d'entretien requis sur le réseau de radiocommunication du SIM et de l'UIR.

Le 24 août 2011, suite à la décision CE11 1333, un appel d'offres public a été lancé pour le déploiement d'un nouveau réseau de radiocommunications (ci-après «SÉRAM» : Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal). Ce dernier vise à remplacer les différents systèmes de radiocommunication vocale utilisés par chaque service au sein de l'agglomération de Montréal par un système unique et commun à tous. Il pourra donc pourvoir aux besoins de radiocommunication vocale des différents services qui œuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal, à savoir le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), les arrondissements, les services centraux et les Villes liées.

Le 21 juin 2012, suite à la décision CG12 0208, un contrat a été accordé à AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans.

Entre le 21 juin 2012 et fin août 2014, la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP a mis en place le SÉRAM sous la surveillance et l'implication active de l'équipe du projet SÉRAM du Service des technologies de l'information. Aussi, il est à noter que les principaux clients de la sécurité publique (SIM et SPVM) ont été impliqués activement dans les tests d'acceptation du SÉRAM. La réception provisoire dudit système été faite le 12 septembre 2014 et la dernière date retenue pour que le SIM bascule complètement vers le SÉRAM était le 8 décembre 2014.

En raison d'une panne survenue, le 12 décembre 2014, sur le SÉRAM et afin d'assurer les communications vocales du service de protection des incendies sur tout le territoire, il a été décidé de retourner le SIM sur son précédent réseau de radiocommunication vocale supporté par la firme Motorola.

Dans ce contexte et afin de permettre à la Ville de Montréal de procéder à l'exécution des travaux requis, il est nécessaire de maintenir un contrat d'entretien avec Motorola pour une période maximale de six (6) mois à compter du 1er janvier 2015. Aussi, il est requis de maintenir un contrat d'entretien avec Motorola, pour l'UIR, pour une période d'une année à compter du 1er janvier 2015 la transition des arrondissements vers SÉRAM prévue en 2015.

Conformément à l'article 1.5 de la soumission de Motorola (en pièce jointe du présent sommaire), la Ville pourra annuler en totalité les services offerts mensuellement au SIM et/ou à l'UIR en soumettant un préavis écrit d'un (1) mois au responsable du compte ou au directeur du soutien client de Motorola.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0287 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), pour une période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2014, pour une somme maximale de 581 069,85 \$, taxes incluses - / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0069 - 21 mars 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, pour une prolongation de 9 mois du contrat accordé au Centre de services partagés du Québec (CM04 0154), dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à Cassidian communications corp., pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de

radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses - Appel d'offres public (11-11630) - (2 soumissionnaires).

CG11 0445 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à Motorola Solutions Canada Inc., pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service des incendies de la Ville (SIM), pour une période de 24 mois au prix total approximatif de 1 130 682,55 \$, taxes incluses - Fournisseur exclusif

CE11 1333 - 24 août 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

CM04 0154 - 22 mars 2004 - Approbation de la phase 3 du projet de radiocommunication du Service de sécurité incendie (SIM) et autorisation d'une dépense de 32 045 304 \$ / Octroi à la firme Motorola Canada ltée d'un contrat pour la fourniture des équipements des services de radiocommunications et les contingences pour un montant de 17 617 370 \$, et d'un contrat de service au Secrétariat du Conseil du Trésor du gouvernement du Québec.

DESCRIPTION

Les responsabilités de la firme Motorola dans le cadre dudit contrat de soutien et d'entretien sont les suivantes :

- Faire des recommandations et coordonner l'installation de tout équipement de connectivité ou de contrôle.
- Fournir une liaison nécessaire au contrôle du système.
- Vérifier les connexions et faire le suivi des événements avant le début de la période de rodage.
- Surveiller le système 24 heures par jour, 365 jours par année.
- Accéder au système pour procéder aux diagnostics à distance.
- Ouvrir un dossier lorsqu'une intervention est requise.
- Désactiver ou activer les composantes du RENIR et/ou du système pour les prestataires de services qui se rendent sur les lieux du système lorsqu'une intervention est nécessaire.
- Vérifier au besoin le cours des événements.
- Fournir des rapports d'activités aux gestionnaires du RENIR sur l'historique du dossier qui peuvent, à leur tour, en faire part à la Ville.
- Fournir des rapports de performance pour le système.

JUSTIFICATION

Service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) :

Le maintien de la continuité opérationnelle du réseau de radiocommunications du SIM est vitale pour assurer le service de protection incendie sur le territoire. En raison de la panne majeure survenue sur le SÉRAM, le 12 décembre 2014, il est requis de prévoir, une période maximale de six (6) mois, pour le contrat d'entretien de Motorola, seul fournisseur en mesure d'assurer l'entretien complet du système.

Section UIR du Service de la concertation des arrondissements :

L'UIR supporte actuellement les arrondissements dont le déploiement au SÉRAM est prévu en 2015. À cette fin, il est requis de prévoir, une période maximale d'une année, pour le contrat d'entretien de Motorola, seul fournisseur en mesure d'assurer l'entretien complet du système.

L'offre de services pour la fourniture de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du SIM et de l'UIR a été transmise par Motorola Solutions Canada inc., qui est le fournisseur exclusif de ces services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de **280 395,28 \$**, taxes incluses, et sera assumé au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, Division technologies, Section centre d'expertise en radiocommunication (CER).

Les coûts récurrents d'entretien pour le SIM et l'UIR en tenant compte des termes du contrat sont :

| Unité d'affaire | Terme du contrat | Montant (Avant taxes) | Montant (Toutes taxes) |
|------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| SIM | 6 mois | 222 151,00 \$ | 255 418,11 \$ |
| UIR | 12 mois | 21 724,00 \$ | 24 977,17 \$ |
| | Totaux : | 243 875,00 \$ | 280 395,28 \$ |

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomérationf.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) :

L'adjudication du contrat de soutien et d'entretien à Motorola pour les besoins du SIM permettra à la Ville de limiter les impacts de la panne majeure du SÉRAM sur les opérations du SIM et assurera un retour en arrière, le cas échéant.

Section UIR du Service de la concertation des arrondissements :

L'adjudication du contrat de soutien et d'entretien à Motorola permettra à l'UIR de continuer le support des arrondissements en attendant leur basculement vers le SÉRAM prévu en 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du présent dossier par le CG : 26 février 2015;
- Émission du bon de commande : Mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MÉTIVIER
C/s informatique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-22

Martin PAGÉ
C/s informatique
Intérim Chef de division technologies

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-01-09



Dossier # : 1145035011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder à la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13970 – 1 soumissionnaire) |

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13970 – 1 soumissionnaire);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements budgétaires requis. Cette dépense sera assumée à 62,3 % par l'agglomération, pour un montant de 159 405,65 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-07 14:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1145035011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder à la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13970 - 1 soumissionnaire) |

CONTENU

CONTEXTE

Par le présent dossier, le Service des technologies de l'information (STI) recommande l'octroi d'un contrat à la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal.

Le projet est composé de trois (3) phases et de livrables, propres à chacune de ces phases :

- **Phase # 1** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un réseau de surface composé d'antennes, d'émetteurs et de récepteurs dispersés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de systèmes d'enregistrement (radio et téléphonique), de serveurs (gestion, chiffrement et de télésurveillance) et de consoles radio. L'infrastructure du SÉRAM est présentement opérationnelle (Réception provisoire signée le 12 septembre 2014). La Ville de Montréal-Est utilise actuellement le SÉRAM, tandis que la transition du SPVM vers le SÉRAM est en cours et va se poursuivre durant l'année 2015.
- **Phase # 2** : Elle consiste en l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateur (TDU) comprenant des radios mobiles, des radios portatives, des postes fixes et des accessoires. Le présent sommaire décisionnel est en lien avec la phase # 2, car il s'agit de l'acquisition d'appareils de diagnostics devant servir au support 1er niveau des TDU.
- **Phase # 3** : Réseau souterrain composé de points de transmission et de réception distribués sur l'ensemble du réseau du métro de Montréal. Le réseau souterrain est intimement lié à la phase # 1 (Infrastructure) et est actuellement opérationnel depuis le 12 septembre 2014.

Voici l'énumération pour chacune des phases mentionnées ci-dessus, les étapes autorisées par les instances de la Ville, les étapes à autoriser dans le présent dossier :

Étapes déjà autorisées :

| Étapes terminées | Date de début | Date de fin |
|--|----------------------|--------------------|
| Phase # 1 : · Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$ taxes incluses. | Août 2012 | Novembre 2028 |
| Phase # 2 : · Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses. | Juin 2013 | Avril 2024 |
| Phase # 3 : · Autorisation de la convention entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. | Juin 2013 | Mai 2023 |

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|-----------------------------|---------------------------|
| Phase # 2 : · Accorder à la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. le contrat pour l'acquisition d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 256 003,34 \$, taxes incluses (appel d'offres public # 14-13970 – 1 soumissionnaire) | Janvier 2015 | Janvier 2020 |

Pour l'acquisition et la maintenance d'appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) du système de radiocommunications de la Ville de Montréal, un appel d'offres public # 14-13970 a été lancé le 27 octobre 2014 et a été fermé le 12 novembre 2014. Durant la période des questions et réponses à l'appel d'offres, il y a eu :

- La publication d'un seul addenda pour répondre à des questions techniques ayant un impact sur le bordereau de soumission;
- Aucun report de la date d'ouverture des soumissions.

Étant donné que le mode d'évaluation des soumissions est le plus bas soumissionnaire conforme et conformément aux procédures en vigueur à la Ville, un comité technique a été mis en place. Ce comité avait comme responsabilité d'évaluer la conformité et la qualité technique des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 \$, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 - 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 \$ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 \$ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73\$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 \$ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Les tâches et activités du support 1er niveau concernant les terminaux d'utilisateurs (radios mobiles, radios portatives et postes fixes) sont assumées par la Ville de Montréal et se résument comme suit :

- L'établissement d'un diagnostic afin de déterminer quel élément du TDU ou des accessoires est défectueux;
- Le remplacement de l'équipement défectueux;
- La réparation du câblage et / ou des branchements pour les équipements;
- La programmation des divers groupes radio sur le nouveau TDU en fonction de son unité d'appartenance;
- La pose et dépose d'une radio mobile sur un véhicule à un autre véhicule et de ses accessoires.

Pour effectuer les tâches et les activités mentionnées ci-dessus, des appareils de diagnostics sont requis.

JUSTIFICATION

Lesdits appareils sont requis au niveau des unités suivantes :

- Centre d'expertise en radiocommunication (CER) du STI;
- Section technologie de la Division support aux opérations au SPVM;
- Division des ressources matérielles et informatiques du SIM;

- Division du matériel roulant et des ateliers municipaux (DMRA) pour les arrondissements et les services centraux.

Ils seront utilisés pour établir les diagnostics appropriés lors de bris déclarés de terminaux d'utilisateurs ou d'accessoires et à ajuster certains paramètres du TDU pour le maintenir performant

Les résultats de l'appel d'offres public # 14-13970 et la comparaison des prix sont :

| <u>Soumissions conformes</u> | Total (Avant taxes) | Total (Toutes taxes) |
|---|------------------------|-------------------------|
| SYSTÈMES TESTFORCE INC. | 222 660,00 \$ | 256 003,34 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 217 252,40 \$ | 249 785,95 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues | | 256 003,34 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | 0,00% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | 0,00 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | 0,00% |
| Écart entre la plus basse et la dernière estimation (\$) | | 6 217,39 \$ |
| Écart entre la plus basse et la dernière estimation (%) | | 2,49% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | 0,00 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | 0,00% |

Après analyse, ledit comité a déclaré que la seule soumission faite par SYSTÈMES TESTFORCE INC est techniquement conforme. Aussi, il est ressorti seulement après la publication de l'appel d'offres public # 14-13970, que la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC possédait l'exclusivité de distribution, sur l'ensemble du territoire canadien, des appareils AEROFLEX (La preuve du manufacturier est en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de **256 003,34 \$**, taxes incluses, et sera assumé, d'une part, au PTI 2015-2017 pour un montant de **235 330,84 \$** et d'autre part, au budget de fonctionnement du STI de l'année 2015 pour un montant de **20 672,50 \$**; ledit montant est pour défrayer les coûts relatifs à la garantie prolongée qui débutera à partir de la réception des équipements prévue en février 2015, et ce, pour une période de cinq (5) ans. Tenant compte des taux de répartition par unité d'affaires, la dépense totale de **256 003,34 \$** sera répartie comme suit :

| Unité d'affaire | % Agglo | % Corpo | Total (Toutes taxes) | Dépense 2015 AGGLO | Dépense 2015 CORPO |
|---|--------------|--------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Service des technologies de l'information (Division des technologies; Section CER) | 52,5% | 47,5% | 58 832,71 \$ | 30 887,17 \$ | 27 945,54 \$ |
| Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) | | 100% | 58 832,71 \$ | | 58 832,71 \$ |
| SPVM (Division support aux opérations; Section technologie) | 100% | | 58 832,71 \$ | 58 832,71 \$ | |
| SIM (Division des ressources matérielles et informatiques) | 100% | | 58 832,71 \$ | 58 832,71 \$ | |
| Totaux PTI (excluant la garantie prolongée) : | 63,1% | 36,9% | 235 330,84 \$ | 148 552,59 \$ | 86 778,25 \$ |
| Dépense relative à la garantie prolongée (BF) : | 52,5% | 47,5% | 20 672,50 \$ | 10 853,06 \$ | 9 819,44 \$ |
| Totaux PTI et BF : | 62,3% | 37,7% | 256 003,34 \$ | 159 405,65 \$ | 96 597,69 \$ |

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générales sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 62,3 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'objectif d'atteindre de bonnes pratiques de développement durable, le STI a mis en place des procédures facilitant la récupération, le recyclage et/ou la disposition d'équipement tombé en désuétude ou en fin de vie utile.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces d'appareils de diagnostics, il sera difficile d'assurer aux utilisateurs des TDU, pleinement fonctionnels et performants en tout temps, pour leurs besoins opérationnels. De plus, des frais additionnels de maintenance 2ième niveau pourraient apparaître si le diagnostic initial est erroné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que stipulé dans l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité (La Presse) ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Octroi du contrat par le CG : 26 février 2015;
- Virement des crédits et ouverture du bon de commande : Mars 2015;
- Commande des appareils de diagnostics auprès de la firme SYSTÈMES TESTFORCE INC. : Mars 2015;
- Réception des appareils de diagnostics pour les terminaux d'utilisateurs (TDU) : Avril 2015;
- Déploiement des appareils de diagnostics auprès des unités concernées : Avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Contrôleur de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-12-05

Daniel TÊTU
Directeur du projet SÉRAM

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-01-07



Dossier # : 1155331003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Insta-Mix inc., pour la fourniture et la livraison sur demande, par camion-citerne épandeur sur le site des travaux, d'émulsion de bitume en vrac utilisé comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie - Appel d'offres public 14-13223 (3 soum.) - Sommaire décisionnel original 2145331001 - Montant estimé de l'entente : 117 774,64 \$ |

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Insta-Mix inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, par camion-citerne épandeur, d'émulsion de bitume utilisée comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-03 15:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155331003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Insta-Mix inc., pour la fourniture et la livraison sur demande, par camion-citerne épandeur sur le site des travaux, d'émulsion de bitume en vrac utilisé comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie - Appel d'offres public 14-13223 (3 soum.) - Sommaire décisionnel original 2145331001 - Montant estimé de l'entente : 117 774,64 \$ |

CONTENU

CONTEXTE

Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Insta-Mix inc. (sommaire décisionnel original 2145331001), pour le groupe B, qui vise à combler les besoins en émulsion de bitume (colasse) en vrac, et livré par camion-citerne épandeur sur le site des travaux, disponible pour les dix-neuf arrondissements de la Ville de Montréal. L'émulsion de bitume est utilisée comme liant d'accrochage lors de la pose d'enrobés bitumineux à chaud, et est requise par les arrondissements qui effectuent des travaux d'asphaltage en régie. Le groupe B représente un type d'émulsion de bitume en vrac requis lors de travaux d'asphaltage plus importants et nécessitant l'utilisation d'un camion-épandeur.

L'entente-cadre pour le groupe B, présentement en vigueur depuis le 12 avril 2014, d'une valeur totale estimée à 97 677,01 \$, prendra fin le 11 avril 2015 (entente 946814). L'entente-cadre actuelle a été consommée à environ 49 % (47 541,78 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles. Il reste encore trois (3) mois à écouler à l'entente-cadre, si bien que la consommation de 49% n'est pas finale et est appelée à augmenter d'ici la fin de l'entente le 11 avril 2015. Lorsque la température permettra de reprendre les travaux d'asphaltage importants au mois de mars et avril, la consommation sur l'entente-cadre augmentera.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0568 - 25 avril 2012 - Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (59 936,47 \$) et Insta-Mix inc. (128 090,77 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'émulsion de bitume et bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage, suite à l'appel d'offres public # 12-11975 (5 soum.)- (Montant total estimé à 188 027,24 \$)

CE13 0246 - 6 mars 2013 - Conclure avec Les Industries McAsphalt Itée (101 379,21 \$) et Insta-Mix inc. (136 683,89 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bitume fluidifié en barils et d'émulsion de bitume en vrac utilisés comme liant d'accrochage - Appel d'offres public 13-12484 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes: 238 063,10 \$).

DG145331001 - 19 mars 2014 - Conclure avec Construction DJL inc. (80 367,53 \$) et Insta-Mix inc. (97 677,01 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'émulsion de bitume en barils et en vrac, utilisés comme liant d'accrochage lors de travaux d'asphaltage en régie - Appel d'offres public 14-13223 (6 soum.) - (Montant total estimé des ententes : 178 044,54 \$).

DESCRIPTION

Fourniture sur demande, d'émulsion de bitume utilisé comme liant d'accrochage pour une période de 12 mois. Les prévisions sont basées sur les besoins futurs des arrondissements et sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 36 000 litres, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter une quantité minimum ou la totalité de ces quantités.

Les articles du groupe B sont livrés en vrac par les camions-épandeurs du fournisseur sur les chantiers des travaux en régie.

Les termes et conditions originales continueront de s'appliquer dans la prolongation pour les 12 prochains mois. Les prix unitaires de l'émulsion de bitume seront ajustés mensuellement en fonction de la variation des prix du bitume selon Bitume Québec.

JUSTIFICATION

L'émulsion de bitume est utilisée comme liant d'accrochage lors de la pose d'enrobés bitumineux à chaud, et est requise par les arrondissements qui effectuent des travaux d'asphaltage en régie.

L'entente-cadre est mise sur pied pour les arrondissements ayant signifié avoir un besoin pour ce produit en 2015, soit Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâces, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Saint-Laurent et Ville-Marie. Cependant, les modalités de cette entente seront disponibles pour tous les autres arrondissements qui auraient un besoin pour ce produit.

Le groupe B représente un type d'émulsion de bitume en vrac requis lors de travaux d'asphaltage en régie plus importants et nécessitant l'utilisation d'un camion-épandeur. L'option de prolongation de 12 mois pour ce groupe est requise.

Aucune prolongation n'est prévue pour les groupes A et C en raison de la diminution des besoins pour ces produits.

Le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de contrat s'élevant à 117 774,64 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation pour la prochaine année, ainsi du prix actuellement payé pour ce produit.

À titre comparatif avec l'estimé préalable de la dépense pour la prolongation du contrat, le Service de l'approvisionnement a également effectué une simulation d'estimation d'appel d'offres, comme si nous nous apprêtions à lancer un appel d'offres. Cet estimé donne une dépense s'élevant à 127 131,31 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation ainsi que du prix moyen calculé en fonction des derniers prix obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 1.42 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'Indice des prix de l'industrie (IPI) pour la catégorie Mélanges d'asphalte pour pavage et pavés [262112] au cours des 12 derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé. La simulation d'estimation d'appel d'offres s'avère plus élevée que l'option d'une prolongation envisagée.

Il est à noter que 70% de la valeur du contrat réside dans les taux horaires de pose et les frais de livraison pour lesquels nous ne subiront aucune augmentation en 2015 (l'appel d'offres ne fait mention d'aucun ajustement pour 2015 pour ces frais) alors que l'IPC s'est apprécié de 2% en novembre 2014 sur les 12 derniers mois selon les dernières statistiques disponibles. Donc, il est à supposer que nous n'aurions pas de meilleur prix en retournant en appel d'offres pour cette portion. Les prix que nous avons présentement sont très compétitifs, nous étions 12,91% en bas de la moyenne des soumissions reçues et 14,06% en bas de la deuxième plus basse lors de l'appel d'offres en 2014.

Seul le prix d'émulsion au litre pourrait présenter une opportunité de réduction de prix si l'on retourne en appel d'offres (30% du contrat). Il est à noter que le pourcentage de bitume dans l'émulsion est au niveau de 63% par litre, le reste est principalement composé d'eau et d'adhésifs. Ce n'est qu'une portion du litre l'émulsion de bitume, produit dérivé du pétrole, qui subit une fluctuation de prix et comme démontré ci-dessous, les produits dérivés du pétrole ne subissent toujours pas une baisse proportionnelle au prix du pétrole brut.

L'indice de prix industriels de la catégorie Mélanges d'asphalte pour pavage et pavés [262112] est passée de 106,3 à 106,8 points de septembre 2014 à décembre 2014, soit une augmentation de 0,04%. Cet indice était de 105,7 points en juillet, 106,3 en août, 106,3 en septembre, 106,8 en octobre, 106,8 en novembre et finalement 106,8 en décembre. L'indice en question n'indique pas une baisse continue dans les derniers mois comme les cours du pétrole brut. Les produits dérivés du pétrole ne subissent donc pas toujours une baisse proportionnelle au prix du pétrole brut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour une période de 12 mois. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui ne vise uniquement que la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visée par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF.

De plus, le décret mis de l'avant le 24 septembre 2014 par le Gouvernement du Québec pour la ville de Montréal, lui donnant le pouvoir d'exiger une autorisation de l'AMF pour les contrats de 100 000 \$ et plus accordés pour l'approvisionnement en enrobé bitumineux (asphalte) et les services liés à la construction, notamment ceux qui concernent les travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, ne s'applique pas dans ce cas-ci, puisque le produit est de l'émulsion de bitume.

En date du 3 février 2015, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, et n'a pas de restriction imposée sur leur licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la décision atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Laurence THÉORÊT
Agente d'approvisionnement niveau 2

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-02-03



Dossier # : 1146135008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec le GROUPE TRIUM INC. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de housses des vestes pare-balles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13977 (1 soumissionnaire conforme) (montant estimé: 91 982.29 \$) |

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de housses extérieures pour les vestes pare-balles pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13977 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-05 07:55

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146135008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec le GROUPE TRIUM INC. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de housses des vestes pare-balles, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13977 (1 soumissionnaire conforme) (montant estimé: 91 982.29 \$) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition des housses pour les vestes pare-balles des policiers du Service de police de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaire.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13977 comprennent, entre autres, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, et ce, conformément aux conventions collectives en vigueur.

L'appel d'offres a été annoncé le 8 octobre 2014 dans le quotidien La Presse et dans le système électronique SÉAO du gouvernement du Québec. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 3 novembre 2014. Il y a donc eu un délai de 25 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions.

Durant le processus de sollicitation du marché on a émis un addenda pour donner des informations sur la prise des mesures et pour annoncer un report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Contrat de gré-à-gré (BC985065) conclu en 26 août 2014 avec le Groupe Trium Inc. pour un montant de 21 410\$.

CE09 0491 Conclure avec la firme Groupe Trium Inc., une entente cadre d'une durée de 3 ans, pour la confection et la fourniture de housse extérieure pour veste pare-balles, suite à l'appel d'offres public 08-10921 - 3 soumissionnaires. Montant estimé : 84 400,36 \$

DESCRIPTION

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de housses pour les vestes pare-balles pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13977.

Il s'agit des articles de protection fournis par l'employeur en vertu des conventions collectives en vigueur. La conclusion de l'entente-cadre collective permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Pour répondre aux besoins spécifiques du client le Service de l'Approvisionnement a procédé à l'analyse des besoins et à la mise à jour du devis technique.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois supplémentaires.

JUSTIFICATION

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 14-13977

Titre : HOUSSES EXTÉRIEURES POUR LES VESTES PARE-BALLES - SPVM

Description et usage : Fourniture des housses pour les vestes pare-balles des policiers de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres.

Date de lancement : 8 octobre 2014

Date d'ouverture : 3 novembre 2014

Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture): 25

Preneurs du cahier des charges : (6)

3M CANADA CO.
GROUPE TRIUM INC.
9160-7127 QUÉBEC INC.
PACIFIC SAFETY PRODUCTS INC.

OUTDOOR OUTFIT
TEN4 BODY ARMOR

Soumissionnaires : (1)

GROUPE TRIUM INC.

| | Soumissions conformes | Coût de base - Total |
|---|------------------------------|-----------------------------|
| GROUPE TRIUM INC | | 80 002.00 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | | 96 036.32 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation)</i> | | - 16 034.32 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | - 16.7% |

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 96 036.12 \$, taxes incluses, pour une période de 24 mois.

Analyse des soumissions

Sur les six preneurs de cahier des charges, un seul preneur a déposé une offre. Un preneur n'a pas déposé une offre car il n'a pas eu le temps de finaliser ses documents (Note: on a prolongé de 5 jours la période de soumission); un autre a expliqué qu'il n'a pas eu le temps de préparer les échantillons de soumission, un troisième preneur est un fabricant des tissus réfléchissants et il a pris possession des documents pour information uniquement. Deux fournisseurs n'ont pas répondu à notre demande d'informations concernant les motifs de désistement. Voir la grille de désistement en pièce jointe.

La seule soumission reçue est conforme administrativement. Conformément à l'article 12 des clauses administratives particulières, le soumissionnaire doit fournir des échantillons de conformité de chacun des produits proposés. L'offre du Groupe Trium est conforme aux spécifications techniques indiquées dans l'appel d'offres. Voir le rapport d'analyse en pièce jointe.

Comparativement aux prix négociés par la Ville pour les housses en 2013, les prix soumis par le seul soumissionnaire sont de 8.87 % plus petits pour les housses devant, respectivement de 5.54% plus petits pour celles de dos. Globalement, la nouvelle entente va permettre à la Ville de générer une économie de 10 018 \$ (12%) pour les deux ans de contrat, par rapport à l'entente conclue en 2013. Voir également le tableau des prix en pièce jointe.

Tel que stipulé aux documents de l'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Groupe Trium inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

L'entreprise recommandée n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat, et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est assumée par l'agglomération en proportion de 100 % parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant total estimé pour le contrat (36 mois):

80 002 \$ + 4 000.10 \$ TPS (5%) + 7 980.19 \$ TVQ (9,975%) = 91 982.29 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non-respect des conventions collectives en vigueur et exigences de santé et sécurité. L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'octroi par les instances.
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien (Nathalie PELLETIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-23

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-01-23



Dossier # : 1150715001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de trois ans à Produits Mobilicab Canada Inc. pour la location de 10 voiturettes électriques, 6 mois par année, incluant l'entretien et les réparations, pour une somme maximale de 101 407.95 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-14063 - 2 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Produits Mobilicab Canada Inc., le contrat pour la location de dix (10) voiturettes électriques, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 407.95 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #14-14063, et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150715001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de trois ans à Produits Mobilicab Canada Inc. pour la location de 10 voitures électriques, 6 mois par année, incluant l'entretien et les réparations, pour une somme maximale de 101 407.95 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-14063 - 2 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

La superficie du Jardin botanique de Montréal est de 75 hectares, un vaste territoire qui inclut, en plus des nombreux édifices et pavillons, plusieurs points d'accès. Chaque année pendant la haute saison (du 15 mai au 4 novembre), la division Service à la clientèle et sécurité du Jardin botanique opère quatre points de vente, six entrées avec contrôle d'accès et un kiosque d'information. La division assure également la sécurité des biens et des personnes, dont celle des quelques 750 000 visiteurs qu'elle accueille en moyenne chaque année. De plus, la division Commercialisation reçoit de nombreux clients, intéressés à louer les installations du Jardin botanique pour des événements privés ou corporatifs et à qui il faut faire visiter le site.

Les voitures électriques sont indispensables aux employés qui ont à se déplacer plusieurs fois par jour à différents endroits sur le site du Jardin à partir du bâtiment principal. Que ce soit pour se rendre à leur poste de travail à l'une ou l'autre des guérites du Jardin, pour transporter du matériel, pour assurer la sécurité sur le site ou conduire des employés qui transportent des valeurs monétaires, les voitures nous permettent d'économiser beaucoup de temps de déplacement, de faire ces déplacements de façon sécuritaire, d'intervenir rapidement lors d'incidents ou d'accidents et d'offrir un service de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n.a.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat Produits Mobilicab Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de 10 voitures électriques. Ce contrat prévoit six (6) mois de location par année pour une durée de trois (3) ans. La location inclut 9 voitures électriques à 4 places et 1 voiture électrique à 6 places pour la division Commercialisation. Le service d'entretien et de réparations est inclus dans le prix de la location. Le tout conformément à l'appel d'offres # 14-14063 pour un prix total de 101 407,95 \$.

JUSTIFICATION

Ces véhicules sont indispensables pour réduire les temps de déplacement, assurer le déplacement sécuritaire des employés avec les caisses, intervenir rapidement lors d'incidents ou d'accidents, et offrir un service de qualité. De plus, les agents de sécurité utilisent ces voitures pour patrouiller le site du Jardin botanique 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 afin d'assurer la sécurité des lieux et des personnes et de veiller à la protection des collections.

Les années antérieures, le service Espace pour la vie louait ses voitures à l'année. Pour éviter de reprendre la procédure administrative chaque année et pour nous prémunir contre une hausse des prix, il est préférable de garantir le contrat sur trois ans.

Le présent contrat, couvrira une période de six (6) mois. L'appel d'offres public no.14-14063 a été publié le 3 décembre 2014. Il y a eu six (6) preneurs de charges et deux (2) soumissionnaires ont déposé leur bordereau de soumission, représentant 33% des preneurs du cahier des charges.

Après vérifications requises des soumissionnaires par le service de l'Approvisionnement, deux soumissionnaires ont été jugés conformes. L'adjudicataire recommandé est la firme Produits Mobilicab Canada Inc, plus bas soumissionnaire conforme. Produits Mobilicab Canada inc. ne fait pas partie des entreprises non admissibles du RENA, ni sur celle du DGEQ, et la vérification au Registre des entreprises du Québec confirme que leurs actionnaires et administrateurs ne figurent pas sur la liste des personnes devant être déclarées non conformes (LPNC) en vertu de l'article 2.2 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Il est à noter qu'une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est pas nécessaire pour le présent contrat.

L'estimation des coûts a été réalisée à l'interne, sur la base des coûts payés au cours des trois années précédentes, soit 28 200 \$ par année excluant les taxes. Considérant la hausse du coût de la vie, la valeur du contrat a été estimée à 100 000\$.

| Soumission conforme (1) | Note finale | Total avant taxes | TPS | TVQ | Total |
|---|-------------|-------------------|-------------|--------------|----------------------------|
| Soumissionnaire 1 LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MTL INC. | conforme | 161 640,00 \$ | 8 082,00\$ | 16 123,59 \$ | 185 845,59 \$ |
| Soumissionnaire 2 PRODUITS MOBILICAB CANADA INC. | conforme | 88 200,00 \$ | 4 410,00 \$ | 8 797,95 \$ | 101 407,95 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> <i>101 407,95\$ - 100 000,00\$</i> | | | | | 1 407, 95 \$ 1,41 % |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> <i>((101 407.95 \$- 100 000 \$)/100 000) x 100</i> | | | | | |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(185 845,59\$ - 101 407,95\$)</i> | | | | | 84 437,62 \$ |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((185 845,59\$ - 101 407,95\$) / 101 407,95\$) x 100</i> | | | | | 83,27% |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville doit autoriser un montant de 101 407,95 \$ toutes taxes incluses pour l'octroi de ce contrat visant la location de 10 voitures électriques pour une durée de trois (3) ans. Pour 2015, les crédits sont déjà prévus au budget de fonctionnement du service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

| Division | Imputation | 2015 | 2016 | 2017 | Total |
|------------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Sécurité | 2107-0010000-101127-07251-55205 | 10 140.80 \$ | 10 140.80 \$ | 10 140.80 \$ | 30 422.40 \$ |
| Service à la clientèle | 2107-0010000-101128-07251-55205 | 13 521.06 \$ | 13 521.06 \$ | 13 521.06 \$ | 40 563.18 \$ |
| Animation | 2107-0010000-101110-07251-55205 | 6 760.53 \$ | 6 760.53 \$ | 6 760.53 \$ | 20 281.59 \$ |
| Commercialisation | 2107-0010000-101104-07251-55205 | 3 380.26 \$ | 3 380.26 \$ | 3 380.26 \$ | 10 140.78 \$ |
| Total | | 33 802,65 \$ | 33 802,65 \$ | 33 802,65 \$ | 101 407,95 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service Espace pour la vie adhère à la politique de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, ce projet permet de contribuer à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre puisque les véhicules sont motorisés à l'électricité à 100%, réduisant ainsi de façon significative leur impact sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 12 février 2015
Livraison des voitures : 1er mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dyah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte LEFEBVRE
C/d serv.client.& securite

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-27

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-01-30

**Dossier # : 1145983005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option d'une (1) prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de filtres dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 14-13481 (10 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 489 529.65 \$ incluant les taxes) |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option d'une (1) prolongation de vingt-quatre (24) mois à compter de son approbation, pour la fourniture sur demande de filtres dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13481 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-05 07:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1145983005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec option d'une (1) prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de filtres dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 14-13481 (10 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente 489 529.65 \$ incluant les taxes) |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture de filtres. Ces filtres sont requis dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques.

Tel que prescrit par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1), une publication a été réalisée au moyen du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et du journal « La Presse ».

Le délai de réception des soumissions a été de 27 jours incluant les dates de publication et d'ouverture.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Un seul addenda a été produit dans le cadre de cet appel d'offres afin de modifier des renseignements de référence pour les articles n° 2 et n° 152 ainsi qu'annuler l'article n° 177 au bordereau de soumission. De plus, la clause administrative particulière n° 8 a aussi été modifiée afin de ne pas mettre automatiquement non conforme un soumissionnaire qui omettait de soumettre un prix pour tous les articles contenus dans le bordereau de soumission.

Pour le dernier contrat, la valeur monétaire des bons de commande qui ont été liés aux ententes contractuelle et permanente a été de 408 974,16 \$ incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0352 – 27 octobre 2011 - conclure avec 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande de filtres pour l'entretien du parc de véhicules et d'appareils motorisés de la Ville, suite à l'appel d'offres public 11-11546 (9 soumissions) (montant estimé de l'entente 705 555.00 \$)

CE07 0558 - 25 avril 2007 – conclure avec Globocam Anjou, une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture sur demande de filtres pour l'entretien du parc de véhicules et d'appareils motorisés de la Ville, suite à l'appel d'offres public 07-10317 (8 soumissions) (montant estimé de l'entente 540 167.20 \$)

DESCRIPTION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de filtres du fabricant Wix. Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date de son entrée en vigueur. Toutefois, à la fin de sa période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois et pour un maximum d'une (1) prolongation. La période de validité de l'entente et l'option de prolongation ont été établies afin de ne pas avoir à retourner constamment en processus d'appel d'offres, avoir une stabilité d'approvisionnement avec un fournisseur et conserver une ouverture potentielle sur le marché à moyen terme.

Les montants et quantités d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de soumission reflètent les historiques de consommation de la Ville ainsi que des prévisions de consommation.

La présente entente vise l'acquisition possible d'un nombre approximatif de 5421 filtres dont les prix de vente unitaires varient de 1.50 \$ à 205.33 \$.

La base des prix est établie par le fabricant tandis que les taux d'escompte sont accordés par la firme soumissionnaire. Les taux d'escompte accordés par gamme de filtres sont de 20 % pour l'industriel, 58 % pour le véhicule léger, 70 % pour le véhicule lourd et 73 % pour le véhicule lourd à volume considérable. Ces taux d'escompte seront les mêmes pour toute la durée du contrat.

L'entente sera basée sur les prix unitaires des articles, calculés en fonction des taux d'escompte accordés.

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une comparaison par échantillonnage avec la liste de prix moins les taux d'escompte accordés par l'adjudicataire. Une entente permanente sera aussi créée afin d'assurer le réapprovisionnement à prix fixe, d'articles spécifiques.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

JUSTIFICATION

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de filtres du fabricant Wix, pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 14-13481. La conclusion d'une entente -cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Soumissions conformes (7) | Total (taxes incluses) |
|----------------------------------|------------------------|

| | |
|--|----------------|
| 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) | 489 529.65 \$ |
| Service de Filtres Séfor Inc. | 542 351.15 \$ |
| Service de Freins Montréal Ltée | 546 096.11 \$ |
| Camions Inter-Anjou inc. | 566 020.04 \$ |
| Globocam (Anjou) inc. | 576 269.97 \$ |
| Pièce d'auto Jarry Ltée | 629 620.79 \$ |
| Macpek inc. | 703 405.53 \$ |
| | |
| Dernière estimation réalisée | 583 142.73 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | 579 041.89 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 18.29 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | 213 875.88 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | 43.69 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | - 93 613.08 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | -16.05 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | 52 821.50 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100 | 10.79 % |

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 583 142.73 \$ taxes incluses. Cet estimé a été établi selon les quantités prévisionnelles inscrites au scénario d'octroi et les prix inclus dans la dernière liste de prix valide (juin 2014) moins les escomptes accordés du précédent contrat ainsi que selon les derniers prix payés lors d'achats hors contrat. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de - 16.05 %. La valeur d'économie monétaire prévisionnelle sur 3 années sera 93 613.08 \$ en ne tenant pas en compte des fluctuations potentielles de prix de la liste de prix du fabricant.

Voici le comparatif des taux d'escompte accordés entre le précédent et présent contrat pour le même fabricant :

Gamme Précédent contrat Présent contrat Écart
Véhicule léger 56 % 58 % - 2 %
Véhicule lourd 63 % 70 % et 73 % - 7 % et - 10 %
Industriel Non inclus 20 % Nul

Fait à noter, toujours selon le scénario, la gamme véhicule lourd représenterait environ 85 % des achats effectués par la Ville.

La stratégie utilisée par le Service de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été

d'effectuer une analyse par consultation, recherche, information auprès des fabricants et fournisseurs. L'acceptation de deux (2) fabricants plutôt qu'un (1) permettait à un plus grand nombre de soumissionnaires de déposer une soumission. L'action d'informer les soumissionnaires potentiels de la présence de l'appel d'offres sur le marché devait contribuer à obtenir un maximum d'offres concurrentielles et profitables pour la Ville.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF et ne détiennent pas une telle autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le fournisseur 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) et les produits offerts par cette entente sont associés à la SOGHU (La Société de gestion des huiles usagées).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise par le bulletin Info-Achats aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Direction générale adjointe - Service institutionnels - Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public n° 14-13481

Titre: Entente d'approvisionnement – Fourniture de filtres (moteur, carburant, hydraulique, transmission) pour véhicules et appareils du parc motorisé

Date de lancement : 29 octobre 2014
Date d'ouverture : 24 novembre 2014

Preneurs du cahier des charges (16) :

- Apm diesel 1992 inc.
- Camions Inter-Anjou inc.
- 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)
- Chartrand Ford ventes
- Cummins Est du Canada SEC
- Globocam (Anjou) inc.
- Groupe Monaco Group / Entrepôt (Pièce d'auto Jarry Itée)
- International Rive-Nord
- Lavaltrac Équipement
- Macpek Longueuil
- Nortrax Québec inc.
- Pièces d'auto St-Henri
- Prévost
- Service de Filtres Séfor inc.
- Service de Freins Montréal Itée
- Tractions divisions UAP NAPA

Soumissionnaires (10) :

- Camions Inter-Anjou inc.
- 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)
- Globocam (Anjou) inc.
- Groupe Monaco Group / Entrepôt (Pièce d'auto Jarry Itée)
- Macpek Longueuil
- Nortrax Québec inc.
- Pièces d'auto St-Henri
- Service de Filtres Séfor inc.
- Service de Freins Montréal Itée
- Tractions divisions UAP NAPA

Voici les raisons du non-dépôt d'une soumission ou désistement pour les preneurs de cahier des charges non-soumissionnaires :

- APM diesel 1992 inc. : Le délai de soumission à été insuffisant. La firme n'a pas demandé une extension, pour la remise de sa soumission.
- Chartrand Ford ventes : La firme n'est pas en mesure d'offrir une gamme complète pour les produits demandés.
- Cummins Est du Canada SEC : Le fournisseur n'a pas fourni de réponse à notre sollicitation.
- International Rive-Nord : Le fournisseur n'a pas fourni de réponse à notre sollicitation.
- Lavaltrac Équipement : Le fournisseur n'a pas fourni de réponse à notre sollicitation.
- Prévost : La firme n'étant pas compétitif au niveau des prix a décidé de ne pas soumissionner.

Le délai pour le dépôt des soumissions à été supérieur, de 10 jours, à celui exigé par Loi sur les cités et Villes. L'appel d'offres offrait la possibilité aux soumissionnaires de déposer une offre avec 2 fabricants différents, ceci afin de ne pas limiter le marché et être en mesure d'offrir une gamme complète de produits.

Analyse des soumissions :

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

La plus basse soumission reçue a été analysée et jugée recevable.

Non-conformité et rejet des soumissions

La soumission de la firme Nortrax a été mise non conforme pour ne pas avoir déposé la page sommaire signé de sa soumission.

Les soumissions des firmes Traction et Pièces d'auto St-Henri ont été rejetées pour ne pas avoir soumissionné respectivement sur 19 et 17, des 180 codes d'articles demandés dans la soumission.

Corrections des soumissions

En raison d'une erreur de format de cellule (devait être arrondie à deux décimales) du prix unitaire net dans le bordereau de soumission électronique, plusieurs corrections mineures ont été effectuées lors de l'analyse administrative. Ces corrections n'ont pas eu d'impact sur le classement des soumissionnaires. La ligne 182 au montant de 117 209.09 \$ avant taxes a été ajoutée dans les soumissions des firmes Service de frein Montréal et Traction divisions UAP NAPA afin de les rendre conformes au bordereau inclus dans le cahier des charges.

Voici en chiffres les corrections apportées :

Firmes soumissionnaires Montant total à l'ouverture Montant total corrigé

9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) 489 000.86 \$ 489 529.65 \$

Camions Inter-Anjou inc. 566 561.19 \$ 566 020.04 \$

Globocam (Anjou) inc. 576 256.08 \$ 576 269.97 \$

Groupe Monaco Group (Pièce d'auto Jarry ltée) 630 127.43 \$ 629 620.79 \$

Macpek Longueuil 706 444.63 \$ 703 405.53 \$

Nortrax Québec inc. Page sommaire - Absente 1 493 443.81 \$

Pièces d'auto St-Henri 785 782.07 \$ 785 819.35 \$

Service de Filtres Séfor inc. 542 341.89 \$ 542 351.15 \$

Service de Freins Montréal ltée 412 569.30 \$ 546 096.11 \$

Tractions divisions UAP NAPA 477 826.05 \$ 611 554.25 \$

Tableau de prix : voir les pièces jointes

Montant estimé de l'entente (36 mois) : 425 770.52 \$ + TPS (5 %) 21 288.53 \$ + TVQ (9,975 %) 42 470.61 \$ = 489 529.65 \$

Adjudicataire recommandé:

Conclure avec la firme 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, au montant approximatif de **489 529.65 \$** incluant les taxes, à compter de sa date d'approbation et suite à l'adoption de la présente résolution pour la fourniture, sur demande de filtres, suite à l'appel d'offres public 14-13481.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Serge BRANCONNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER
AG.APPRO.NIV.2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Denis LECLERC
C/S APP.STRAT.EN BIENS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-02-03



Dossier # : 1151673002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$ (taxes incluses) - fournisseur exclusif. |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:38

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151673002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 459,96 \$ (taxes incluses) - fournisseur exclusif. |

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie présente chaque année des événements originaux afin de maintenir l'intérêt de ses visiteurs, de joindre de nouveaux publics, d'augmenter son achalandage et de contribuer à développer davantage sa notoriété, créant ainsi des retombées positives pour la Ville de Montréal. L'achat de publicité est l'une des stratégies de communication déployées par le Service pour joindre un plus vaste public. Cogeco Métromédia (auparavant Métromédia Plus) offre de l'espace publicitaire dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) qui rejoint un nombre important d'usagers. L'affichage dans ce réseau a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0481 - 26 mai 2014 - Octroyer un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif).

CM09 0153 - 30 mars 2009 - Octroyer un contrat à Métromédia Plus pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les Muséums nature de Montréal - dépense de 174 128.74 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif.

CM08 0180 - 31 mars 2008 - Octroyer un contrat à Métromédia Plus pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les Muséums nature de Montréal - dépense de 164 763.62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif.

DESCRIPTION

Le contrat annuel prévoit l'investissement de 190 342 \$ avant taxes (220 459,96 \$, taxes incluses), pour un total de cinq campagnes publicitaires différentes; chacune reliée à un projet distinct.

| Campagne | Type d'affichage utilisé | Période | Coût avec taxes |
|----------|--------------------------|---------|-----------------|
|----------|--------------------------|---------|-----------------|

| | | | |
|----------------------|---|---------------------------------|----------------------|
| Papillons en liberté | Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro | Du 23 février au 19 avril | 24 144,75 \$ |
| Campagne corporative | Panneaux sur les autobus | Du 6 juillet au 30 août | 90 354,25 \$ |
| Campagne été | Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro | Du 15 juin au 30 août | 65 581,73 \$ |
| Jardins de lumière | Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro | Du 31 août au 1er novembre | 19 442,27 \$ |
| Planétarium | Murales numériques et panneaux lumineux dans le métro | Du 2 novembre au 3 janvier 2016 | 17 947,61 \$ |
| Générique | Panneaux lumineux ensemble du réseau | Toute l'année | 2 989,35 \$ |
| TOTAL | | | 220 459,96 \$ |

Les types d'affichage, dates ou projets annoncés pourraient être modifiés par Espace pour la vie en cours d'année, pour répondre à l'évolution de nos stratégies et priorités.

JUSTIFICATION

Le métro de la STM est fréquenté par plus d'un million d'adultes chaque mois en provenance de l'Île de Montréal et des banlieues nord et sud de Montréal, soit 38% de la population du Grand Montréal et 50% de la population de l'Île de Montréal. tout près de 850 000 d'entre eux l'utilisent chaque semaine. Chaque usager emprunte le métro en moyenne sept fois par semaine pour un trajet d'environ 20 minutes, ce qui en fait une clientèle fidèle et captive.

Selon le dernier sondage effectué sur le site du Jardin botanique en 2012, lors de l'événement Jardins de lumière, l'affichage dans le métro arrive troisième en importance comme source d'information sur la tenue de l'événement, après le bouche à oreille et la connaissance passée de l'événement. Les différents médias offerts dans ce réseau ont fait leurs preuves et rejoignent la clientèle locale recherchée par Espace pour la vie. Ils sont particulièrement efficaces auprès de groupes comme les professionnels, les jeunes étudiants ou âgés de 18 à 34 ans et spécialement les jeunes femmes de 18 à 34 ans qui sont souvent les décideurs d'activités familiales. Durant la saison estivale, plusieurs touristes empruntent aussi le transport en commun pour se déplacer à Montréal, une autre clientèle cible d'Espace pour la vie. L'affichage sur les autobus est aussi vu par les piétons et automobilistes.

Cogeco Métromédia (anciennement Métromédia Plus) est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal, dans les trains de banlieue et sur les autobus de la STM. Cette entreprise est donc le seul fournisseur possible de ce produit.

Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonus et des rabais importants (ainsi, pour un investissement demandé de 190 342 \$ avant taxes, l'espace publicitaire obtenu a une valeur de 630 797 \$, selon la carte de tarif de Cogeco Métromédia).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fourniture d'espace médias, aux fins d'une campagne de publicité, est une exception prévue à l'article 573.3, 1er alinéa, par. 5 de la Loi sur les cités et villes.

Cette dépense est prévue à même le budget 2015 de la division Rayonnement et relations avec les publics d'Espace pour la vie. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité d'Espace pour la vie et pourrait avoir un impact négatif sur les recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la campagne: 23 février 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dynah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Josée DIONNE
Agente de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-30

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1141477026

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division de la géomatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à L&T Instruments inc. pour la fourniture d'un gyroscope pour une somme maximale de 127 043,93 \$, taxes incluses suite à l'appel d'offre publique #- 14-13988 (3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 127 043,93\$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un gyroscope ;

2- d'accorder à L&T Instruments Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un gyroscope, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 127 043,93\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre publique (14-13988);

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par le Service de l'eau, pour un montant de 127 043,93\$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-01-16 16:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1141477026**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division de la géomatique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à L&T Instruments inc. pour la fourniture d'un gyroscope pour une somme maximale de 127 043,93 \$, taxes incluses suite à l'appel d'offre publique #- 14-13988 (3 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel, d'une dépense totale de plus de 72 millions de dollars, de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, la Ville de Montréal doit produire un plan certifié conforme montrant la projection horizontale de ce tunnel pour respecter l'article 143 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal. La Ville désire également faire une validation du positionnement de la conduite pendant la réalisation des travaux. Ce projet se réalise en tunnel à une profondeur d'environ 40 mètres sur une longueur de plus de 4025 mètres. Ces travaux requièrent des relevés d'arpentage dans des conditions particulières requérant des instruments conçus pour ce type d'activité.

La Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est sollicitée par la Direction de l'eau potable afin de réaliser les relevés d'arpentages pour produire le plan certifié conforme et faire le suivi de l'arpentage pendant la réalisation du tunnel. La division de la géomatique doit faire l'acquisition d'un gyroscope permettant la détermination de l'orientation en tunnel afin de répondre aux besoins de la Ville.

À cet effet, un appel d'offres public 14-13988 s'est tenu du 5 au 24 novembre 2014. La durée de publication de l'appel d'offres dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. L'appel d'offres a également été publié dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres est de 90 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 22 février 2015.

En période de sollicitation, un addenda a été produit pour apporter des précisions au point 3.2 "Exigences spécifiques de la station totale" et au point 3.3 "Exigence spécifique pour l'ensemble", des spécifications techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0026 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 - 3 soumissionnaires. GDD 1130913001

DESCRIPTION

Autoriser l'acquisition d'un gyroscope permettant la détermination de l'orientation en tunnel afin de répondre aux besoins de la Ville dans les projets de construction en tréfonds. Lors du processus d'appel d'offres public # 14-13988, les trois (3) preneurs de cahier des charges ont tous déposé une soumission.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été réalisé en raison de la grande variation de prix des équipements en fonction de leur technologie.

Suite à l'analyse des trois (3) soumissions reçues, la plus basse soumission, soit celle de la firme FOIF Canada Inc., est non-conforme pour les raisons suivantes : le système proposé ne possède pas la possibilité de viser automatiquement sur prisme et ne possède pas de logiciel pour balayage automatique sans prisme, comme exigé dans la section 3.2 des spécifications techniques.

La plus basse soumission conforme est celle présentée par la firme L&T Instruments inc. L'équipement proposé est le modèle Gyro X II couplé à une station totale GYRO3X11P/PSDB 3 (SX-103P) du fabricant Sokkia. Le montant de cette soumission est de 126 415,01\$, taxes incluses. L'achat d'un oculaire coudé est aussi requis. Le prix de cet oculaire est de 547,00\$ plus taxes, comme indiqué dans la section 5 de la soumission. Le prix total de l'ensemble avec l'option est de 127 043,93\$, taxes incluses.

| RÉSULTATS DES SOUMISSIONS | | <i>(taxes incluses)</i> | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| SOUMISSIONS CONFORMES | Coût de base | Autres (option - oculaire coudé) | TOTAL |
| 1 L&T Instruments Inc. | 126 415,01 \$ | 628,92 \$ | 127 043,93 \$ |
| 2 Leica Géosystèmes Ltée | 290 047,43 \$ | 1 356,71 \$ | 291 404,14 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$) | 91 980,00 \$ | 0,00 \$ | 91 980,00 |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues | | (\$) | 209 224,04 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | (%) | 64,7% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) | | (\$) | 164 360,21 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) | | (%) | 129,4% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(\$) | | (\$) | 35 063,93 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(%) | | (%) | 38,1% |

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée est de 38,1 %, soit 35 063,93 \$. Cet écart s'explique par la difficulté d'estimer le prix d'un tel appareil étant donné un marché très restreint et des technologies qui divergent d'un fournisseur à l'autre. Les prix de ces appareils ne sont pas disponibles sur les sites spécialisés des vendeurs de cet équipement.

Cet équipement s'ajoutera aux équipements de saisie déjà en place à la Division de la géomatique et en particulier aux stations totales et aux récepteurs GPS. La division de la géomatique possède un gyroscope désuet, lequel a plus de quarante (40) ans de service.

Cet instrument permettra de localiser avec certitude l'emplacement de la conduite en cours de construction et par la suite, un plan certifié conforme montrant la projection horizontale de ce tunnel sera confectionné à partir des mêmes observations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 127 043,93 \$, taxes incluses.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 61 870,96 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 30 935,48 \$. L'emprunt net de 23 201,60 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'acquisition de ce gyroscope, la Ville ne pourra pas se conformer l'article 143 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal. De plus, la division de la géomatique ne pourra pas offrir le support professionnel requis par le Service de l'eau pour le suivi de l'arpentage en cours de réalisation de la conduite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Deux semaines suivant l'émission du bon de commande : Réception du gyroscope et formation des employés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Jean-François DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel BROUSSEAU
C/s géomatique
Rédigé par Dany Gauthier, géomètre

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division

Le : 2014-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2015-01-16



Dossier # : 1141029006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 772 632,00 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 772 632,00 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-06 09:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1141029006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 772 632,00 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390) majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le garage des Carrières entretient et répare les équipements mécaniques (horticulture et parcs) et les véhicules lourds appartenant à la Ville (travaux publics). Il est divisé en trois parties (Ouest, Centre et Est).

Dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières, il est prévu de niveler la dalle sur sol de la moitié de la partie centrale du garage pour accueillir l'atelier de peinture rattaché à l'atelier de menuiserie. Un mur coupe-feu sépare l'autre moitié centrale dédiée à l'entreposage des véhicules et des équipements spécifiques, tels que les Zamboni des arénas à entretenir et / ou à réparer.

Le taux d'avancement des travaux en cours est à environ 75 %.

Ce dossier vise deux changements importants au projet en cours. Le premier émane d'une demande du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour niveler l'autre moitié de la dalle sur sol de la partie centrale du garage non prévue au contrat de l'entrepreneur. La dénivellation actuelle (± 14 pouces) ne permet pas d'optimiser ces espaces pour installer des élévateurs hydrauliques. En effet, à cause de ce dénivélé, certains véhicules n'offrant pas assez de dégagement au sol ne peuvent embarquer sur les bras des élévateurs.

L'autre changement concerne l'entrée d'eau principale sur laquelle le réseau de gicleurs du système avertisseur d'incendie doit se connecter. Le débit d'eau disponible à l'entrée du bâtiment s'avère insuffisant pour répondre aux normes considérant le type de matériaux utilisés dans l'atelier de menuiserie (bois et matières plastiques recyclées). Les ateliers de menuiserie sont composés d'ateliers de menuiserie pour la fabrication de mobilier urbain (bancs, tables de pique-nique et poubelles), d'ateliers de rembourrage (réparation de sièges des véhicules du Service incendie de Montréal et des fauteuils de l'hôtel de ville) et d'ateliers de peinture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0390 Accorder un contrat à Hulix Construction pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et agrandissement du garage des Carrières - Dépense totale de 7 395 786,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5645 (7 soum.)

DESCRIPTION

Il s'agit de majorer le contrat accordé à Hulix construction de 772 632,00 \$, le portant de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses, soit d'environ 11 % du contrat initial.

JUSTIFICATION

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ne peut installer les élévateurs hydrauliques de façon sécuritaire à cause des pentes actuelles trop accentuées. La nouvelle dalle qui servira à niveler l'existante aura un dénivelé de 2 % vers le caniveau central qui garde son utilité pour le drainage des eaux usées provenant du lavage du plancher et des véhicules.

La conduite d'eau de huit (8) pouces aurait été suffisante n'eut été l'usure normale de la conduite datant de 1967 sur une longueur de 233 mètres, point non considéré par l'ingénieur en mécanique.

L'estimation du coût des travaux pour le nivellement de la dalle (180 000 \$) et pour la pose d'une conduite d'eau de 10 pouces (380 000 \$) ne tient pas compte des risques associés à ces travaux évalués à 20 %, pour un budget total de 772 632,00 \$, taxes incluses (voir détails des coûts en pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de la dépense additionnelle 772 632,00 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 705 516,00 \$ (voir tableau en pièces jointes). Les crédits requis pour augmenter le contrat de Hulix Construction sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retarder le nivellement de cette partie centrale du garage portera préjudice aux activités du Service du matériel roulant et des ateliers qui ne pourra répondre totalement à la demande de ses clients. Sans la nouvelle entrée d'eau le réseau du système de gicleurs d'incendie ne peut être fonctionnel et les ateliers de menuiserie ne pourront emménager dans leurs nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du CM 23 février 2015
Travaux Printemps 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-02-06

**Dossier # : 1151009001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 24 218 587,47 \$, taxes et incidences incluses, pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Contrat comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation – Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 397 663,53 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214710 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-26 10:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151009001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 3 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

L'étape 1 ayant été complétée en décembre 2014, on amorce les travaux de l'étape 2 avec ce présent dossier qui correspond au début du remplacement de l'autoroute Bonaventure par un boulevard urbain:

- par la construction de la rampe Duke en direction Montréal entre les rues de la Commune et Wellington,
- la construction de la rampe Nazareth entre les rues de la Commune et Wellington,
- la démolition de la structure de l'autoroute Bonaventure existante entre les rues de La Commune et William.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier

| | Montant prévu au dossier décisionnel | Date de début | Date de fin |
|--|---|----------------------|--------------------|
| Lot 8 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion est). Lot 8A - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : réalisation de travaux de structures préparatoires aux lots 8 et 27. Lot 26A - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par la rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : réalisation de travaux de chaussée. Lot 27 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de la Commune et Wellington) : construction des rampes du futur boulevard urbain (portion ouest). Lot 29 - Autoroute Bonaventure (entre les rues de La Commune et William) : abattement. | 24 218 587,47\$, taxes incluses | avril 2015 | décembre 2016 |

Travaux à venir pour lesquels un contrat est en voie d'être octroyé (Référence: GDD 1141009011)

| | Montant prévu au dossier décisionnel | Date de début | Date de fin |
|--|---|----------------------|--------------------|
| | | | |

| | | | |
|---|---|------------------|---------------------|
| <p>Lot 6A - Rue de Nazareth (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.</p> <p>Lot 6D - Rue de Nazareth (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de même que réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 6E - Rue de Nazareth (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est, réalisation de travaux de chaussée et aménagement d'un embarcadère d'autobus.</p> <p>Lot 6F - Rue de Nazareth (entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 6G - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice et Saint-Paul (entre la limite ouest du viaduc ferroviaire du Canadien National et la rue Duke) : construction de nouveaux massifs pour la Commission des services électriques de Montréal.</p> <p>Lot 20D - Sortie « Mansfield » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : aménagement d'une baie de virage à droite additionnelle pour les véhicules voulant accéder à la rue Saint-Jacques à partir de la sortie de l'autoroute.</p> <p>Lot 23 - Sortie « de Nazareth » de l'autoroute Ville-Marie Ouest : construction du mur ouest de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie.</p> <p>Lot 30A - Rue Notre-Dame (entre les rues de Nazareth et Duke) : reconstruction d'infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 30B - Rue Notre-Dame (de l'ouest du viaduc du CN à de Nazareth): trottoirs.</p> | <p>10 443 514,69 \$, taxes incluses</p> | <p>mars 2015</p> | <p>juillet 2015</p> |
|---|---|------------------|---------------------|

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 3) assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214710) s'est déroulé du 17 novembre 2014 au 17

décembre 2014. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 16 avril 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Six (6) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

| NUMÉRO ADDENDA | DATE DE PUBLICATION | CONTENU |
|-----------------------|----------------------------|---|
| 1 | 21 novembre 2014 | Clarifications au devis technique quant à l'intitulé des travaux et remplacement conséquent des plans civils |
| 2 | 1 décembre 2014 | Clarifications au devis technique Architecture du paysage / Ponts et Ouvrages d'art / Circulation / Égout - Aqueduc / Voirie / Électricité et Éclairage |
| 3 | 5 décembre 2014 | Clarifications au devis technique Ponts et Ouvrages d'art / Électricité et Éclairage |
| 4 | 10 décembre 2014 | Clarifications au devis technique Circulation / Électricité et Éclairage / Égout - Aqueduc / Voirie Ajout du devis technique CSÉM |
| 5 | 11 décembre 2014 | Clarifications au devis technique Égout - Aqueduc / Feux et circulation / Circulation / Ponts et Ouvrages d'art |
| 6 | 12 décembre 2014 | Clarifications au devis technique Circulation / Environnement / Ponts et Ouvrages d'art |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0205 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses.

CG14 0152 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires et pour la reconstruction de trottoirs dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des

plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal (SHM) en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CE12 1788 - 31 octobre 2012 - Autoriser le lancement d'appels d'offres pour la réalisation de divers lots de travaux dans le cadre de la poursuite en 2013 de la mise en œuvre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « *Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier* » de la section « Contexte ». Ils portent notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation.

La première séquence consiste à l'enlèvement des structures de supersignalisation, la démolition du mail central entre la rue William et la rue de la Commune et la construction de la culée 20A (entre les rues de la Commune et Brennan) ainsi que les piliers temporaires. La démolition partielle de l'autoroute Bonaventure (direction ouest), entre les axes 22 (rue de la Commune) et 13 (au nord de la rue Brennan) et la démolition de la rampe Duke.

La deuxième séquence est la démolition de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 (rue de la Commune) et 13 (au nord de la rue Brennan) ainsi que la démolition de l'autoroute Bonaventure entre l'axe 13 (au nord de la rue Brennan) et la culée A (rue William).

Soulignons qu'en raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est fixé à 10 %. Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci peuvent comprendre des dépenses pour les réseaux techniques urbains (RTU), de communication et de gestion des impacts sur la circulation, de marquage et de signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Échéancier des travaux

Soulignons que l'échéancier confirmé par l'entrepreneur prévoit la fin des travaux pour novembre 2016, Cela permettra d'avoir un gain considérable par rapport au calendrier maître du projet qui prévoyait une fin des travaux du présent dossier pour le printemps 2017. Ce gain découle des choix techniques intégrés dans les plans et devis émis par la Ville, en particulier le recours à des murs en terre armée plutôt qu'en béton.

JUSTIFICATION

Justification des travaux prévus

La justification des travaux des lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 réside principalement dans le fait :

- qu'on amorce l'étape la plus importante du projet Bonaventure qui constitue le début du remplacement de l'autoroute 10 par un boulevard urbain, nécessitant des travaux majeurs de démolition, de voirie et d'ouvrages d'art;
- que les rampes Nazareth et Duke doivent être construites afin d'amorcer la construction des lots suivants.

Analyse des soumissions

Sur 36 preneurs du cahier des charges, 5 firmes ont déposé une soumission et 31 n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 14% et 86%.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe. Les motifs de désistement pour ceux qui n'ont pas déposé de soumission y sont indiqués.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

| RÉSULTATS DE SOUMISSION | | <i>(taxes incluses)</i> | |
|--|------------------|-------------------------|-------------------|
| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
| 1 Construction Bau-Val inc. (Licence RBQ # 1134-9958-52) (Attestation Revenu Québec délivrée le 10 octobre 2014) | 20 361 512,30 \$ | 2 036 151,23 \$ | 22 397 663,53 \$ |
| 2 Groupe TNT inc. | 21 687 805,13 \$ | 2 168 780,52 \$ | 23 856 585,65 \$ |
| 3 Unigertec inc. | 22 025 274,34 \$ | 2 202 525,41 \$ | 24 227 799,75 \$ |
| 4 Les Entreprises Michaudville inc. | 23 563 636,34 \$ | 2 356 363,66 \$ | 25 920 000,00 \$ |
| 5 Les Pavages Chenail inc. | 25 033 821,04 \$ | 2 503 382,10 \$ | 27 537 203,14 \$ |
| Estimation des professionnels externes (\$) | 30 970 045,82 \$ | 3 097 004,58 \$ | 34 067 050,40 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues (\$) | | | 24 787 850,41 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 10,7% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | (\$) | 5 139 539,61 \$ |
| | | (%) | 22,9% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | (\$) | -11 669 386,87 \$ |
| | | (%) | -34,3% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | (\$) | 1 458 922,12 \$ |
| | | (%) | 6,5% |

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations de contrats.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Construction Bau-Val inc (anciennement les Pavages Dorval inc.) a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 5 décembre 2013.

Considérant que ce contrat est de plus de 10 000 000\$ et que la soumission la plus basse est inférieure à l'estimation de 34,3%, ce dossier doit être étudié par la Commission d'examen des contrats et ce en vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

L'intervention de la Division des infrastructures jointe au présent dossier explique cet important écart négatif (en faveur de la Ville) entre la plus basse soumission et l'estimation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 22 397 663,52 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 20 361 512,30 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 770 951,28 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 24 218 587,47 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 820 923,95 \$ (taxes incluses). .

La répartition des coûts est présentée en pièce jointe au dossier.

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle représente un montant net pour l'agglomération de 22 114 803,93 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Soulignons que les travaux prévus au contrat sont admissibles à une subvention dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le dessein de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal ainsi qu'à la stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 qui visent à créer une société sans gaspillage en maximisant la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, l'ensemble des lots de travaux liés à ce présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général

permettront entre autres :

- de recycler environ 16 000 m.cube de béton des structures à démolir de la voie surélevée de l'autoroute Bonaventure;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

Cette politique permettra non seulement de valoriser une construction verte mais aussi de réduire considérablement les coûts de travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que certains des travaux liés au présent dossier commencent dès le printemps 2015. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé afin de ne pas engendrer de retards. La séquence de démolition de l'autoroute Bonaventure entre la rue de la Commune et la rue William se fera en deux temps tel que décrit dans la rubrique "**description**" et les travaux connexes qui s'y rattachent dans ce présent mandat occasionneront inévitablement des impacts majeurs sur la circulation.

Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation seront développés de concert avec les arrondissements concernés. Ces plans tiendront entre autres compte des multiples travaux prévus dans le centre de Montréal, notamment ceux portant sur l'échangeur Turcot et la portion de l'autoroute Bonaventure appartenant au Gouvernement du Canada.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été développée pour le présent dossier en collaboration avec le Service des communications qui est jointe en annexe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : février 2015
- Début des travaux : avril 2015
- Fin des travaux : décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Yasmina ABDELHAK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-20

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-01-26

**Dossier # : 1153426001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Insectarium |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé «Porteurs de lumière», pour une somme maximale de 144 999.57 \$ taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé,

1. Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé « Porteurs de lumière », pour une somme maximale de 144 999.57 \$ taxes incluses.
2. D'approuver un projet de convention à cette fin.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:19**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153426001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Insectarium |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise 8032688 Canada inc., représentée par monsieur Étienne Paquette, pour la conception artistique, la réalisation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles à l'Insectarium de Montréal, provisoirement intitulé «Porteurs de lumière», pour une somme maximale de 144 999.57 \$ taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Le service Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan de développement visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Cet ambitieux plan d'affaires vise à accroître l'achalandage de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Le renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs passe par une bonification de l'offre, par des propositions plus immersives et sensorielles, soutenues par des directions artistiques fortes et distinctives. En conjuguant de manière inédite la science, l'art et l'émotion, ces propositions font vivre Espace pour la vie et contribuent à raviver nos liens avec la nature.

Après une expérience positive en 2014, sur le thème « Prendre son temps », Espace pour la vie a choisi de faire de la « Lumière » le fil conducteur qui unira la programmation 2015 de ses quatre institutions, soulignant à sa manière l'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière, proclamée par l'UNESCO.

De plus, l'Insectarium qui prépare sa Métamorphose a fait un travail important de réflexion pour esquisser le code génétique du futur musée. D'ici 2019, l'Insectarium aligne ses actions et sa programmation avec ces nouvelles orientations qui sont de mettre l'accent sur l'immersion, la relation et la participation.

Ainsi, en accord avec ces objectifs et en lien avec la thématique 2015, l'Insectarium souhaite convier le public à vivre une expérience avec les lucioles, ces insectes qui fascinent par leurs mystérieux signaux lumineux. C'est dans un environnement sonore et lumineux créé par des artistes en arts numériques que le visiteur pourra « entrer en communication » avec les lucioles. Une expérience inédite qui viendra bonifier l'offre estivale d'Espace pour la vie. Une façon à la fois ludique, artistique et scientifique d'enrichir le lien qui nous unit à la nature.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de cet environnement multimédia immersif, l'Insectarium désire travailler avec les artistes Étienne Paquette et Mathieu Le

Sourd choisis lauréat du concours sur invitation Lucioles à l'Insectarium en janvier 2015. Ainsi, elle souhaite retenir les services de l'entreprise 8032688 Canada inc. représentée par Étienne Paquette.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1019 – 27 octobre 2014. Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Atomic3 inc., représentée par M. Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal pour une somme maximale de 140 844,38 \$ taxes incluses. Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier no 1143815003.

CM14 0283 - 28 avril 2014. Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé « Vertiges », pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier no 1140461002.

CM14 0047 - 27 janvier 2014. Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet. Dossier no 1135034004.

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à créer une œuvre artistique numérique en lien avec la thématique « Lumière », à l'Insectarium. Cette œuvre consiste en un environnement multimédia immersif permettant aux visiteurs de vivre une rencontre inédite avec le monde virtuel des lucioles. Cette installation sera inaugurée lors du lancement de la saison estivale, le 20 juin 2015 et se poursuivra jusqu'au 30 août 2015.

L'intervention artistique offrira une expérience à la fois immersive et participative. L'Insectarium favorise autant que possible des rencontres authentiques avec les insectes. Mais avec certains, de telles rencontres ne sont pas toujours possibles pour diverses raisons. Cette œuvre numérique, qui traduira le langage amoureux des lucioles, engage le public dans une conversation inédite et l'invite à plonger dans un univers fascinant. L'ambiance sonore et lumineuse tout comme la scénographie envisagée contribueront à la force de cette rencontre qui se veut à la fois sensorielle, poétique, ludique et esthétique.

Cette œuvre, au titre évocateur, « Porteurs de lumière », proposée par messieurs Étienne Paquette et Mathieu Le Sourd (proposition en pièce jointe) en réponse au concours, a été choisie parmi les quatre concurrents au « Concours sur invitation Lucioles à l'Insectarium » (règlements du concours et termes de références en pièces jointes). Leur offre de service (offre en pièce jointe) est un projet clé en main pour la création, la conception, la réalisation, l'installation et l'opération d'un environnement multimédia immersif sur les lucioles, à l'été 2015. Pour réaliser ce mandat, ils se sont entourés d'une équipe multidisciplinaire constituée de professionnels qui ont une solide expérience dans la production d'événements et d'installations en arts numériques et qui sauront nourrir l'œuvre et lui donner une facture unique.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à un artiste, tel que le prévoit l'article 573.3 (4) de la Loi sur les Cités et villes. Le processus d'identification et de sélection des artistes a été effectué avec rigueur et professionnalisme, en collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal.

Processus de sélection :

Depuis quelques années, le service Espace pour la vie travaille en étroite collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal et profite de l'expertise de ses membres et des liens que l'organisme entretient avec un large réseau d'artistes montréalais provenant de toutes les sphères d'activité, y compris les artistes de la relève, pour trouver les meilleurs candidats qui seront appelés à développer et à réaliser des événements porteurs pour la Ville.

Une dizaine d'artistes ont été identifiés et parmi eux, cinq ont été invités sur la base de l'excellence de leur portfolio, de leur expérience et de leur approche créative, à participer au Concours sur invitation d'Espace pour la vie, dans le but de créer un environnement multimédia interactif sur les lucioles à l'Insectarium. Quatre d'entre eux ont accepté l'invitation et ont déposé une proposition conforme aux exigences fournies dans les règlements du concours et les termes de références associés. Chacun a reçu un cachet de 1 000 \$ (avant taxes) pour sa participation.

Le 16 janvier 2015, les cinq membres du jury, dont deux membres du Conseil des Arts de Montréal et un représentant externe du monde des arts médiatiques (composition du jury en pièce jointe), se sont réunis pour entendre les quatre concurrents qui ont présenté leur proposition tant artistique que fonctionnelle et qui ont répondu aux questions du jury. Au terme de cette journée, à l'unanimité, le jury a choisi la proposition de messieurs Étienne Paquette et Mathieu Le Sourd, dont la force, l'audace et la qualité de l'expérience artistique proposée ont été soulignées.

De la conception à la réalisation, de la trame narrative au choix des équipements et des matériaux, cette expérience porteuse d'une vision artistique et poétique forte du phénomène des lucioles, s'inscrit parfaitement dans l'intention de l'Insectarium de traduire autrement les principes de communication développés par cet insecte. L'environnement visuel et sonore d'une grande beauté donnera aux visiteurs l'impression d'être transportés dans un lieu nocturne rempli de lucioles. Un paysage qui invite à la contemplation et à la découverte du langage « amoureux » de cet insecte. Au terme de leur promenade, les visiteurs auront apprivoisé les lucioles au point de devenir eux-mêmes porteurs de lumière.

À propos de Mathieu Le Sourd :

Mathieu Le Sourd, artiste multimédia et créateur d'expériences interactives, mène depuis 2005 une carrière internationale comme directeur artistique, réalisateur multimédia, designer artistique, notamment, en Asie, en Amérique du Sud et en Europe. Avec Moment Factory il crée des installations immersives interactives à Los Angeles (2013) et à Toronto (2012). Aujourd'hui basé à Montréal, capitale des arts numériques, il travaille sur des performances immersives et des dispositifs interactifs. Il signe en 2013 DROMOS présenté au festival MuteK, qui a retenu l'intérêt de la critique; OBE et MISCIBLE à la Société des Arts technologiques en 2014 et DURATIONS au Musée d'art contemporain en 2014.

À propos de Étienne Paquette :

Étienne Paquette, concepteur, scénariste et réalisateur, s'intéresse à la conception d'environnements narratifs et d'installations interactives. Il a coconçu et mis en scène l'installation interactive Mégaphone (avec Moment Factory, produite par l'ONF et le Quartier des spectacles en 2013) (Grand prix Boomerang des environnements interactifs, Montréal 2013). Il a mis en scène de nombreuses expositions muséales, dont Grace Kelly : au-delà de l'icône (2013) et Musique (2014) présentées au Musée Mc Cord, qui se sont démarquées auprès de la critique et du public. Avec Mathieu Le Sourd, il a scénarisé et coréalisé l'expérience interactive et immersive permanente Burj148 à Dubaï (2014).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une valeur de 144 999.57 \$ incluant les taxes. Il comprend non seulement la conception artistique, mais aussi la réalisation de l'environnement immersif. Cette dépense sera imputée au budget du Service Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette rencontre inédite avec le monde des lucioles contribuera directement aux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. En encourageant les citoyens à se rapprocher et à mieux comprendre le lien qui les unit à la nature, ce projet vise à améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. Une orientation au cœur du Plan de développement.

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté le Service Espace pour la vie. Comme en témoigne la proposition, autant la scénarisation que le choix des technologies utilisées, seront inspirés de la nature et dictés par les principes du développement durable. Par exemple, plutôt que de multiplier le nombre de lumières DEL pour créer l'effet d'immersion, on misera sur l'utilisation de matière naturelle (quinine) pour reproduire les phénomènes de luminescence, et de matières réfléchissantes (éclairées par rayons UV) pour créer les patrons de lumières et les nuées de lucioles, réduisant par conséquent les coûts d'énergie et d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par sa qualité et son caractère distinctif, cette installation contribuera à établir la notoriété de nos institutions et participera à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle; comme ville de savoir, de créativité et d'innovation et comme capitale nord-américaine des arts numériques. En favorisant la pleine réalisation de la mission du Service Espace pour la vie, et s'intégrant à la thématique annuelle de sa programmation 2015 inspirée de l'année internationale de la Lumière, ce projet démontre l'expertise de l'Insectarium et sa capacité à multiplier ses approches pour favoriser les rencontres du public avec les insectes, contribuant par conséquent à le positionner une fois de plus comme une référence nationale, voire internationale, en matière d'éducation et de médiation culturelle. Cet environnement multimédia immersif sur les lucioles offrira une nouvelle expérience de visite susceptible d'attirer une nouvelle clientèle durant la saison estivale. L'ouverture est prévue le 20 juin 2015. Plus de 135 000 visiteurs sont attendus à l'Insectarium du 20 juin au 30 août 2015.

Un éventuel retard dans l'octroi du contrat pourrait menacer la réalisation de ce projet pour lequel nous anticipons un succès critique et populaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication à cette étape-ci du projet. Un communiqué sera émis lors du dévoilement de la programmation 2015 d'Espace pour la vie, le 24 février 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015 : Octroi de contrat de direction artistique
Mars 2015 : Concept, scénarios phase 1, avec esquisses et croquis, évaluation des coûts
Avril 2015 : Scénarisation finale, design,
15 juin 2015 : Réalisation, installation et rodage
20 juin 2015 : Ouverture au public
Jusqu'au 30 août : Opération, entretien
Septembre 2015 : Fermeture, démontage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dynah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie TOUSIGNANT
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-21

Anne CHARPENTIER
Chef de l'Insectarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1153815001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Les productions au singulier représentée par Charles Dauphinais, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" pour une somme maximale de 321 930\$ (taxes et contingences incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'entreprise Les productions au pluriel représentée par Charles Dauphinais, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" pour une somme maximale de 321 930 \$ (taxes et contingences incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:37

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153815001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Les productions au singulier représentée par Charles Dauphinais, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" pour une somme maximale de 321 930\$ (taxes et contingences incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Le service Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan de développement visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Cet ambitieux plan d'affaires vise à accroître l'achalandage de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Le renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs passe par une bonification de l'offre, par des propositions plus immersives et sensorielles, soutenues par des directions artistiques fortes et distinctives. En conjuguant de manière inédite la science, l'art et l'émotion, ces propositions font vivre Espace pour la vie et contribuent à raviver nos liens avec la nature.

Après une expérience positive en 2014, sur le thème « Prendre son temps », Espace pour la vie a choisi de faire de la « Lumière » le fil conducteur qui unira la programmation 2015 de ses quatre institutions, soulignant à sa manière l'Année internationale de la lumière proclamée par l'UNESCO.

Les arts s'invitent au Jardin proposera aux visiteurs du Jardin botanique une nouvelle façon d'enrichir le lien qui les unit à la nature. Si l'offre de spectacles à Montréal est abondante, aucun autre lieu ne fait dialoguer beauté et nature d'une façon aussi parfaite. Espace pour la vie souhaite associer la musique à la contemplation de la nature afin de rendre ce contact inoubliable.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de ce projet, le Jardin botanique désire retenir les services de l'entreprise "*Les productions au singulier*" avec monsieur Charles Dauphinais comme directeur artistique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0283 - 28 avril 2014. Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Artificiel Inc., représentée par M. Alexandre Burton, pour la réalisation et la production du spectacle multimédia du Planétarium Rio Tinto Alcan, provisoirement intitulé "Vertiges", pour une somme maximale de 408 161,25 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré -

Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier # 1140461002.

CM14 0047 - 27 janvier 2014. Accorder un contrat de gré à gré à 9290-2790 Québec inc. pour des services professionnels pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée « Éloge à la lenteur », pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet. Dossier # 1135034004.

DESCRIPTION

Bien que le Jardin botanique accueille plus de 700 000 visiteurs annuellement, il a besoin de produits d'appel qui attireront une nouvelle clientèle et fidéliseront celle déjà conquise, en plus d'assurer un rayonnement médiatique important. La programmation *Les arts s'invitent au Jardin* proposera au public deux grands concerts (grand déploiement, 1 000 places assises) ainsi qu'une série de prestations plus intimistes avec des grands noms de la scène, les samedis et les dimanches, du 6 juin au 5 septembre 2015. Cette programmation intégrera également de populaires "4 à 8" (musique jazz interprétée par des musiciens d'ici) qui se tiendront au restaurant du Jardin botanique, les jeudis, vendredis et samedis du jeudi 25 juin au samedi 29 août 2015.

Processus de sélection des artistes

En décembre 2014, le directeur artistique monsieur Charles Dauphinais a déposé un préconcept établissant les orientations pour *Les arts s'invitent au Jardin*, s'inscrivant en continuité avec ce qui avait été présenté à l'été 2014, mais faisant cette fois le lien avec la thématique de la lumière. Ce préconcept (joint en annexe) a été favorablement accueilli par les responsables du service de l'Espace pour la vie, un panel d'experts composé de muséologues, de scientifiques, de spécialistes de la programmation, de l'éducation et de l'environnement.

Les artistes retenus sont sélectionnés en fonction de l'affinité naturelle de leurs créations avec le Jardin botanique. Les deux grands concerts misent sur des artistes de renom, Oliver Jones et Marc Hervieux. Leur mission est de mettre en lumière l'effervescence artistique du Jardin botanique tout au long de la saison estivale. Leur notoriété constituera un levier important.

Le piano permanent installé dans la saulaie sera disponible au public durant la semaine et mettra en vedette les dimanches des artistes connus (Susie Arioli, Fanny Bloom, Florence K, Joranne, Catherine Major, Diane Tell, Chloé Ste-Marie, Marie-Jo Thériault et d'autres) ou de la relève dans des prestations plus intimistes que celles des grands concerts.

Enfin, les samedis feront place à une brochette d'artistes dans des lieux privilégiés afin de donner au visiteur l'impression que les performances se trouvent naturellement sur son parcours.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à un artiste.

L'offre de service de monsieur Charles Dauphinais pour *Les arts s'invitent au Jardin* est un projet clé en main qui comprend, en plus de la direction artistique, la mise en oeuvre des prestations artistiques dans les jardins, la mise sous contrat des artistes, la gestion du personnel technique, la production des représentations incluant l'aménagement des lieux (décor, scènes, chaises, etc.), l'accueil et l'accompagnement, des artistes, des équipes techniques et des fournisseurs ainsi que tous les liens requis avec le Jardin botanique en vue de respecter les politiques et procédures du site (accès, livraisons, etc.).

En plus de répondre aux exigences et aux contraintes, la qualité de la proposition, la renommée des artistes recrutés et la capacité à s'approprier la mission du service de

L'Espace pour la vie ont été soulignées, faisant de la compagnie *Les productions au singulier*, représentée par M. Dauphinais, le choix tout désigné pour réaliser la programmation 2015 des Arts s'invitent au Jardin. Son équipe multidisciplinaire est constituée de professionnels qui possèdent une solide expérience dans la production d'événements et de spectacles.

En outre, *Les productions au singulier* bénéficie d'un formidable réseau dans le milieu artistique et médiatique, d'une expérience en médiation culturelle auprès du grand public et de la sensibilité nécessaire à la réussite d'une proposition artistique de cette envergure. Artiste de la relève, monsieur Charles Dauphinais connaît d'ailleurs un excellent rayonnement sur la scène montréalaise, notamment grâce aux mises en scène réalisées pour le compte du théâtre la Roulotte et du Théâtre d'aujourd'hui. Il propose une démarche artistique basée sur des arts accessibles, immersifs, en proximité avec les spectateurs, en parfait accord avec la vision du Jardin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une valeur de 280 000\$ avant taxes, soit de 321 930 \$, taxes incluses. Cette dépense sera imputée au budget du Service Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la ville centrale. Le contrat prévoit non seulement la direction artistique, mais aussi la réalisation de la deuxième édition "*Les Arts s'invitent au Jardin*", à l'été 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté le Service Espace pour la vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par leur qualité et leur caractère distinctif, les activités proposées par Espace pour la vie contribuent à établir la notoriété des institutions et participent à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle; ville savoir, de créativité et d'innovation. En favorisant la pleine réalisation de la mission du Service Espace pour la vie, et s'intégrant à la thématique annuelle de sa programmation 2015 inspirée de l'année internationale de la Lumière, ce projet démontre la capacité d'Espace pour la vie à multiplier ses approches pour favoriser les rencontres du public avec la nature.

La programmation *Les arts s'invitent au Jardin* a remporté un vif succès à l'été 2014, obtenant la faveur des médias, des citoyens et des touristes durant tout l'été. L'achalandage du Jardin botanique s'est élevé de près de 9 % au cours de cette période comparativement à l'été 2012. Considérant l'intérêt suscité par cette programmation, près de 260 000 visiteurs sont attendus du 6 juin au 5 septembre 2015.

Un éventuel retard dans l'octroi du contrat pourrait menacer la réalisation de ce projet pour lequel nous anticipons un succès critique et populaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet. Un communiqué sera émis lors du lancement de la programmation qui aura lieu le 24 février 2015.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'octroi de contrat par le Comité exécutif : 8 février
- Approbation du contrat par le Conseil municipal : 23 février

- Signature du contrat : 24 février
- Lancement de la programmation : 24 février
- 1^{er} spectacle : 6 juin
- Dernier spectacle : 30 août
- Remise du bilan : septembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dyneh LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANDRY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-27

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur
Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1146850002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Inspec-Sol Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1557, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 327 842.01\$, taxes incluses. |

Il est recommandé : d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Inspec-Sol inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. 1557, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 327 842,01 \$, taxes incluses.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-02-04 16:20

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1146850002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Inspec-Sol Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1557, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 327 842.01\$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat concerne les services professionnels de caractérisation environnementale des sols ainsi que l'analyse du roc si présent lors de travaux prévus, suite à l'appel d'offres public No. 1557, en lien avec les travaux de modification et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les sites exacts où sont requis les caractérisations des sols, ne sont pas connus au moment de l'appel d'offres, un montant budgétaire de 415 600.00\$, taxes incluses est prévu au contrat. Le dit montant sera réparti entre différents sites de travaux à venir, suite à l'acceptation de propositions spécifiques par projet. La totalité de ces mandats ne peut excéder le montant maximum du contrat.

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

- L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Les derniers contrats de services professionnels en caractérisation environnementale, étaient de moindre envergure sous le niveau de 100 000\$ de dépenses; ils ont été gérés à l'interne de la CSEM.

Le Conseil d'administration de la CSEM a recommandé l'acceptation de l'appel d'offres no. 1557, le 4 février 2015 (séance 5.T.1)

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il s'agit d'un

contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM, Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Gestion des projets, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandat (No 1) a été utilisée.

TABLEAU 1 : Caractéristiques de l'appel d'offres

| Principaux éléments | | |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|
| Date de parution (SEAO + Constructo) | | 5 décembre 2014 |
| Disponibilité des documents | | 5 décembre 2014 |
| Addenda #1 | | 18 décembre 2014 |
| Date de fin de la période d'appel d'offres | | 15 janvier 2015 |
| Durée de l'appel d'offres | | 41 jours |
| Preneur d'un cahier de charges : | | 8 entreprises |
| N'ayant pas soumissionné | Services EXP, LVM, Terrapex Envir. | |
| Ayant soumissionné | | Voir tableau 2, 5 entreprises |

TABLEAU 2 : Analyse des soumissions reçues

| Soumissionnaires (en ordre croissant des prix soumis) | | Prix soumis (écart avec coût moyen) |
|--|-----------------|---|
| 1 | Inspec-Sol Inc. | 327 842.01 \$ |
| 2 | Groupe ABS | 364 384.52 \$ |
| 3 | Solmatech | 366 293.10 \$ |
| 4 | WSP | 454 642.19 \$ |
| 5 | Groupe Qualitas | 456 719.79 \$ |
| Estimation | | 413 831.76 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues | | 393 976.32 \$ |
| Écart entre : le coût moyen des soumissions et la plus basse conforme | | - 66 134.31 \$ (- 20 %) |
| la plus haute soumission et la plus basse conforme | | 128 877.78 \$ (39 %) |
| l'estimation du coût des services et la plus basse soumission conforme (la baisse est liée à la demande du marché plus faible, au volume de 500 forages plus attrayant qu'avant, à la participation de plusieurs soumissionnaires et à la première offre de l'année 2015) | | - 85 989.75 \$ (- 26 %) |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financé par le PTI, remboursé par redevance aux usagers de la CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 287 559.64 \$

Imputation: 6105.7710028.802400.06819.54507.0.0.138241.0.19520.0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IL n'y a pas d'impacts majeurs

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres 19 novembre 2014

Ouverture des soumissions 15 janvier 2015

Comité de sélection 22 janvier 2015

Début de contrat mi février 2015

Fin de contrat fin février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur la qualité de l'environnement MDDELCC

Règlement sur la gestion des sols contaminés (RESC)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis - Ext POIRIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-02-02

CE : 20.015
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144639004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017. Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada Inc.) et autoriser un budget additionnel de dépenses du même montant au Service de la culture. Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 250 000 \$ du budget du Service de la culture au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière à compter de l'année 2016. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont, établissant les modalités et conditions de versements de 1 320 000 \$ en subvention pour les années 2015, 2016 et 2017;
2. d'accorder à la Corporation du Théâtre Outremont un soutien financier totalisant 1 270 000 \$, soit 390 000 \$ à être versé en 2015, et de 440 000 \$ pour chacune des années 2016 et 2017 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire au Théâtre Outremont;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée en partie par l'arrondissement d'Outremont et par la ville-centrale;
4. d'accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada Inc.)
5. d'autoriser le transfert de crédits de 250 000 \$ du budget du Service de la Culture à celui du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la prise en charge de l'exploitation de l'immeuble pour l'année 2015 et d'ajuster en

conséquence les bases budgétaires des deux Services (culture et SGPI), à compter de 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-03 17:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144639004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont pour un soutien financier totalisant 1 320 000 \$ dont 50 000 \$ déjà versé à titre d'avance (CE15 0065); 390 000 \$ versé en 2015, 440 000 \$ en 2016 et 440 000 \$ en 2017. Autoriser un budget de revenu additionnel de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un Café/restaurant (6813623 Canada Inc.) et autoriser un budget additionnel de dépenses du même montant au Service de la culture. Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 250 000 \$ du budget du Service de la culture au budget du Service de la gestion et de la planification immobilière à compter de l'année 2016. |

CONTENU

CONTEXTE

Construit en 1928 sur les plans de l'architecte René Charbonneau, le Théâtre Outremont a ouvert ses portes en 1929. Le cinéma et la chanson ont été très présents au cours des belles années du Théâtre Outremont. Une scène sur laquelle ont défilé des artistes de renom dont, entre autres, Pauline Julien, Félix Leclerc, Diane Dufresne et Beau Dommage.

En 1994, la municipalité d'Outremont a acquis le théâtre pour le restaurer. C'est au cours de cette même année que le théâtre a été classé monument historique. Rouvert au public en 2001, la majeure partie de la programmation du théâtre Outremont s'adresse à l'ensemble des Montréalais et fait de cet établissement de prestige un équipement culturel supralocal. Sa vocation principale étant différente de celle des Maisons de la culture du réseau montréalais, l'arrondissement d'Outremont souhaitait que cet équipement soit reconnu comme un espace culturel de nature supralocale et que sa prise en charge puisse relever de la responsabilité de la ville-centre. Pour ce faire, le conseil de ville de Montréal, en vertu de l'article 85.5 de la Charte a offert à l'arrondissement de prendre à sa charge le Théâtre Outremont.

La Corporation du Théâtre Outremont, organisme à but non lucratif créé en 2009, assumait déjà la programmation du Théâtre Outremont et continuera de l'assumer conformément à

sa mission qui est de :

- sensibiliser le public et favoriser la compréhension et l'appréciation des arts et de la culture en diffusant une programmation de calibre professionnel au Théâtre Outremont en cinéma et dans les diverses disciplines des arts de la scène;
- développer la sensibilité artistique et esthétique du grand public en général et de la clientèle jeunesse et scolaire, en particulier, et encourager la fréquentation, à travers des conférences, des ateliers et diverses activités de médiation culturelle et d'accompagnement des publics;
- procurer aux artistes et aux organismes culturels professionnels des installations adaptées à leur fonction de création, de production et de diffusion culturelle en faveur de l'éducation artistique du grand public.

Ainsi, afin d'effectuer adéquatement ce transfert de responsabilité, le Service de la culture, l'arrondissement d'Outremont et le Service de la gestion et de la planification immobilière ont coordonné les actions visant à:

- mettre fin au protocole d'entente antérieure qui liait l'arrondissement d'Outremont à la Corporation du Théâtre d'Outremont;
- conclure un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du théâtre d'Outremont pour la réalisation de la programmation culturelle métropolitaine et la programmation culturelle de proximité (document en p.j.);
- convenir des responsabilités qui seront assumées par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0609 - 23 AOÛT 2011: Recommander au conseil municipal d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à la compagnie 6813623 Canada inc. un local situé au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 1248, avenue Bernard (Théâtre Outremont), à des fins d'exploiter un commerce sous le nom de Ian-Perreault, prêt-à-manger.

CM14 1127 - 25 novembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal : offrir au conseil d'arrondissement d'Outremont de prendre en charge le Théâtre Outremont, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CA14 16 0409 - 1er décembre 2014 : Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, accepter l'offre de prise en charge du Théâtre Outremont par la Ville de Montréal, à l'exception de la programmation culturelle d'arrondissement.

CE15 0065 - Accorder à la Corporation du Théâtre Outremont une avance de fonds de 50 000 \$ au soutien financier annuel de 440 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation d'une programmation culturelle pluridisciplinaire.

1142504030 : Résilier le protocole d'entente 2012-2015 entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont

1152504008 : Autoriser l'affectation d'une somme de 137 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour le financement de la programmation culturelle locale au Théâtre Outremont et transférer ce montant au Service de la culture de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Comme convenu dans l'annonce faite par le Maire de Montréal le 3 novembre dernier de la prise en charge du Théâtre Outremont par le Service de la culture et comme stipulé dans la

résolution CM14 1127, le Service de la culture a négocié une entente avec la Corporation du Théâtre Outremont (CTO) qui prévoit accorder un soutien financier annuel de 440 000 \$ pour une durée de trois ans, pour un montant total de 1 320 000 \$. La durée du protocole d'entente négocié avec la CTO couvre la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. Comme entendu lors du transfert de responsabilité du Théâtre, l'arrondissement d'Outremont poursuivra l'utilisation du Théâtre Outremont pour présenter une programmation culturelle locale s'adressant principalement à la population de son arrondissement. Quant à la responsabilité de l'exploitation du bâtiment (entretien et énergie), celle-ci sera prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

JUSTIFICATION

Le protocole d'entente négocié par le Service de la culture avec la Corporation du Théâtre Outremont en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont (programmation culturelle locale) définit le contexte et les conditions qui encadreront la réalisation par la Corporation d'une programmation culturelle de qualité destinée à l'ensemble de la population montréalaise; il en va de même pour la programmation dite de proximité, destinée particulièrement à la clientèle de l'arrondissement d'Outremont. La mission de la Corporation du Théâtre Outremont s'inscrit dans les orientations souhaitées par le Service de la culture en matière de diffusion culturelle pour ce lieu de diffusion supralocal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement d'Outremont évalue les coûts annuels de présentation d'une programmation culturelle de proximité au montant de 137 000 \$ qui servira à financer, annuellement, et cela pour les trois prochaines années, une partie des coûts liés au présent protocole. Ainsi, pour les trois années de la durée de l'entente, 411 000 \$ nécessaires au financement du protocole liant la Ville à la Corporation du Théâtre Outremont proviennent du budget de l'arrondissement d'Outremont et 909 000 \$ proviennent des budgets réguliers du Service de la culture.

Compte tenu des délais nécessaires à la conclusion d'une entente avec la Corporation du Théâtre Outremont, et afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'organisme et à la qualité de services aux citoyens, il s'est avéré nécessaire d'accorder une avance de fonds de 50 000 \$ à l'organisme pour qu'il puisse poursuivre ses activités en début d'année (CE15 0065). Ainsi, pour l'année 2015, le montant restant à être versé est de 390 000 \$, soit 170 000 \$ qui sera versé à la signature de l'entente et un dernier versement de 220 000 \$ qui sera versé le 31 juillet 2015. Les versements pour 2016 et 2017 seront versés selon l'échéancier prévu au protocole, soit en deux versements égaux de 220 000 \$ les 31 janvier et 31 juillet de chaque année.

Ce dossier implique également l'attribution, au Service de la culture, d'un budget additionnel de revenus et de dépenses de 30 300 \$ provenant de la location d'un espace au rez-de-chaussée du théâtre pour un café-restaurant (6813623 Canada inc.).

Le Service de la gestion et de la planification immobilière estime les frais de gestion de la propriété (entretien, frais d'exploitation et énergie) du Théâtre Outremont à 249 850 \$. Afin de permettre au SGPI d'assumer ces nouvelles dépenses, le Service de la culture transférera au Service de la gestion et de la planification financière un montant annuel de 250 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la diffusion culturelle professionnelle, cette entente contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bonification du soutien financier accordé à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa mission de même que la reconnaissance du Théâtre Outremont, comme lieu de diffusion supralocal, contribue à assurer une plus grande pérennité à ce lieu emblématique montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité sera conclu entre l'organisme et la Ville. Une copie de ce protocole sera annexée au protocole d'entente signé par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction (Anaam TAGHOUTI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle THIBAUT

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

Le : 2014-12-17

Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives
|

Chef de division Action culturelle et des
partenariats

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-02-03



Dossier # : 1153376001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relative à la participation d'un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 1er au 29 avril 2015, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relative à la participation d'un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 1er au 29 avril 2015, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François SIM MASSÉ Le 2015-02-06 09:58

Signataire :

François SIM MASSÉ

Directeur
Service de sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1153376001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une contribution financière de 10 500 \$, relative à la participation d'un projet d'agrandissement de l'école Mark Bourque, située à Debussy à Haïti, du 1er au 29 avril 2015, qui sera réalisé par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, en mission humanitaire. Verser cette contribution au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" de la Caisse Desjardins du réseau municipal. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le policier Mark Bourque, originaire de Québec, est décédé en devoir à Port-au-Prince durant une mission de paix. Quelques mois plus tard en 2006, un groupe de policiers a construit une école primaire en son nom, située en montagne à Debussy, près de Port-au-Prince.

Les années suivantes, plusieurs groupes de québécois ont su faire survivre l'école par leurs dons.

En 2010, suite au violent séisme survenu à Port-au-Prince, le policier à la retraite Robert Lessard a été à la tête de l'Expé-Mission. Ce groupe a fourni des uniformes, du matériel scolaire et une cantine pour l'école.

Depuis 2012, le pompier Serge Dessurault et Jean-Pierre Danvoye, guide de montagne, organisent un voyage sportif-humanitaire d'une semaine, afin d'amasser des fonds pour faire survivre l'école qui, malheureusement, n'est pas subventionnée par l'état. Elle ne tient qu'aux dons privés des voyageurs.

En 2013, le pompier Jonathan Michaud a fait partie du voyage sportif-humanitaire qui a permis à 150 élèves d'étudier une année de plus. Les dons recueillis ont permis de payer un salaire aux professeurs, de fournir un uniforme et un repas quotidien aux écoliers (souvent le seul repas que les enfants mangeront dans leur journée), ainsi que du matériel scolaire suffisant. Cette même année, compte tenu du nombre grandissant d'élèves, la responsable de l'école, Dre Clertida Cassamajor, a fait installer une tente de l'UNICEF, afin de créer deux classes supplémentaires, mais cette tente s'est détériorée très rapidement, compte tenu du climat chaud et humide d'Haïti. Par conséquent, les élèves n'étudiaient pas dans un environnement sain.

C'est pour ces raisons qu'il a été proposé de remplacer la tente par une nouvelle

construction en avril 2014. En effet, une trentaine de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont construit en 2014, un bâtiment qui offre trois classes supplémentaires aux élèves.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1140741002

DESCRIPTION

En avril prochain, un groupe formé de 30 pompiers bénévoles du SIM, quittera Montréal en direction d'Haïti afin de construire un troisième bâtiment (20pi x 60pi x 10pi) à l'école Mark Bourque, pour ainsi atteindre l'objectif de six classes (une par année du primaire). Cette nouvelle construction augmentera les chances de faire reconnaître l'école par l'état Haïtien pour ainsi recevoir des subventions afin de payer les professeurs.

JUSTIFICATION

C'est grâce à l'investissement du temps et de l'argent de 30 pompiers du SIM que la construction se concrétisera, dans un contexte unique et valorisant, autant pour les pompiers que pour l'organisation. En effet, le SIM obtiendra une grande visibilité dans les médias, sur la page Facebook et par les photos prises durant la construction. En s'associant à un tel événement, le SIM appuie et démontre sa solidarité à la démarche des pompiers à une telle cause, ainsi qu'envers la communauté Haïtienne de Montréal.

Le groupe de pompiers ne fait pas affaires avec un organisme gouvernemental. Il n'y a aucun intermédiaire et donc aucune perte monétaire. La contribution sera directement remise au Dre Clertida Cassamajor qui est responsable de l'école et la totalité des dons recueillis, servira à la construction du troisième bâtiment de l'école Mark Bourque. Notez que la contribution sera versée au compte "Groupe Haïti école Mark Bourque" à la Caisse Desjardins du réseau municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de pouvoir réaliser ce projet, ces pompiers ont besoin d'appuis financiers. Une contribution financière de 10 500 \$ permettra au SIM d'encourager la réalisation de ce projet.

L'estimation des coûts du projet, se détaille comme suit :

- Fondations du bâtiment (seront construites avant l'arrivée des pompiers et les matériaux seront déjà sur place) 12 000 \$
- Outils/quincaillerie 1 000 \$
- La construction du bâtiment :
 - semaine 1 : Construire les murs en blocs et colonnes de béton coulé 12 000 \$
 - semaine 2 : Terminer les murs en blocs, débiter la construction du toit et des meubles (bureaux, etc.) 10 000 \$
 - semaine 3 : Terminer le toit, terminer les meubles, faire le crépis et la peinture 6 000 \$
- Total des coûts, incluant la main-d'oeuvre Haïtienne 40 000 \$

La contribution de 10 500 \$ du SIM sera entièrement assumée par l'agglomération, et sera imputée au compte suivant : 1001-0010000-106000-02201-016491

L'argent manquant proviendra d'une contribution de la Caisse Desjardins du réseau municipal (10 000 \$), ainsi que de dons et levées de fonds organisées à cet effet.

Aussi, il est à noter que chaque participant assumera les frais de son billet d'avion et

s'engage à amasser 600 \$ (dons, contribution personnelle, etc.) afin de payer la nourriture et l'hébergement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications internes, et externes auprès des médias, est planifiée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Bureau des relations internationales (Seynabou Amy KA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Le : 2015-01-22



Dossier # : 1151197001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 :

| Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
|---|-----------|
| Alchimies, Créations et Cultures / 16e Festival du Monde Arabe de Montréal | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 7e Festival Art Souterrain | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 16e Festival Elektra | 30 000 \$ |
| Coup de coeur francophone - 29e édition | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 20e édition | 15 000 \$ |
| Festi Blues - 18e édition | 5 000 \$ |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 20e édition | 30 000 \$ |
| Festival Fantasia - 19e Festival international de films Fantasia | 50 000 \$ |
| Festival international de la littérature (FIL) - 21e édition | 25 000 \$ |
| Festival international de musique Pop Montréal - 14e édition | 45 000 \$ |

| | |
|---|-----------|
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 17e édition | 25 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 17e Festival littéraire international Métropolis Bleu | 25 000 \$ |
| Festival ZooFest - 7e édition | 15 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 17e Festival MEG Montréal | 15 000 \$ |
| Mutek - 16e édition | 50 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 11e édition | 15 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 18e édition | 40 000 \$ |
| Société de musique contemporaine du Québec / 7e Festival Montréal/Nouvelles Musiques (MNM) | 30 000 \$ |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 24e édition | 40 000 \$ |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30e édition | 25 000 \$ |
| Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ | |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 9e édition | 12 500 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 10e édition | 15 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 7e édition | 5 000 \$ |
| Danse Imédia O.S.B.L. / 13e Festival Quartiers Danses | 7 500 \$ |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 28e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 4e édition | 10 000 \$ |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 8e édition | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 14e édition | 15 000 \$ |
| Festival interculturel du conte - 13e biennale | 10 000 \$ |
| Les Escales Improbables de Montréal - 12e édition | 15 000 \$ |

| | |
|---|-----------|
| Les Filles Électriques / 4e Festival Phénomena | 15 000 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16e édition | 14 500 \$ |
| Maison de la poésie / 16e Festival de la poésie | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 13e Festival Montréal Baroque | 12 500 \$ |
| OFFTA (Le) / OFFTA - 9e édition | 7 500 \$ |
| Société des Arts Libres et Actuels / 15e Festival Suoni Per Il Popolo | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 23e édition | 10 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 25e Festival St-Ambroise Fringe Montréal | 15 000 \$ |
| Viva! Art Action Montréal - 5e édition | 5 000 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-04 18:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151197001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE14 0337 - 12 mars 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 39 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014*.
- CE13 0256 - 6 mars 2013 : Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013*.

DESCRIPTION

À la date de tombée du 5 décembre 2014, le Service de la culture a reçu 56 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 741 500 \$, alors que le budget prévu au programme est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. 38 de ces demandes font l'objet du présent dossier décisionnel pour une aide financière de la Ville de 50 000 \$ et moins, et doivent donc être soumises pour décision au comité exécutif.

Répartition des demandes :

- Volet 1 - Festivals et événements artistiques (budget supérieur à 500 000 \$) : 20
- Volet 2 - Festivals et événements artistiques (budget inférieur à 500 000 \$) : 19

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville à chaque organisme est de 50 000 \$ et moins. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux représentants du milieu culturel à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Les projets recommandés sont répartis comme suit :

| | |
|--|-----------|
| Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
| Alchimies, Créations et Cultures / 16e Festival du Monde Arabe de Montréal | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 7e Festival Art Souterrain | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 16e Festival Elektra | 30 000 \$ |
| Coup de coeur francophone - 29e édition | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 20e édition | 15 000 \$ |
| Festi Blues - 18e édition | 5 000 \$ |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 20e édition | 30 000 \$ |
| Festival Fantasia - 19e Festival international de films Fantasia | 50 000 \$ |
| Festival international de la littérature (FIL) - 21e édition | 25 000 \$ |
| Festival international de musique Pop Montréal - 14e édition | 45 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 17e édition | 25 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 17e Festival littéraire international Métropolis Bleu | 25 000 \$ |
| Festival ZooFest - 7e édition | 15 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 17e Festival MEG Montréal | 15 000 \$ |
| Mutek - 16e édition | 50 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 11e édition | 15 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 18e édition | 40 000 \$ |
| Société de musique contemporaine du Québec / 7e Festival Montréal/Nouvelles Musiques (MNM) | 30 000 \$ |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 24e édition | 40 000 \$ |

| | |
|---|-----------|
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 30e édition | 25 000 \$ |
| Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ | |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 9e édition | 12 500 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 10e édition | 15 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 7e édition | 5 000 \$ |
| Danse Imédia O.S.B.L. / 13e Festival Quartiers Danses | 7 500 \$ |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 28e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 4e édition | 10 000 \$ |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 8e édition | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 14e édition | 15 000 \$ |
| Festival interculturel du conte - 13e biennale | 10 000 \$ |
| Les Escales Improbables de Montréal - 12e édition | 15 000 \$ |
| Les Filles Électriques / 4e Festival Phénoména | 15 000 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16e édition | 14 500 \$ |
| Maison de la poésie / 16e Festival de la poésie | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 13e Festival Montréal Baroque | 12 500 \$ |
| OFFTA (Le) / OFFTA - 9e édition | 7 500 \$ |
| Société des Arts Libres et Actuels / 15e Festival Suoni Per Il Popolo | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 23e édition | 10 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 25e Festival St-Ambroise Fringe Montréal | 15 000 \$ |
| Viva! Art Action Montréal - 5e édition | 5 000 \$ |

JUSTIFICATION

Il est recommandé un soutien financier pour les festivals et événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent les secteurs d'excellence des principales

disciplines artistiques de la métropole. Ces événements contribuent à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle de premier plan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 799 500 \$ à accorder aux 39 organismes culturels susmentionnés dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015 - volets 1 - 2*. Les événements visés par le présent sommaire nécessitent pour certains un soutien technique important de la Ville. Un protocole de soutien technique spécifique pour chacun d'entre eux sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles concernées.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

| Imputer cette dépense comme suit : | 2015 |
|--|-------------|
| AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout. Ville / Autres - act.cult. / Contrib. autres org. / Autres org. 2101.0010000.101213.07289.61900. 016491.0000.000000.000000.000000.000000 | 799 500 \$ |

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Les demandes dont l'octroi financier est supérieur à 50 000 \$, et qui en conséquence doivent être présentées au Conseil municipal, font l'objet du dossier décisionnel no. 1151197002 et visent exclusivement le Festival international du film sur l'art et le Mois de la photo à Montréal.

Les demandes relatives à la Parade de la St-Patrick (United Irish Society of Montréal), à la Carifesta et au Comité de la fête nationale feront l'objet de sommaires décisionnels distincts préparés par la Division des événements publics puisque ces événements sont gérés par cette même division.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 18 février 2015 pour les 39 organismes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-03

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-02-04



Dossier # : 1151197002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014 :

| Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
|--|-----------|
| - Festival international du film sur l'art | 60 000 \$ |
| - Mois de la photo à Montréal | 60 000 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-04 18:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1151197002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 120 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015. |

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

Afin de répondre plus adéquatement aux attentes des organismes culturels qui présentent des festivals et des événements sur le territoire montréalais, le Service de la culture gère le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Le Programme se décline en deux volets : volet 1 - festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$; volet 2 - festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 0285 - 24 mars 2014 - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013
- CM13 0217 - 18 mars 2013 - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ au festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013
- CM12 0210 - 19 mars 2012 : Accorder un soutien financier de 215 000 \$ à trois organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012

DESCRIPTION

À la date de tombée du 5 décembre 2014, le Service de la culture a reçu 56 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 741 500 \$, alors que le budget prévu au programme de soutien aux festivals et aux événements culturels est de 1 089 500 \$. En tout, 41 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux

représentants du milieu culturel, à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Le présent dossier décisionnel fait donc l'objet d'une recommandation au conseil municipal, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville est supérieure à 50 000 \$. Il vise donc exclusivement le Festival international du film sur l'art et le Mois de la photo à Montréal. Ces événements récurrents et prestigieux revêtent un caractère incontournable pour Montréal aux plans des retombées culturelles, sociales, économiques et touristiques. La contribution financière tient compte de la croissance des événements et permet une plus grande visibilité à la Ville.

Plusieurs partenaires publics des paliers des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs partenaires privés contribuent à ces événements.

| Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| - Festival international du film sur l'art / 33e FIFA | | | 60 000 \$ |
| - Le Mois de la photo à Montréal | | | 60 000 \$ |
| Soutien financier | 2013 | 2014 | 2015 |
| - Festival international du film sur l'art | 60 000\$ | 60 000 \$ | 60 000 \$ |
| - Le Mois de la photo à Montréal - biennale | 50 000 \$ | | 60 000 \$ |

JUSTIFICATION

Il est recommandé un soutien financier pour les événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent des secteurs d'excellence de la métropole. Ces événements positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan, tant au niveau de son rayonnement international qu'à celui des retombées culturelles, sociales et économiques importantes qu'ils génèrent, ainsi en va-t-il du Festival international du film sur l'art et du Mois de la photo à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de la culture dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 120 000 \$ à accorder aux organismes culturels susmentionnés dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels - 2015, volet 1*.

| Fournisseurs | Montants |
|--|-----------------|
| Festival international du film sur l'art | 60 000 \$ |
| Le Mois de la photo à Montréal | 60 000 \$ |

| Imputer cette dépense comme suit : | 2015 |
|--|-------------|
| AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Bureau des festivals - Contribution et soutien - Ville / Autres - activités culturelles / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes 2101.0010000.101213.07289.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 | 120 000 \$ |

Ce montant sera octroyé aux organismes dès l'approbation du Conseil municipal.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

38 autres demandes, dont l'aide financière accordée est de 50 000 \$ et moins, font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1151197001) destiné au comité exécutif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme «*La ville de festivals*»; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréo-touristiques et économiques importantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 18 février 2015 et de l'assemblée du conseil municipal du 23 février 2015.

Communiqué de presse de la Ville de Montréal et autres mesures, si nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-03

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET

Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-02-04



Dossier # : 1153931001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 c) promouvoir la création |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, qui aura lieu du 8 au 10 mars 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion de l'édition 2015 du salon StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-05 14:03

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153931001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 c) promouvoir la création |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon annuel StyleLab-Montréal, qui aura lieu du 8 au 10 mars 2015, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal dévoilait la stratégie, *Montréal Style libre*, ayant pour but de consolider les efforts de promotion de Montréal, tant sur la scène locale qu'internationale, comme centre de création en mode, en misant sur ses atouts de savoir-faire manufacturier, de potentiel artistique et de capacité de collaboration innovante. Cette stratégie qui se poursuit toujours vise à relever trois principaux défis :

- la collaboration entre les principaux acteurs de l'industrie pour permettre la création d'actions à valeur ajoutée;
- la définition d'une identité forte pour favoriser la notoriété de la marque Montréal et des actions mode;
- la promotion et le renforcement de l'image de l'industrie pour permettre à l'offre locale d'être mieux connue du public.

Pour y arriver, un plan d'action a été élaboré. Un des volets de ce plan d'action mise sur l'appui à des événements porteurs en mode à Montréal, tels que StyleLab-Montréal, un salon dédié principalement à l'industrie, aux designers et aux détaillants intéressés par le produit montréalais.

Depuis plus de cinq ans, la Ville appuie financièrement des événements stratégiques qui contribuent à positionner Montréal comme ville de mode. Les événement ponctuels de mode, les festivals et les salons spécialisés représentent des plateformes de diffusion de la créativité montréalaise en mode tant au niveau local qu'à l'international.

La seconde édition du salon StyleLab-Montréal, qui remplace le North American Fur & Fashion Exposition à Montréal (NAFFEM), se déroule au printemps et fait principalement la promotion des collections automne/hiver. Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un soutien financier de 30 000 \$ à son promoteur, l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne (IDIFC), pour l'édition 2015 du salon, en réponse à la demande déposée par l'organisme le 3 novembre dernier (voir pièces jointes). L'IDIFC est un organisme sans but lucratif qui a été créé exclusivement pour la tenue de ce salon afin de promouvoir l'image, la qualité et la commercialisation de fourrures canadiennes, de collections mode et d'accessoires de designers locaux aux acheteurs canadiens, américains et européens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0294 (5 mars 2014) - Accorder un soutien financier non récurrent de 28 250 \$ à l'Institut de développement de l'industrie de la fourrure canadienne pour la promotion du salon 2014 StyleLab-Montréal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

CE13 0328 (20 mars 2013) - Accorder un soutien financier non récurrent de 22 750 \$ à l'IDIFC dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec, pour la promotion du salon NAFFEM 2013.

CG12 0369 (27 septembre 2012) - Adopter la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

DESCRIPTION

La seconde édition du StyleLab-Montréal aura lieu du 8 au 10 mars 2015 au Palais des congrès. L'objectif principal de cet événement est de faire la promotion de la créativité locale en matière de fourrure, de collections de designers de mode haut de gamme et d'accessoires mode. Il veut également favoriser le positionnement de Montréal comme ville de mode sur les plans national et international. Cette année, le Conseil des créateurs de mode du Québec (CCMQ), l'association provinciale qui regroupe les professionnels du design de mode québécois, participera au salon en compagnie d'une quinzaine de designers de mode locaux.

L'appui demandé vise principalement à bonifier les initiatives promotionnelles du salon et à produire du contenu pour diffusion locale, nationale et internationale et une contribution de 30 000 \$ fait l'objet de la demande de collaboration. Le soutien financier de 30 000 \$ attribué à l'IDIFC représenterait, pour cette édition de StyleLab-Montréal, 8,9 % du budget total estimé de l'événement (333 854 \$) et 30 % des contributions totales anticipées par le promoteur de la part des paliers gouvernementaux (Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation).

En acceptant la contribution de Montréal, l'IDIFC s'engage à :

- livrer des photos et des capsules vidéo des nouvelles collections des exposants qui seront repris sur le site web www.modemontréal.tv;
- réaliser l'événement blogueurs montréalais: « La fourrure séduit la nouvelle génération »;

- promouvoir le salon auprès des clientèles cibles intéressées par le produit montréalais.

Comme le prévoit la convention, le soutien financier à l'IDIFC fera l'objet de deux versements. Le premier versement sera remis avant l'événement et le second après la transmission du bilan final de sa réalisation et le dépôt des factures engagées pour sa promotion. Cette procédure vise à garantir à la Ville que les sommes accordées ont bien servi à des activités promotionnelles et non à des activités de fonctionnement.

JUSTIFICATION

Avec une cible spécifique d'acheteurs locaux et internationaux intéressés par le produit montréalais de qualité, ce salon permettra de réunir en un événement porteur spécialisé les forces créatives de l'industrie de la fourrure, de la mode montréalaise et des accessoires mode pour mieux concurrencer l'offre des autres grandes villes. Soulignons que les talents créateurs font partie des éléments qui sont à la base de la désignation de Montréal Ville UNESCO de design.

D'autre part, cet événement s'inscrit principalement dans deux axes stratégiques d'intervention de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* soit Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation, et Montréal, ville ouverte à rayonnement international. En effet, le salon StyleLab-Montréal permet d'encourager, de développer et de mettre en valeur l'innovation et le talent montréalais. Il constitue une vitrine de la créativité locale et permet de démontrer à travers les nouvelles collections le savoir-faire de l'industrie montréalaise aux acheteurs locaux et internationaux.

De plus, à l'occasion du salon, les organisateurs encouragent les liens entre les concepteurs et les autres secteurs de l'industrie de la mode, parrainent et soutiennent les compétitions pour les concepteurs professionnels et les étudiants de collèges de mode, tel le cégep Marie-Victorin de Montréal, et appuient significativement la relève de l'industrie dans les programmes mode des écoles canadiennes.

Finalement, la présence de quelques médias étrangers augmente le rayonnement international de Montréal et contribue à en faire un leader nord-américain du domaine de la mode.

Les retombées sont donc multiples et on peut les schématiser avec quelques indicateurs de la façon suivante :

- Culture et création (met en évidence nos créateurs et talents dans le domaine de la mode);
- Rayonnement de l'événement et de Montréal (image de marque et impact médiatique dans les publications spécialisées);
- Impacts économiques et affaires (stimule l'essor d'entreprises locales et contribue à mieux faire connaître le talent et le savoir-faire montréalais);
- Environnement et développement durable (pratiques spécifiques à cet effet).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 30 000 \$. Les crédits nécessaires sont prévus à la programmation des projets de l'enveloppe de 175 M\$ accordée à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente pour soutenir le développement de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le tableau qui suit présente les sommes accordées ou suggérées pour soutenir l'IDIFC depuis 2013.

| Année | Organisme | Événement | Montant accordé / suggéré | Soutien financier pro rata au projet global |
|-------|-----------|-------------------|---------------------------|---|
| 2013 | IDIFC | NAFFEM | 22 750 \$ | 2,6 % |
| 2014 | IDIFC | StyleLab Montréal | 28 250 \$ | 8,2 % |
| 2015 | IDIFC | StyleLab Montréal | 30 000 \$ | 8,9% |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le StyleLab-Montréal contribue à promouvoir l'économie locale spécialisée dans le produit mode.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville permettra d'accroître la notoriété de Montréal comme ville de mode en mettant en valeur le potentiel artistique de nos créateurs de mode et le savoir-faire de nos détaillants et manufacturiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En vertu du protocole de visibilité prévu à l'entente entre la Ville et le gouvernement du Québec, les opérations de communication seront planifiées de concert avec le Secrétariat à la région métropolitaine. L'événement sera couvert sur le site modemontreal.tv ainsi que sur les comptes des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du Bureau de la mode de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de l'événement du 8 au 10 mars 2015 au Palais des congrès.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUHAMEL
Commissaire

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2015-01-28



Dossier # : 1150348001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution exceptionnelle de 600 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations entre sa création et le 31 décembre 2014 / Autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie / Approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie. |

Il est recommandé:

- D'accorder une contribution de 600 000\$ à la Fondation Espace pour la vie en reconnaissance de son travail en faveur d'Espace pour la vie, entre sa création et le 31 décembre 2014
- D'autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie
- D'approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie.
- Approuver l'enregistrement d'une écriture de journal qui permettra de régulariser le compte à recevoir de 600 000\$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-03 08:44

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150348001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution exceptionnelle de 600 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations entre sa création et le 31 décembre 2014 / Autoriser un virement budgétaire de 600 000 \$ pour 2015, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de l'Espace pour la vie, afin de financer l'attribution d'une contribution financière exceptionnelle de 600 000 \$ à la Fondation Espace pour la vie / Approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie. |

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation Espace pour la vie a pour mission de recueillir des fonds auprès des corporations, des organismes publics ou privés et du grand public, et de les administrer pour assurer le développement et la consolidation d'Espace pour la vie. Actuellement, cette fondation publique est constituée de 12 membres et est présidée par Pierre B. Meunier. Patrick Kenniff, Martin Wong, Pierre Achim, Louis Douville, Pierre Marc Johnson, Stella Leney, Marc K. Parson, Daniel Perreault, Alexandre Raymond, Jean-François Rioux et Johanne McDonald (également directrice générale) en sont administrateurs. Le directeur du Service Espace pour la vie, Charles-Mathieu Brunelle, assiste aux réunions du conseil d'administration à titre d'observateur. Il était membre du conseil d'administration jusqu'en décembre dernier.

Depuis sa création, ce sont près de 8,0 M\$ que la Fondation a recueilli auprès de donateurs, par le biais de campagnes et l'organisation d'événements bénéfiques. Elle a ainsi significativement contribué à la mission, aux projets et au rayonnement d'Espace pour la vie. Soulignons notamment sa participation à la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, alors qu'elle était allée chercher auprès de la minière un financement significatif et décisif pour la mise en oeuvre du projet. Ainsi, le 30 septembre 2008, la Ville de Montréal signait une entente avec la Fondation Espace pour la vie quant au versement d'une somme égale à 95% des 4,0 M\$ consentis par Rio Tinto Alcan à la Fondation pour la construction du nouveau Planétarium, soit 3,8 M\$. Une somme de 1,0 M\$ consentie par Rio Tinto Alcan s'ajoutait à ce montant pour la réalisation d'activités au Planétarium.

Parmi les réalisations de la Fondation Espace pour la vie, on compte aussi l'aménagement du sentier Kéroul au Jardin botanique, parcours spécialement aménagé pour les visiteurs à capacité physique restreinte; l'installation des nouveaux outils d'interprétation de l'Arboretum au Jardin botanique; son soutien aux camps de jours et aux Jardins-jeunes d'Espace pour la vie, dans le but de permettre à des enfants des quartiers défavorisés ou

ayant des besoins spéciaux de participer aux activités; du concours La Palme verte, s'adressant aux classes du Québec posant des gestes concrets pour l'environnement; un soutien à la programmation de la Maison de l'arbre Frédéric-Back; etc.

Par ailleurs, suite à la décision du comité exécutif de la Ville, le 23 septembre 2009, d'aller de l'avant avec la réalisation intégrée du Plan d'affaires / Plan de vie 2009-2017 d'Espace pour la vie, la Fondation Espace pour la vie a entrepris des démarches pour mettre sur pied une campagne de financement majeure, conjointe avec le Parc olympique, dont l'objectif était de recueillir 50,0 M\$. Même si les démarches se déroulaient bien, en juillet 2014, la Fondation a dû prendre la décision de suspendre la campagne, certaines conditions préalables à l'engagement des donateurs ne s'étant pas concrétisés.

Aujourd'hui, la Fondation Espace pour la vie s'apprête à relancer une campagne majeure de 20,0 M\$ exclusivement centrée sur les projets d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0646 (23 août 2011) Approuver le projet d'entente-cadre de partenariat, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Montréal (Espace pour la vie) et la Régie des installations olympiques pour formaliser et promouvoir le partage d'une vision commune et la volonté de développer un cadre de partenariat mettant l'accent sur la coopération institutionnelle (#1110348004).

CE09 1658 (16 septembre 2009) Donner un accord de principe pour la réalisation intégrée du Plan d'affaires / Plan de vie 2009-2017 des Muséums nature ; autoriser le développement plus avant du concept du projet en vue de négociations avec les autres paliers de gouvernement au sujet des montants requis pour la réalisation du projet ; mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour entreprendre des négociations auprès de partenaires publics ou privés (#1090610002).

CM08 0791 (22 septembre 2008) Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation Muséums nature de Montréal concernant la construction du Planétarium de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte (#1080171001).

DA080171018 (10 juin 2008) Annuler un compte à recevoir de 169 335\$ de la Fondation des Muséums nature pour la réalisation d'une oeuvre d'art à la Rotonde du Métro Square-Victoria (#2080171018).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder une contribution de 600 000\$ à la Fondation Espace pour la vie en reconnaissance de son travail en faveur d'Espace pour la vie, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2014.

JUSTIFICATION

Depuis sa création, la Fondation finançait ses opérations par des activités bénéfiques et en prélevant un frais d'administration sur certains fonds recueillis (ces quinze dernières années, la gestion de projet a représenté 2,5% des revenus totaux de la Fondation, toute source confondue).

Cependant, dans le cadre de la campagne conjointe, la Fondation a constaté que plusieurs grands donateurs ne souhaitaient pas qu'un frais d'administration soit prélevé sur leurs dons dédiés, mettant à risque le financement de ses opérations.

Par ailleurs, le travail de fond mené dans le cadre de la campagne majeure conjointe a fragilisé la santé financière de la Fondation, qui a dû y investir des sommes importantes en planification (accompagnement par une firme spécialisée en campagnes majeures, notamment).

Aussi, la Ville de Montréal souhaite lui verser une contribution exceptionnelle de 600 000\$ pour souligner l'excellence de ses réalisations en faveur des projets d'Espace pour la vie et l'aspect fondamental de son implication dans le financement des activités du plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Grâce à son soutien, qui ne s'est jamais démenti, la Fondation a grandement facilité la réalisation des projets d'Espace pour la vie et, en conséquence, a amélioré la qualité du service offert aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de verser la contribution susmentionnée à la Fondation Espace pour la vie, une somme de 600 000\$ en provenance des dépenses contingentes de la Ville devra être virée au budget du Service de l'Espace pour la vie.

Considérant que la Fondation Espace pour la vie doit encore un montant résiduel de 600 000\$ à la Ville de Montréal en vertu de leur entente pour la construction du Planétarium suite au financement de 3,8M\$ consenti par Rio Tinto Alcan, aucune émission de chèque ne sera faite.

Une autre opération aux livres de la Ville permettra de faire passer le montant de 600 000\$ du budget du Service de l'Espace pour la vie au compte à recevoir en provenance de la Fondation pour la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Une fois ces opérations effectuées, seront considérés comme payés les montants dus par la Ville à la Fondation en vertu de l'entente à être approuvée dans le présent dossier décisionnel et les montants dus par la Fondation à la Ville en vertu de l'entente sur la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, les parties se donnant mutuellement quittance complète et finale du paiement des sommes qui leurs sont respectivement dues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution exceptionnelle de la Ville à la Fondation Espace pour la vie permettra à celle-ci de redémarrer sur de bonnes bases financières la campagne majeure de financement en faveur du plan d'affaires du Service de l'Espace pour la vie, qui vise notamment à préserver des institutions patrimoniales de la Ville de Montréal, en voie de désuétude, et donc à accroître leur fréquentations et leurs revenus autonomes alors que la concurrence est de plus en plus nombreuse et inventive.

Par ses actions, la Fondation entend aussi contribuer à l'objectif d'Espace pour la vie qui est de faire de Montréal le porte-étendard d'un vaste mouvement en faveur de la biodiversité grâce à des projets novateurs et une approche unique conjuguant sciences, arts et

émotions, dans un contexte où les enjeux liés à l'environnement ont de plus en plus d'importance pour les citoyens, préoccupés par l'avenir de la planète et la qualité de leur milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de la contribution à la Fondation Espace pour la vie se fera dans les 30 jours suivant la signature de l'entente.

Dans la lignée du présent dossier, dans la perspective du redémarrage de la campagne majeure en faveur du plan d'affaires du Service de l'Espace pour la vie et comme cela se pratique dans le milieu philanthropique entre une Fondation et son bénéficiaire, la Ville de Montréal souhaite contribuer, en 2015, aux opérations de la Fondation Espace pour la vie à hauteur de 250 000\$ afin qu'elle puisse se concentrer sur sa mission. Un projet d'entente de contribution a été préparé à ces fins et est présenté dans le dossier décisionnel #1140348001 soumis au conseil municipal en même temps que celui-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-22

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur - Muséums nature de Montréal

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1140348001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution de 250 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015 ; approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie. |

Il est recommandé:

- D'accorder une contribution de 250 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015
- D'approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140348001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution de 250 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations en 2015 ; approuver le projet d'entente afférent entre la Ville et la Fondation Espace pour la vie. |

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation Espace pour la vie a pour mission de recueillir des fonds auprès des corporations, des organismes publics ou privés et du grand public, et de les administrer pour assurer le développement et la consolidation d'Espace pour la vie. Actuellement, cette fondation publique est constituée de 12 membres et est présidée par Pierre B. Meunier. Patrick Kenniff, Martin Wong, Pierre Achim, Louis Douville, Pierre Marc Johnson, Stella Leney, Marc K. Parson, Daniel Perreault, Alexandre Raymond, Jean-François Rioux et Johanne McDonald (également directrice générale) en sont administrateurs. Le directeur du Service Espace pour la vie, Charles-Mathieu Brunelle, assiste aux réunions du conseil d'administration à titre d'observateur. Il était membre du conseil d'administration jusqu'en décembre dernier.

Depuis sa création, ce sont près de 8,0 M\$ que la Fondation a recueilli auprès de donateurs, par le biais de campagnes et l'organisation d'événements bénéfiques. Elle a ainsi significativement contribué à la mission, aux projets et au rayonnement d'Espace pour la vie. Soulignons notamment sa participation à la construction du Planétarium Rio Tinto Alcan, alors qu'elle était allée chercher auprès de la minière un financement significatif et décisif pour la mise en oeuvre du projet. Ainsi, le 30 septembre 2008, la Ville de Montréal signait une entente avec la Fondation Espace pour la vie quant au versement d'une somme égale à 95% des 4,0 M\$ consentis par Rio Tinto Alcan à la Fondation pour la construction du nouveau Planétarium, soit 3,8 M\$. Une somme de 1,0 M\$ consentie par Rio Tinto Alcan s'ajoutait à ce montant pour la réalisation d'activités au Planétarium.

Parmi les réalisations de la Fondation Espace pour la vie, on compte aussi l'aménagement du sentier Kéroul au Jardin botanique, parcours spécialement aménagé pour les visiteurs à capacité physique restreinte; l'installation des nouveaux outils d'interprétation de l'Arboretum au Jardin botanique; son soutien aux camps de jours et aux Jardins-jeunes d'Espace pour la vie, dans le but de permettre à des enfants des quartiers défavorisés ou ayant des besoins spéciaux de participer aux activités; du concours La Palme verte, s'adressant aux classes du Québec posant des gestes concrets pour l'environnement; un soutien à la programmation de la Maison de l'arbre Frédéric-Back; etc.

Par ailleurs, suite à la décision du comité exécutif de la Ville, le 23 septembre 2009, d'aller de l'avant avec la réalisation intégrée du Plan d'affaires / Plan de vie 2009-2017 d'Espace pour la vie, la Fondation Espace pour la vie a entrepris des démarches pour mettre sur pied une campagne de financement majeure, conjointe avec le Parc olympique, dont l'objectif était de recueillir 50,0 M\$. Même si les démarches se déroulaient bien, en juillet 2014, la Fondation a dû prendre la décision de suspendre la campagne, certaines conditions préalables à l'engagement des donateurs ne s'étant pas concrétisé.

Aujourd'hui, la Fondation Espace pour la vie s'apprête à relancer une campagne majeure de 20,0 M\$ exclusivement centrée sur les projets d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0646 (23 août 2011) Approuver le projet d'entente-cadre de partenariat, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Montréal (Espace pour la vie) et la Régie des installations olympiques pour formaliser et promouvoir le partage d'une vision commune et la volonté de développer un cadre de partenariat mettant l'accent sur la coopération institutionnelle (#1110348004).

CE09 1658 (16 septembre 2009) Donner un accord de principe pour la réalisation intégrée du Plan d'affaires / Plan de vie 2009-2017 des Muséums nature ; autoriser le développement plus avant du concept du projet en vue de négociations avec les autres paliers de gouvernement au sujet des montant requis pour la réalisation du projet ; mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour entreprendre des négociations auprès de partenaires publics ou privés (#1090610002).

CM08 0791 (22 septembre 2008) Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation Muséums nature de Montréal concernant la construction du Planétarium de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte (#1080171001).

DA080171018 (10 juin 2008) Annuler un compte à recevoir de 169 335\$ de la Fondation des Muséums nature pour la réalisation d'une oeuvre d'art à la Rotonde du Métro Square-Victoria (#2080171018).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder à la Fondation Espace pour la vie une contribution de 250 000\$ pour le financement de ses opérations en 2015.

JUSTIFICATION

La Fondation a toujours financé ses opérations par des activités bénéfiques et le prélèvement d'un frais d'administration sur certains fonds recueillis (entre 1999 et 2014, la gestion de projet a représenté 2,5% des revenus totaux de la Fondation, toute source confondue). Cependant, dans le cadre de la campagne conjointe, la Fondation a constaté que plusieurs grands donateurs ne souhaitaient pas qu'un frais d'administration soit prélevé sur leurs dons dédiés, mettant à risque le financement de ses opérations.

D'autres façons de faire existent dans le milieu de la philanthropie. Comme en témoignent les rapports annuels de fondations comparables à la Fondation Espace pour la vie ainsi que l'information figurant sur le site de l'Agence du revenu du Canada, où sont analysés les

déclarations de toutes les fondations en opérations, en moyenne 25 % des revenus de plusieurs fondations publiques proviennent des activités commerciales du bénéficiaire qu'elles représentent (boutiques, stationnement, etc.). Ainsi, les bénéficiaires peuvent se concentrer sur la collecte de fonds plutôt que sur le financement de leurs opérations. Cette manière de procéder permet également aux bailleurs de fonds d'avoir la satisfaction de voir l'intégralité de leur don aller à la cause qu'ils souhaitent financer.

La Fondation Espace pour la vie n'a jamais perçu de revenus des activités commerciales d'Espace pour la vie.

Grâce à son soutien qui ne s'est jamais démenti, la Fondation a grandement facilité la réalisation des projets d'Espace pour la vie et, en conséquence, a amélioré la qualité du service offert aux citoyens. Aussi, dans la perspective du redémarrage de la campagne majeure en faveur d'Espace pour la vie, la Ville souhaite aider la Fondation Espace pour la vie à réaliser sa mission dans des conditions optimales.

En moyenne, entre 2010 et 2013 (derniers états financiers disponibles), les revenus de la Fondation s'élevaient à 1 237 262,5 \$ par an.

Sur son budget global de dépenses, les dépenses de gestion et d'administration de la Fondation Espace pour la vie représentent:

| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 13% | 11% | 12% | 37% |

Sur son budget global de dépenses, les dépenses pour les programmes de bienfaisance représentent:

| 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 76% | 67% | 72% | 49% |

Les autres dépenses de la Fondation sont essentiellement liées à la collecte de fonds.

Il est à noter qu'en 2013, en raison de la concentration des efforts sur la planification de la campagne majeure conjointe, les revenus de la Fondation ont été 3 fois moindres que l'année précédente. Pour la même raisons, les dépenses se sont réparties différemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 250 000\$ a été prévue au budget 2015 du Service de l'Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution de la Ville à la Fondation Espace pour la vie permettra à celle-ci de redémarrer sur de bonnes bases financières la campagne majeure de financement en faveur du plan d'affaires du Service de l'Espace pour la vie, qui vise notamment à préserver des institutions patrimoniales de la Ville de Montréal, en voie de désuétude, et donc à accroître

leur fréquentations et leurs revenus autonomes alors que la concurrence est de plus en plus nombreuse et inventive.

Par ses actions, la Fondation entend aussi contribuer à l'objectif d'Espace pour la vie qui est de faire de Montréal le porte-étendard d'un vaste mouvement en faveur de la biodiversité grâce à des projets novateurs et une approche unique conjuguant sciences, arts et émotions, dans un contexte où les enjeux liés à l'environnement ont de plus en plus d'importance pour les citoyens, préoccupés par l'avenir de la planète et la qualité de leur milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le versement de la contribution à la Fondation Espace pour la vie se fera dans les 30 jours suivant la signature de l'entente.

La Fondation Espace pour la vie produira un rapport global de ses activités, incluant les états financiers, au terme de l'entente.

Un dossier décisionnel en vue d'accorder une contribution exceptionnelle de 600 000\$ à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2014 est soumis aux instances pour décision parallèlement au présent dossier (#1150348001)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dyah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-22

Géraldine JACQUART
Conseillère en planification

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur - Muséums nature de Montréal

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-01-30



Dossier # : 1145917005

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non-récurrent totalisant la somme de 416 666\$, soit 310 000\$ en 2015 et 106 666\$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016 à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-03 17:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1145917005

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non-récurrent totalisant la somme de 416 666\$, soit 310 000\$ en 2015 et 106 666\$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Centre de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 – 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 27 0154 du 6 mai 2014

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 7 mai 2014 au 30 avril 2015, pour la réalisation de la phase 3 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire) – Accorder une contribution financière de 100 000 \$

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, au Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$

avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur : La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve

Projet : Aménagement du Lien vert Hochelaga

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) d'Hochelaga

Le projet vise à réaliser l'aménagement du Lien vert d'Hochelaga pour en faire un espace vert, piétonnier, convivial et sécuritaire contribuant à améliorer le milieu de vie des résidents habitant à proximité, tout en encourageant les déplacements actifs et les saines habitudes de vie dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Le Lien vert permettra de revitaliser un réseau de parcs existants entre la rue Darling et la rue Préfontaine.

S'inscrivant dans la vision de développement de promenades urbaines de la Ville de Montréal, la réalisation du projet permettra de mettre en valeur des espaces publics qui étaient autrefois occupés par un corridor ferroviaire traversant d'Est en Ouest le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Ce tracé a joué un rôle significatif dans le développement du quartier et dans sa revitalisation récente, notamment par l'aménagement de la Place Simon-Valois, située en plein cœur de l'artère commerciale principale du quartier, ainsi que le développement résidentiel des anciens terrains de l'usine Lavo. Une partie de l'emprise ferroviaire a par la même occasion été réaménagée pour constituer la Promenade Luc-Larivée, un espace vert linéaire reprenant l'idée de « vivre la ville à pied ». Les espaces résiduels de l'emprise ferroviaire situés entre les rues Joliette et Préfontaine offrent un potentiel de prolongement de ce lien piétonnier afin de connecter divers pôles d'activités du quartier (rue commerciale, place publique, habitations, parcs, école, piscine publique, bibliothèque, jardins communautaires, centre communautaire, CPE et zones d'emploi).

Les axes du projet sont :

1. Amélioration de l'environnement, augmentation du couvert végétal et réduction des îlots de chaleur

2. Hausse du sentiment de sécurité et emprise sociale des secteurs visés
3. Effet de levier sur les investissements publics et privés

Les partenaires du projet sont nombreux et regroupent plusieurs intervenants du quartier et de l'arrondissement. Parmi eux, nous retrouvons : l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Centre d'écologie urbaine de Montréal, Tandem Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, la Direction de la santé publique, l'Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, les organismes communautaires et les divers comités de citoyens.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve.

JUSTIFICATION

Le secteur de la RUI Hochelaga connaît une dévitalisation sociale et économique importante, possède un indice de défavorisation élevé, manque de services de proximité comme des épiceries et plusieurs lieux sont laissés à l'abandon ou sont sous utilisés. Le premier diagnostic de cette jeune RUI a identifié quatre principaux enjeux : 1- la dévitalisation sociale et économique, particulièrement sur la rue Sainte-Catherine; 2- la consolidation des pôles économiques; 3- la rétention des familles; 4- la valorisation des lieux publics. Le secteur est particulièrement déficitaire en termes de lieux conviviaux, accessibles et verts. Le Lien vert permettra de réunir et de revitaliser un réseau de parcs existants entre la rue Darling et la rue Préfontaine.

Le projet d'aménagement du Lien vert Hochelaga s'inscrit dans un vaste projet de mise en valeur du pôle Hochelaga. En effet, plusieurs interventions structurantes sur environnement bâti sont prévues au cours des prochaines années dont :

- La réhabilitation par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de l'école primaire Hochelaga, fermée pour des raisons de santé publique depuis 2012. L'utilisation future de ce bâtiment sera déterminée en tenant compte des besoins de la communauté, d'où l'importance de travailler en collaboration avec la CSDM afin de donner une orientation cohérente pour ce pôle d'activité. L'école Baril, située à proximité et elle aussi fermée, sera reconstruite. Ces deux écoles devraient être remises en fonction en 2016-2017.
- Le Centre de la petite enfance (CPE) Casse-Noisette a fait acquisition d'un bâtiment patrimonial situé au 1732 rue Darling, adjacent au parc Hochelaga et au Lien Vert, afin de relocaliser et d'améliorer ses installations. Des investissements privés et publics de plus de 1,5 M\$ permettront la réalisation des travaux, pour une ouverture prévue au printemps 2015.

Le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » est présenté par la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, mandataire de la RUI. Le projet correspond aux objectifs de développement social de la Ville de Montréal. Il est structurant et permettra à la RUI d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens. Sans le soutien financier de la Ville, il n'aura pas lieu.

La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM) est un regroupement d'organismes communautaires, d'institutions, de corporations privées et de citoyens qui vise l'amélioration des conditions de vie de la population par l'action communautaire concertée comme approche privilégiée du développement social local. Depuis 2012, LTQHM assure le mandat de coordonner la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hochelaga. Le Comité local de revitalisation (CLR), qui rassemble près d'une trentaine de partenaires communautaires, institutionnels, privés et élus de l'ensemble des paliers

gouvernementaux (fédéral, provincial, municipal, scolaire), a identifié, parmi ses priorités, la mise en valeur des espaces publics, l'amélioration du sentiment de sécurité et la réouverture des écoles primaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

La dépense reliée au projet qui est financé par l'Entente de 175 M\$ est de 416 666 \$. Du montant de 416 666 \$ recommandé pour le projet, un premier versement de 310 000 \$ est prévu pour 2015, suivi d'une tranche de 106 666 \$ en 2016. Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga ». À ces montants s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires, dont les montants restent à confirmer. Le financement du programme RUI assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire puisqu'il proviendra des budgets existants du Service du développement social et des sports.

| Partenaires du projet Aménagement du Lien vert Hochelaga | Coût et financement du projet | | | Total |
|--|-------------------------------|-------------------|------|-------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | |
| RUI - Entente 175 M\$ | 310 000 \$ | 106 666 \$ | | 416 666 \$ |
| Programme RUI MESS-Ville | 40 000 \$ | 20 000 \$ | | 60 000 \$ |
| Quartier 21 | 30 000 \$ | 50 000 \$ | | 80 000 \$ |
| Arrondissement | 30 000 \$ | 10 000 \$ | | 40 000 \$ |
| Total | 410 000 \$ | 186 666 \$ | | 596 666 \$ |

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUI peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ». Il comprend les projections des soutiens financiers à confirmer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUI de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle le mandataire s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga » est prévue pour 2015 et 2016. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017 et une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Aussi, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), M. Patrice Allard, chef de division - Division diversité sociale est désigné par Johanne Derome pour la remplacer du 26 au 30 janvier 2015 dans ses fonctions de directrice du SDSS et exercer tous les pouvoirs rattachés à ces fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Jacques SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-02-02



Dossier # : 1155917001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Saint-Léonard, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-02 18:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1155917001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Corporation de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUI s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUI comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUI et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUI peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUI. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0929 du 15 septembre 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CM14 0791 du 18 août 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 13 0163 du 2 juin 2014

Approuver le projet de convention et accorder une aide financière de 100 000 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2014, afin d'assurer la coordination de la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de la zone Viau-Robert

CM14 0398 du 29 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

CA14 200126 du 3 mars 2014

Accorder une contribution financière de 100 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020

CE13 1155 du 7 août 2013

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

CG12 0369 du 27 septembre 2012

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

DESCRIPTION

Promoteur : Concertation Saint-Léonard

Projet : Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert

Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Viau-Robert de Saint-Léonard

Le projet vise à mettre sur pied une Conciergerie permettant aux citoyens les plus défavorisés de répertorier leurs talents, de les mettre en valeur et d'offrir des services divers tels que : ménages, gardiennages, entretiens et aménagement paysagers, menus travaux, promenades d'animaux, organisations d'événements. La Conciergerie sera aménagée dans un local de la coopérative d'habitation qui tiendra lieu de siège social, mais également de lieu de socialisation, de cuisine communautaire, d'accueil, d'intégration et de formation.

Le projet de redéveloppement immobilier du site du Domaine Renaissance diversifiera la population du secteur tout en y intégrant une coopérative de solidarité en habitation gérée par le Groupe de ressources techniques (GRT) Bâtir son quartier. Il s'agit d'une occasion pour déployer une entreprise de services à la quotidienneté qui permettra de favoriser l'embauche locale, le développement des compétences en employabilité et l'intégration. Ce projet mobilisateur et structurant permettra un développement économique, communautaire et social favorable à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Les axes du projet sont :

1. Développement de la vie économique, communautaire et sociale

2. Création d'emploi et de formation
3. Aménagement du territoire
4. Activités sociales et communautaires

Les partenaires du projet sont nombreux et regroupent plusieurs intervenants du quartier et de l'arrondissement. Parmi eux, nous retrouvons : l'arrondissement Saint-Léonard, la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Saint-Léonard, le Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », le Carrefour jeunesse-emploi Viger-Jeanne-Mance, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, le propriétaire actuel Domaine la Renaissance (enregistré sous 3088843 Nova Scotia Company), les organismes communautaires et les divers comités de citoyens.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville et Concertation Saint-Léonard.

JUSTIFICATION

Le secteur RUi Viau-Robert est l'un des plus défavorisés de l'arrondissement de Saint-Léonard. Depuis 2008, cette zone de défavorisation fait l'objet, de la part du milieu communautaire et institutionnel, d'interventions spécifiques et ponctuelles. Longtemps identifié comme ayant des difficultés multiples, ce territoire se caractérise par des problèmes de salubrité des logements, des problèmes d'intégration des nouveaux immigrants, des problèmes d'emploi, une problématique de sécurité, de délinquance et d'aménagements urbains de piètre qualité. Bref, des problèmes généralement associés à une zone dévitalisée.

Le secteur est dominé par la présence d'un complexe immobilier de 21 immeubles comprenant 336 logements appelé le Domaine Renaissance. Les problématiques de pauvreté, d'employabilité, d'intégration et de sécurité compromettent la qualité de vie des personnes qui vivent dans le secteur. Les mauvaises conditions de logement et les problèmes de salubrité sont à ce point importants qu'ils deviennent susceptibles d'aggraver des problèmes de santé. Le propriétaire, en accord avec l'arrondissement, compte construire plus de 500 habitations de types variés : condominiums, appartements privés et permettre l'établissement d'une coopérative de solidarité en habitation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer Montréal 2025 » est entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

La dépense reliée au projet qui est financé par l'Entente de 175 M\$ est de 416 666 \$. Du montant de 416 666 \$ recommandé pour le projet, un premier versement de 100 000 \$ est prévu pour 2015, suivi d'une tranche de 200 000 \$ en 2016 et, finalement, d'un montant de 116 666 \$ en 2017. Ces montants servent exclusivement à la réalisation du projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert ». À ces montants s'ajoutent les soutiens financiers de l'arrondissement et des autres partenaires, dont les montants restent à confirmer. Le financement du programme RUi assuré par la Ville n'occasionnera pas de demande de budget supplémentaire puisqu'il proviendra des budgets existants du SDSS.

| Partenaires du projet Conciergerie et services à la quotidienneté | Coût et financement du projet | | | Total |
|---|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | |
| RUi - Entente 175 M\$ | 100 000 \$ | 200 000 \$ | 116 666 \$ | 416 666 \$ |
| Programme RUi MESS-Ville | 30 000 \$ | 45 000 \$ | 20 000 \$ | 95 000 \$ |

| | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| CDEC FDEÉS | 7 500 \$ | | 25 000 \$ | 32 500 \$ |
| Ministère Emploi et solidarité sociale | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 40 000 \$ |
| Revenus d'exploitation | | 10 000 \$ | 45 000 \$ | 55 000 \$ |
| Total | 137 500 \$ | 275 000 \$ | 226 666 \$ | 639 166 \$ |

Dans le cadre de l'Entente de 175 M\$, chaque RUI peut compter sur un montant de soutien financier maximal de 416 666 \$ pour les projets qui y sont déposés.

En signant le projet de convention, Concertation Saint-Léonard s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ». Il comprend les projections des soutiens financiers à confirmer et des revenus prévisionnels reliés aux activités économiques de la conciergerie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets liés aux RUIS de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé Communications constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle l'organisme s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2015 présentation au comité exécutif

Février 2015 présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau-Robert » se déroulera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement (Gilles RAINVILLE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Planification stratégique (Roger VERREault)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-01-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-02-02

CE : 20.025
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146841001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2015 selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal- Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. |

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2015 selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-05 07:34

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146841001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2015 selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal- Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Section de l'entretien Est du Service de la gestion et de la planification immobilière fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres pour les trois arénas Fleury, Henri-Bourassa, Garon, et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement Montréal-Nord, puisque celui-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. Le Service de la gestion et de la planification immobilière effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'elle a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 10500 - 8 décembre 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, pour un montant de 132 561 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CM14 0933 - 16 septembre 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la

réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon.

CA14 10266 - 26 juin 2014 - Octroyer au Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 37 451,89 \$, le contrat pour le remplacement des chaudières dans la salle de mécanique de l'aréna Garon, conformément à son offre de services du 26 mai 2014.

CA14 10166 - 12 mai 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien Est, pour un montant de 89 535 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1er mai 2014 au 31 décembre 2014.

CM14 0294 - 2 mars 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CA13 10426 - 10 décembre 2013 - Prolonger le contrat avec la Direction des immeubles, pour une période de 4 mois, mêmes conditions qu'entente 2013, pour activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord et la patinoire extérieure.

CM13 0429 - 27 mai 2013 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA12 10419 - 11 décembre 2012 - Octroyer un contrat de 139 943\$ pour l'année 2013 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, pour activités d'entretien, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM12 0313 - 16 avril 2012 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA11 10384 - 8 novembre 2011 - Octroyer un contrat de 146 181 \$ pour l'année 2012 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, section entretien Est, pour activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM11 0164 - 22 mars 2011 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA10 10698 - 9 novembre 2010 - Ratifier et autoriser une dépense de 69 726.81\$ pour l'année 2010 et octroyer un contrat de 144 926\$ pour l'année 2011 à la Direction des immeubles pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les

trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM10 0204 - 22 mars 2010 - Offrir les services de la Direction des immeubles relativement aux activités d'entretien pour réfrigération patinoire extérieure de l'arrondissement Montréal-Nord.

CA09 10310 - 25 novembre 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération patinoire extérieure.

CM09 0678 - 25 août 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement Montréal-Nord pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération, ventilation et filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

CA09 10102 - 15 avril 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération, ventilation et filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement, pour une période de 12 mois s'échelonnent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000), les tours d'eau (PEP 15680) et les activités de changement de filtre (PEP 2200).

JUSTIFICATION

Étant donné que deux de leurs arénas nécessitent des qualifications particulières pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac, et qu'ils ne possèdent pas cette expertise, la Section de l'entretien Est, du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée et est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'entente de service représentent un montant de 82 561 \$ pour l'entretien des patinoires des arénas Fleury, Henri-Bourassa, Garon et de la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et ce, selon les dates d'exploitation fixées par l'arrondissement. Les coûts sont basés sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Section de l'entretien Est en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2015 et du nombre de semaines d'opérations.

L'arrondissement a prévu un montant de 50 000 \$ pour couvrir les appels de service hors contrat facturables au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes en 2015 et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Le montant de l'entente totalise 132 561 \$. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service.

Le budget du Service de la gestion et de la planification immobilière est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thays TORRES
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-09

Yvan THIFFAULT
Chef de section exécution de l'entretien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne MACKAY FALCON
Directrice

Approuvé le : 2015-02-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-02-04



Dossier # : 1154368002

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Approuver le contrat de cession de l'entente conclue avec CYCLOCHROME Inc. le 1er mai 2014 à BIXI MONTRÉAL

Il est recommandé:

D'approuver le contrat de cession de l'entente conclue avec CYCLOCHROME Inc. le 1er mai 2014 à BIXI MONTRÉAL.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-29 14:54

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154368002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le contrat de cession de l'entente conclue avec CYCLOCHROME Inc. le 1er mai 2014 à BIXI MONTRÉAL |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville et CycloChrome Inc. ont conclu en 2014 un contrat de services d'une durée d'un an qui doit prendre fin le 31 mars 2015. Celui-ci prévoit notamment que CycloChrome Inc. doit procéder à l'entretien de la flotte de vélos BIXI ainsi qu'effectuer les travaux requis par le programme d'entretien prévu à cet effet.

Or, la Ville de Montréal et BIXI MONTRÉAL ont procédé à la signature d'une nouvelle entente de gestion le 1er janvier dernier qui accorde à cette dernière davantage de responsabilités, particulièrement au niveau de la gestion des ententes qu'elle peut conclure avec différents partenaires. Le modèle d'affaires qui a été convenu permet donc à la Ville de Montréal de céder à BIXI MONTRÉAL le contrat qui avait été conclu avec CycloChrome étant donné que BIXI MONTRÉAL s'était engagée à fournir à la Ville les services de réparation et d'entretien des vélos de la flotte Bixi. C'est donc à BIXI MONTRÉAL de conclure un contrat à cet égard avec CycloChrome si elle n'est pas en mesure de fournir ce service elle-même. D'où la cession à BIXI MONTRÉAL du contrat que la Ville avait conclu avec CycloChrome.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;
CE14 1795 (24 novembre 2014) Prendre acte des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 proposé par BIXI MONTRÉAL; 2) Mandater la direction générale en vue de conclure une entente quinquennale avec BIXI MONTRÉAL pour la prise en charge et l'opération du système de vélo en libre-service BIXI pour la période 2015-2019 conformément aux recommandations formulées par BIXI MONTRÉAL;

CE14 1563 (15 octobre 2014) Approuver les conventions de commandites avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0826 (19 août 2014) Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre: 1) l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures; 2) le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion.

CE14 1038 (25 juin 2014) Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

CE14 0695 (30 avril 2014) Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;

CE14 0652 (23 avril 2014) Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

CM14 0175 (24 février 2014) Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la

SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

DESCRIPTION

Le contrat de cession stipule qu'à compter de sa signature, la Ville cédera à BIXI MONTRÉAL tous ses droits, titres et intérêts dans l'entente conclue plus tôt avec CycloChrome Inc.

JUSTIFICATION

Puisque BIXI MONTRÉAL s'est engagée à rendre à la Ville les services de réparation et d'entretien des vélos, le montant de la contribution financière qui est versée par la Ville à BIXI MONTRÉAL dans le cadre de l'entente de gestion en tient compte. Ainsi, il y a lieu de céder à BIXI MONTRÉAL l'entente relative à ces services qui avait été conclue entre la Ville et CycloChrome. BIXI MONTRÉAL dispose de l'expertise requise et des ressources nécessaires qui lui permettent d'assumer cette nouvelle responsabilité. De plus, la gestion de cette entente sera nettement simplifiée si l'on tient compte du lien d'affaires qui unit déjà CycloChrome Inc. à BIXI MONTRÉAL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nouvelle entente de gestion conclue le 1er janvier 2015 avec BIXI MONTRÉAL et les ressources budgétaires qui lui ont été allouées lui permettent de prendre en charge l'entente qui liait la Ville à CycloChrome Inc. pour la période restante, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2015. Après quoi, BIXI MONTRÉAL pourra elle-même convenir d'une autre entente avec CycloChrome Inc. et en négocier les termes et les conditions. Conséquemment, le contrat de cession de l'entente conclue avec CycloChrome à BIXI MONTRÉAL ne requiert aucun déboursé spécifique de la part de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service Bixi s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé par les instances, les impacts seront significatifs:

- La Ville n'aura plus à assurer la gestion et le paiement des factures à CycloChrome;
- La relation d'affaires entre BIXI MONTRÉAL et CycloChrome sera plus efficace compte tenu de la nature de la relation d'affaires qui les unit;
- BIXI MONTRÉAL héritera de nouvelles responsabilités qui lui permettront d'acquérir une certaine autonomie et davantage de latitude dans la gestion du système de vélo en libre-service. Ce qui sera perçu de façon positive par les membres de son conseil

d'administration.

Si le dossier est refusé par les instances:

- La Ville devra continuer à mobiliser des ressources, tant du côté du service des infrastructures, de la voirie et des transports, que du contentieux, des finances et de l'approvisionnement dans la gestion de cette entente;
- Des délais sont à prévoir dans le traitement des factures, ce qui pourra causer des problèmes de liquidités à CycloChrome.
- Les membres du conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL pourraient percevoir qu'ils n'ont pas les compétences requises ni la confiance de la Ville pour gérer ces ententes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin février : signature du contrat de cession par les parties concernées;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2015-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

Approuvé le : 2015-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-01-29



Dossier # : 1154784001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2015-2017: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. |

Il est recommandé de procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2015-2017:

- M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ.
- Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-01-27 16:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154784001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Relations internationales et gouvernementales , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2015-2017: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelle annuellement son adhésion. La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2014, M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens est aussi membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. De plus, le maire de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0014 - 7 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$ toutes taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la

Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

DESCRIPTION

Le mandat des trois administrateurs qui représentent la Ville de Montréal au conseil d'administration de l'UMQ prendra fin le 31 mars prochain. Selon les Règlements généraux de l'UMQ, le comité exécutif de la Ville de Montréal doit procéder à la nomination de ses représentants pour un nouveau mandat de deux ans, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017.

Selon les règlements de l'UMQ, le maire est d'office le représentant désigné pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'UMQ. Les deux autres représentants doivent être désignés par résolution du comité exécutif de la Ville. Celle-ci doit également indiquer lequel de ces deux représentants siégera au comité exécutif de l'UMQ, puisque la Ville de Montréal a droit à deux représentants au sein de cette instance.

Il est recommandé de reconduire la nomination de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Il est aussi recommandé de renommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

JUSTIFICATION

La présence de représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'UMQ lui permet de jouer un rôle de première importance, entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment les régimes de retraite, la réforme de la fiscalité, le renouvellement des programmes d'infrastructures, le pacte fiscal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence du maire et de deux représentants au sein des instances permet à la Ville d'exercer pleinement le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2015-01-22



Dossier # : 1146083001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 492 882\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle (SPO), afin de permettre la création de quatre (4) postes permanents de conseiller en planification budgétaire (emploi 304410) au SPO à compter du 22 novembre 2014. Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes. |

1. Autoriser la création de quatre (4) postes permanents de conseiller en planification budgétaire à compter du 22 novembre 2014 au Service de la performance organisationnelle (SPO).
2. Autoriser en 2015, un virement budgétaire de 492 882 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle, pour le financement de ces 4 postes.
3. Autoriser l'ajustement de 492 882 \$ à la base budgétaire du SPO pour les années 2016 et subséquentes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-11 09:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1146083001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction des relations de travail et du soutien-conseil à la gestion , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser un virement budgétaire de 492 882\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle (SPO), afin de permettre la création de quatre (4) postes permanents de conseiller en planification budgétaire (emploi 304410) au SPO à compter du 22 novembre 2014. Autoriser l'ajustement à la base budgétaire 2015 ainsi que pour les années subséquentes. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la performance organisationnelle (SPO) a été créé en 2014 afin de concrétiser la réforme administrative de la Ville de Montréal et d'amorcer une transformation des façons de faire de l'organisation. Le SPO a comme mission première de rendre l'administration municipale plus efficace et de réaliser des gains de productivité.

Le mandat de ce Service consiste, entre autres, à examiner tous les principaux processus et les principales activités de la gestion municipale à la Ville de Montréal; à proposer des réformes visant l'efficacité et l'efficience de l'organisation, la simplification de ces processus et activités, la mesure des résultats, l'étalonnage avec les meilleures organisations comparables; à viser une plus grande imputabilité au sein de l'administration de la ville de Montréal.

Le SPO a aussi pour mandat de recueillir les données permettant de mesurer les résultats des unités d'affaires de la Ville, de suivre leur évolution et de se comparer avec les villes les plus performantes en Amérique du Nord, et ce, en collaboration avec l'ensemble des services et des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour entamer cette transformation des façons de faire de l'organisation, le SPO a entrepris différents chantiers d'amélioration de la performance qui sont réalisés par des équipes de travail mises sur pied à cet effet. Un de ces chantiers d'amélioration est celui de l'implantation de la gestion par activités (GPA). L'objectif de ce chantier est d'identifier les coûts complets des principaux services rendus aux citoyens et d'outiller les gestionnaires d'un outil d'aide à la décision. À terme, ce système sera utilisé et entretenu par le Service des finances, notamment pour alimenter la démarche budgétaire.

Voici le sommaire des activités reliées à ce chantier :

- Faire la gestion de projet en collaboration avec un conseiller externe dans le respect du budget et du calendrier convenus.
- Définir les modèles conceptuels qui détaillent les composantes du modèle (ressources, activités, services de première et deuxième ligne, principaux inducteurs).
- Recueillir et analyser les données opérationnelles et financières.
- Intégrer les données au modèle de GPA.
- Documenter et développer des interfaces avec les systèmes financiers et les autres principaux systèmes.
- Structurer les données et les importer dans le progiciel.
- Produire des rapports de gestion.
- Créer et soutenir des règles de tarification.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2014, les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier n'étaient pas prévus au budget du Service de la performance organisationnelle (SPO). En conséquence, la dépense sera assumée par le Service des finances.
De plus, un ajustement de la base budgétaire 2015 sera nécessaire ainsi que pour les années subséquentes afin de maintenir ces postes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Création et comblement des postes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe HAMEL
Conseiller en ressources humaines
Service des ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-15

Nathalie HAMEL
Chef de Division - Perception
Service de la performance organisationnelle

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur
Service de la performance organisationnelle
Tél : 514 872-3325
Approuvé le : 2015-02-04

CE : 30.005

2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1154784006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ). |

Il est recommandé de procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ):

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal.
- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle.
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-13 17:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1154784006**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération |
| Projet : | - |
| Objet : | Procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ). |

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de loi n°28, lequel est intitulé *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, le gouvernement du Québec prévoit à l'article 247 que *Les conférences régionales des élus sont dissoutes sans autres formalités*. Il est aussi prévu à l'article 250 qu'*un comité de transition est institué pour chaque conférence régionale des élus dissoute par l'article 247*.

Bien que le projet de loi ne soit pas encore adopté, la présente désignation est faite considérant l'urgence des préparatifs afférents à la dissolution de la CRÉ. Les membres nommés pourront ainsi débiter leurs travaux, cependant aucun acte à portée juridique ne pourra être posé par le comité de transition tant que les dispositions de la loi ne seront pas en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce sommaire décisionnel vise à procéder à la nomination des membres du comité de transition pour la dissolution de la CRÉ. Le conseil d'administration de la CRÉ de Montréal a déposé un Plan de fermeture par transfert vers un nouvel organisme de concertation. L'article 250 du projet de loi 28 indique que dans le cas des conférences régionales des élus de Longueuil et de Montréal, le comité de transition se compose de cinq personnes désignées par et parmi les membres du conseil d'agglomération, dont un doit être un membre qui représente une municipalité reconstituée, et d'une personne désignée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est donc recommandé de procéder à la nomination des personnes suivante à titre de membre du comité de transition de la CRÉ de Montréal:

- M. Denis Coderre, maire de la Ville de Montréal.

- M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, responsable des finances, des grands projets, du capital humain, des communications corporatives, des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.
- Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.
- Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle.
- M. Beny Masella, maire de la ville de Montréal-Ouest.

Le comité de transition sera complété par la personne désignée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le comité de transition nommé sera effectif à compter de l'entrée en vigueur de l'article 250 du projet de loi et dans la mesure où les nominations sont conformes à l'article tel qu'adopté.

JUSTIFICATION

Le projet de loi 28 prévoit la création d'un comité de transition institué pour chacune des CRÉ dissoutes, dont le mandat sera:

1° d'agir à titre de liquidateur de la conférence régionale des élus.

2° de transmettre, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

a) au plus tard le 60 jours celle de la sanction de la présente loi, un rapport des activités ainsi que des états financiers de la conférence pour le dernier exercice financier.

b) un bilan de la liquidation une fois celle-ci complétée.

Toutefois, toute entente prise par la conférence régionale des élus, en vertu du quatrième alinéa de l'article 21.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans sa version antérieure à l'entrée en vigueur de l'article 215 de la présente loi, continue de s'appliquer jusqu'au 31 mars 2016, jusqu'à la date prévue pour sa fin ou jusqu'à ce que le comité de transition en décide autrement, selon la première de ces éventualités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La création de ce comité de transition pour la CRÉ de Montréal permet de respecter l'article 250 du projet de loi 28.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine AUBÉ-GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2015-02-12

CE : 30.009

2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.010
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142622006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » |

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » en remplacement du règlement RCG 14-030 (CG14 0481).

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-04 10:44

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » |

CONTENU

CONTEXTE

1. Contexte

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement et de développement, le conseil d'agglomération a adopté le 30 octobre 2014 le règlement RCG 14-030 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal ». Dans son avis transmis le 5 janvier 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) indique que ce règlement ne contient pas l'information nécessaire pour évaluer sa conformité aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement. En conséquence, le règlement RCG 14-030 ne peut entrer en vigueur.

L'avis du MAMOT (voir avis en pièce jointe) mentionne que «...l'agglomération devra introduire des dispositions visant à appliquer les seuils minimaux de densité résidentielle aux secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification, et ce, notamment aux abords des infrastructures de transport collectif actuelles et projetées». Le MAMOT accorde à l'agglomération de Montréal un délai de 60 jours pour remplacer le règlement RCG 14-030.

2. Modifications proposées

C'est la portée du règlement RCG 14-030 qui selon l'avis du MAMOT doit être étendue. Le nouveau projet de règlement soumis pour adoption au conseil d'agglomération vise à remplacer le RCG 14-030 tel que demandé. Il en reprend l'ensemble des éléments et y apporte des ajustements, de nouvelles dispositions et de nouvelles cartes. L'article 1 et la carte de l'annexe A ont été modifiés afin d'ajouter les secteurs à transformer de la carte 33- «Densité résidentielle» du schéma au secteur à construire déjà visés par le RCG 14-030. De plus, une annexe B Carte intitulée «Modulation de la densité résidentielle» a été ajoutée en lien avec les dispositions portant sur les «secteurs présentant un potentiel résidentiel de redéveloppement et de requalification» situés dans une aire TOD (*Transit-Oriented Development*). Les terrains de 1 ha et plus sont visés.

Par ailleurs, par souci de cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement, le titre de la sous-section II et l'article 7 ont été modifiés afin d'ajouter aux terrains et parties de terrain exclus du calcul de la densité résidentielle minimale à respecter, ceux situés à l'intérieur d'une zone d'inondation 0-20 ans et ceux compris à l'intérieur des limites d'une grande propriété à caractère institutionnel, d'un secteur de valeur exceptionnelle ou d'un secteur de valeur intéressante indiqués sur la carte du patrimoine du schéma d'aménagement et de développement, reprise en annexe D.

3. Calendrier et étapes subséquentes

- Transmission du règlement de contrôle intérimaire remplacé par le greffier de la Ville au ministre et à chaque organisme partenaire, tel que défini à l'article 63.2 de la LAU soit aux municipalités du territoire de l'agglomération (incluant aussi les arrondissements) et la CMM.
- Entrée en vigueur du règlement du contrôle intérimaire remplacé: le jour de la signification par le ministre au maire de la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI remplacé respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (article 66 de la LAU). Le ministre bénéficie d'un délai de 60 jours à compter de la réception du règlement (article 65 de la LAU) pour émettre son avis.
- Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI remplacé et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire soit les municipalités et les arrondissements du territoire de l'agglomération, les MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération et la CMM (réf. articles 63.3 et 66 de la LAU).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

IDENTIFICATION

Dossier # :1142622006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal » |

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012. Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le conseil d'agglomération disposait d'un délai de deux ans suivant l'entrée en vigueur du PMAD pour rendre le schéma conforme au PMAD. En février 2014, le ministre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) a accordé à l'agglomération, comme à l'ensemble des MRC de la CMM, une extension du délai jusqu'au 31 juillet pour l'élaboration du schéma et permettait de demander de prolonger ce délai jusqu'au 31 décembre 2014 à la condition d'adopter des mesures intérimaires sur les bois et corridors forestiers métropolitains et les seuils de densité. À cet effet, le 3 septembre 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal sera appelé à adopter une résolution demandant au MAMOT une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014. En lien avec cette prolongation de délai, un projet de règlement sur les mesures intérimaires visant à établir des seuils minimaux de densité sur les principaux secteurs à construire est proposé.

Pour ce faire, un avis de motion doit être donné qui signifie l'adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le PMAD souhaite attirer 40 % de la croissance résidentielle à proximité du réseau de transport collectif structurant. Des seuils de densité minimaux moyens sont donc demandés pour chacune des 103 aires TOD (*Transit-Oriented Development*), soit un territoire compris dans un rayon d'un kilomètre d'une station de métro ou d'une gare de train de banlieue de l'agglomération de Montréal, exprimés en logements à l'hectare. Des seuils minimaux de

densité sont également demandés en dehors de ces aires.

L'agglomération de Montréal est un milieu unique dans la région métropolitaine. Son territoire est largement urbanisé. De plus, l'ensemble des secteurs à transformer sont situés principalement dans la portion centrale de l'agglomération, portion relativement dense.

En ce qui concerne les secteurs à construire, la plupart de ceux-ci sont situés aux extrémités de l'agglomération, dans des secteurs peu denses, sur de vastes superficies. L'enjeu de la densité résidentielle se pose dans ces secteurs, où des projets à des fins résidentielles sont prévus dans les prochaines années.

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) vient donc établir un seuil minimal de densité sur ces secteurs à construire de plus d'un hectare d'ici la mise en conformité des plans et règlements d'urbanisme des municipalités et des arrondissements au schéma d'aménagement.

Une densité résidentielle minimale, exprimée en nombre de logements à l'hectare net, est donc demandée pour toute construction comprenant un usage résidentiel au sein des secteurs à construire identifiés à la carte de l'annexe A. Le calcul d'une densité moyenne est possible lorsqu'un projet comporte plusieurs bâtiments.

JUSTIFICATION

Ces mesures intérimaires sont une condition du MAMOT pour l'extension du délai pour rendre conforme le schéma au PMAD d'ici le 31 décembre 2014. D'autre part, ces mesures intérimaires permettront aussi de contribuer à l'atteinte des objectifs de densité résidentielle inscrits au schéma d'aménagement et de développement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contraindre l'étalement urbain et de réduire l'empreinte écologique, la densité résidentielle permet d'optimiser les infrastructures urbaines tout en permettant de créer des milieux de vie diversifiés. Un quartier avec une certaine densité résidentielle permet également les déplacements de courte distance, à pied ou à vélo, tout en permettant une desserte adéquate en transport collectif. La densité résidentielle vient répondre à plusieurs objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise:

- Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la dépendance à l'automobile
- Réduire de 25% le solde migratoire entre Montréal et la banlieue en aménageant des quartiers durables

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer à court terme l'application des seuils minimaux de densité résidentielle au sein des secteurs à construire jusqu'à l'émission des certificats de conformité des règlements d'urbanisme afférents au schéma d'aménagement et de développement modifié intégrant des seuils minimaux moyens de densité résidentielle conformément au PMAD.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée dans le cadre général d'adoption du projet de schéma d'aménagement et de développement par le conseil d'agglomération.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion du projet et recommandation d'adoption, à une séance subséquente, d'un projet de règlement de contrôle intérimaire relatif à l'application des seuils minimaux de densité résidentielle pour le territoire de l'agglomération de Montréal.

- Transmission du règlement de contrôle intérimaire par le greffier de la Ville au ministre et à chaque organisme partenaire, tel que défini à l'article 63.2 de la LAU: aux municipalités du territoire de l'agglomération (incluant aussi les arrondissements) et la CMM.
- Entrée en vigueur du règlement du contrôle intérimaire : le jour de la signification par le ministre au maire de la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (article 66 de la LAU) : le ministre a 60 jours pour ce faire à la suite de la transmission du règlement par le greffier de la Ville (article 65 de la LAU).
- Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire : les municipalités et les arrondissements du territoire de l'agglomération, les MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération et la CMM (réf . articles 63.3 et 66 de la LAU).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-08-15

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2014-08-15

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2014-08-19



Dossier # : 1150219001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé "Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook" dans l'arrondissement de Lachine |

Il est recommandé :

- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation sur le site de Meadowbrook, tel que délimité au plan intitulé "Contrôle intérimaire: Site de Meadowbrook» joint à l'annexe A de la présente résolution.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-06 11:21

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1150219001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter une résolution de contrôle intérimaire et un projet de règlement intitulé "Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection du site de Meadowbrook" dans l'arrondissement de Lachine |

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a adopté le règlement sur le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal le 29 janvier 2015. Selon la carte 20 - *Les grandes affectations du territoire*, le schéma détermine maintenant « Grand espace vert ou récréation » la partie sud du site de Meadowbrook, comprise dans l'arrondissement de Lachine. Dans le projet de schéma, adopté en septembre dernier, ce site était plutôt désigné « Dominante résidentielle ». Précisons que la partie nord du site, dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, est désignée « Grand espace vert ou récréation » au schéma.

La partie sud du site de Meadowbrook est actuellement désignée à des fins résidentielles dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine. Le propriétaire du terrain, le Groupe Pacific, a intenté une poursuite contre la Ville qui avait refusé de donner suite au projet en raison des coûts élevés des infrastructures nécessaires à la mise en valeur du site à des fins résidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0055 – 29 janvier 2015 – Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

DESCRIPTION

Le présent dossier propose l'adoption de mesures intérimaires afin de maintenir l'usage de la partie sud du site de Meadowbrook à des fins de golf. Ces mesures s'appliqueront en deux temps. Premièrement, l'adoption de la résolution de contrôle intérimaire entraîne un effet immédiat de « gel » de toute intervention (utilisation du sol, construction, agrandissement, opération cadastrale) sur le site dans l'attente de l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire. L'adoption, à une séance subséquente, et l'entrée en vigueur du règlement auront pour effet de limiter les interventions à celles liées à

l'exploitation de l'utilisation actuelle soit un terrain de golf.

L'intervention proposée porte sur un terrain de forme triangulaire, d'une superficie de plus de 24 hectares, situé dans la partie nord-est du territoire de l'arrondissement de Lachine. Cet emplacement est occupé par la première partie du parcours du Club de Golf Meadowbrook, soit les 9 premiers trous, le bâtiment d'accueil et le stationnement. L'autre partie de ce parcours de 18 trous est située de l'autre côté des voies du CP dans la municipalité de Côte-Saint-Luc.

Les mesures intérimaires permettront de conserver le site en état en limitant l'utilisation du sol et la construction aux interventions nécessaires à l'exploitation d'un terrain de golf. L'abattage d'arbres sera interdit sauf dans certaines situations exceptionnelles décrites au projet de règlement. Ces mesures s'appliqueront jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation de zonage, par l'arrondissement de Lachine, conforme à l'affectation « Grand espace vert ou récréation » prévue au schéma.

Rappelons que le schéma définit l'affectation du sol « Grand espace vert ou récréation » comme une aire réservée aux grands espaces verts, autres que ceux désignés à des fins de conservation, relevant de l'agglomération ainsi qu'aux espaces verts donnant un accès physique ou visuel aux rives, aux berges et aux îles, ainsi qu'aux grands cimetières. Cette affectation du territoire au schéma comprend les composantes suivantes : installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive, équipement récréatif, culturel ou institutionnel, commerce ou bureau complémentaire aux installations de récréation et golf.

JUSTIFICATION

Les mesures intérimaires proposées sont nécessaires pour assurer la conformité aux orientations du schéma qui prévoit, pour le site Meadowbrook, une affectation « Grand espace vert ou récréation » laquelle ne comprend pas les usages de la famille habitation alors que ces usages y sont autorisés par le règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine .

La partie nord du golf, dans la municipalité de Côte-Saint-Luc, est déjà reconnue dans le règlement de zonage à des fins de golf, rendant non nécessaire l'application de mesures intérimaires sur cet emplacement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La grande catégorie d'affectation inscrite au schéma et les mesures intérimaires visant à conserver l'état actuel du site s'inscrivent dans l'orientation d'améliorer la protection de la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Limite l'utilisation du site à sa vocation actuelle de terrain de golf.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

26 février 2015 - Adoption de la résolution de contrôle intérimaire

Publication par le greffier d'un avis de la date d'adoption

Transmission d'une copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ministre) et à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (LAU, art. 61.3 et 62, alinéa 4)

26 février 2015 - Adoption de l'avis de motion du projet de règlement et recommandation d'adoption du projet de règlement à une séance ultérieure

Transmission par le greffier d'une copie de l'avis de motion au ministre (LAU, art. 64, alinéa 3)

26 mars 2015 - Adoption du RCI relatif à la protection du site de Meadowbrook

Transmission du RCI par le greffier de la Ville au ministre et à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, CMM (LAU, art, 63.2 et 64, alinéa 5)

Entrée en vigueur du RCI : le jour de la signification par le ministre à la Ville de Montréal d'un avis attestant que le RCI respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement (LAU, art. 66). Le ministre dispose de 60 jours pour ce faire suivant la réception du RCI (LAU, art. 65)

Publication par le greffier d'un avis d'entrée en vigueur du RCI et transmission du RCI en vigueur à chaque organisme partenaire: municipalités et arrondissements du territoire de l'agglomération, MRC dont le territoire est contigu à celui de l'agglomération, CMM (réf . articles 63.2, 63.3. et 66 de la LAU)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable :

Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Michel SÉGUIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles GALIPEAU
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Le : 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2015-02-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Nancy SHOIRY
Directrice - Service de la mise en valeur du
territoire

Approuvé le : 2015-02-04



Dossier # : 1153838003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements». |

Il est recommandé :
d'adopter un règlement pour l'année 2015 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 09:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement pour l'année 2015 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements». |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt, pour l'année 2015, de 4,5 M\$ afin de permettre l'acquisition de véhicules et leurs équipements relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt, permettra l'acquisition en 2015 de nouveaux véhicules afin de procéder au remplacement des différentes catégories de véhicules de même qu'aux équipements et aménagements qui les composent et qui ont atteint ou dépassé leur vie utile. Les acquisitions planifiées sont issues de la planification décennale du Programme de remplacement de véhicules (N°71080) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), qui relève du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement de ce projet d'acquisition de véhicules.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats de véhicules et leurs équipements sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement des véhicules du SIM permet d'augmenter la performance environnementale de son parc de véhicules, en substituant les véhicules ayant atteint leur durée de vie utile par des véhicules de pointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du programme de renouvellement des véhicules a un impact direct sur la disponibilité de la flotte de véhicules et sur les coûts d'entretien et de réparations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves TOUSIGNANT
Chef aux opérations)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-07

Sylvie GIRARD
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-01-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2015-01-12



Dossier # : 1156707001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain. |

Il est recommandé d'adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest- (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-04 10:56

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156707001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain. |

CONTENU

CONTEXTE

La rue Sainte-Catherine Ouest est la destination commerciale, culturelle, festive et touristique par excellence de Montréal. Au pourtour on y retrouve:

- 1800 places d'affaires
- 1200 commerces et services aux consommateurs
- 50 tours de bureaux
- 175 000 emplois
- 85 000 étudiants
- 33 km de galeries marchandes souterraines dans un réseau souterrain piétonnier

La rue Sainte-Catherine Ouest, c'est un parcours, c'est une destination, c'est une expérience unique de la rue.

La Ville de Montréal désire entreprendre un chantier majeur de réfection des infrastructures centenaires et des réseaux techniques urbains souterrains de la rue Sainte-Catherine Ouest pour les décennies à venir. Ce projet constitue une intervention urbaine majeure au cœur du pôle économique du Québec. La Ville souhaite profiter de cette occasion pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de qualité, une rue Sainte-Catherine Ouest embellie, plus agréable et dynamique qui renforcera la vitalité de la rue et améliorera l'expérience de la rue pour tous les usagers qu'ils soient piétons, automobilistes, usagers du transport collectif, commerçants, clients, touristes ou travailleurs.

Dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, des travaux majeurs ont été réalisés antérieurement sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Saint-Dominique et De Bleury . Le projet actuel réalisera le segment de la rue Sainte-Catherine Ouest situé entre l'avenue Atwater et la rue De Bleury.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, des investissements sont prévus pour financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest phase 1 (entre les rues DeBleury et Mansfield ainsi que le square Phillips et les rues le bordant) relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer ces investissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486 - 14 novembre 2014. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2015 et les suivantes, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (75015) qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2015-2017.

Les conduites d'infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts ainsi que les réseaux techniques urbains (Bell, CSEM, Gaz métro etc.) de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater sont pour la plupart centenaires. La désuétude de ces infrastructures provoque de nombreux bris, fuites, voire même d'inondations. Une analyse de leur état actuel, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater, démontre que la majorité d'entre elles doivent être remplacées. L'importance de ces travaux implique nécessairement l'ouverture de la rue sur toute sa largeur, entraînant des entraves majeures à la circulation tant véhiculaire que piétonne. La Ville souhaite donc profiter de ces travaux majeurs d'infrastructures pour revoir l'aménagement de cette rue emblématique.

Par ailleurs, étant donné que le projet s'étend sur une longueur de 2,2 km, il sera réalisé en plusieurs phases. La Phase 1 du projet pour laquelle le règlement d'emprunt est demandé comprend dans un premier temps le tronçon de la rue Sainte-Catherine situé entre les rues De Bleury et Mansfield (670 mètres) (Lot 1) et dans un deuxième temps, le réaménagement du square Phillips et des rues le bordant (330 mètres) (Lot 2).

Les objectifs du projet sont de :

- Mettre à niveau les infrastructures souterraines centenaires, incluant les réseaux techniques urbains, afin d'éviter les interventions majeures sur la rue pour les décennies à venir
- Revoir l'aménagement urbain afin d'améliorer la sécurité, la mobilité urbaine et l'expérience des usagers de la rue Sainte-Catherine
- Renforcer le caractère distinctif de la rue Sainte-Catherine
- Intégrer la stratégie «Montréal ville intelligente et numérique»

Lors de l'annonce publique du projet à l'été 2014, il avait été annoncé que le budget de la Ville pour réaliser la phase 1 de ce projet était de l'ordre de 80M\$ à 95M\$. Depuis l'annonce publique et l'adoption du PTI, le projet s'est précisé et la consultation publique a permis de définir les besoins des Montréalais pour le lots 1 qui n'avaient pas été initialement identifiés lors de la budgétisation. De plus, les besoins pour le lots 2 (square Phillips et les rues le bordant) sont actuellement en évaluation. Suite aux consultations des riverains le programme technique du lots 2 est en élaboration.

De façon plus spécifique, ce règlement d'emprunt permettra notamment la réalisation des plans et devis et des travaux pour la Phase 1 (lots 1 et 2) du projet de rue Sainte-Catherine Ouest. Il permettra de financer les services professionnels pour toutes les étapes du projet (avant-projet définitif, plans et devis, surveillance de chantier etc.), les études requises pour élaborer un scénario d'aménagement ainsi que la réalisation en chantier du projet. Il est important de noter que lors du dépôt du PTI le concept d'aménagement n'était pas choisi. Par conséquent, le montant présenté dans la fiche PTI, était basé sur une budgétisation de classe D. Ce montant excluait entre autre le volet Ville intelligente et numérique, les projets pilotes, certains aspect de conception (tel que bollards) ainsi que la mise en scène du chantier.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est la première étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PTI 2015-2017 du Services des infrastructures, de la voirie et des transports.

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil municipal du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents travaux sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal - volet agglomération. La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux visant à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons. De plus, il prévoit la plantation d'un nombre important d'arbres ce qui réduira les îlots de chaleur du centre-ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, l'élaboration de l'avant-projet définitif ainsi que des plans et devis ne pourront être amorcés tel que prévue au printemps 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : février 2015
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : avril 2015

Réalisation des étapes du projet financées par ce règlement d'emprunt proposé: mai 2015 à août 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEBRUN
Chargée de planification - Responsable du
projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-02-03



Dossier # : 1156620001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée |

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 M\$ pour la
réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée », sujet à son approbation par le
ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-09 18:31

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156620001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée |

CONTENU

CONTEXTE

En adoptant le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM), Montréal a pris l'engagement d'étendre la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025. Incidemment, cet objectif du PPDCM est en concordance avec les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011 par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (règlement 2011-51). D'emblée, ces plans reconnaissent la puissance de la forêt urbaine comme infrastructure verte capable d'assainir l'air, de contrer les îlots de chaleur et la minéralisation du territoire, de favoriser la biodiversité, tout en soutenant la gestion des eaux pluviales.

D'après une étude interne de 2011, il est évalué que 2 333 hectares supplémentaires de canopée, répartis au travers de l'agglomération, seraient nécessaires pour que l'indice de canopée se situe à 25 % en 2025. Une partie de cet accroissement serait générée naturellement par les arbres existants, le reste faisant l'objet du projet de Plan d'action canopée (PAC) qui propose la plantation supplémentaire de 300 000 arbres sur l'île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. En plus des arbres plantés annuellement par les arrondissements dans le cadre de leurs activités régulières, le PAC prévoit la plantation supplémentaire de 75 000 arbres sur le domaine public de la Ville de Montréal (VDM). Cependant, la multiplication des foyers d'infestation de l'agrile du frêne change la donne. Sans être alarmiste, il faut reconnaître que certains arrondissements ont une pondération excessive de frênes qui fait en sorte que le paysage de certaines rues risque une transformation radicale dans les années à venir. Qui plus est, la présence d'îlots de chaleur risque de s'accroître dans ces mêmes quartiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CE14 1982 - 17 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit

657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de

vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

DESCRIPTION

L'adoption du projet de règlement d'emprunt d'une valeur de 7 M\$ permettra de réaliser l'édition 2015 du PAC. Cette année, le PAC prévoit la plantation de 7 000 arbres. À titre comparatif, l'édition 2012 a permis la plantation de 1 957 arbres, l'édition 2013, 1 014 arbres et l'édition 2014, 1 990 arbres. L'édition 2015 est la première à être formellement inscrite au PTI. Le financement des éditions antérieures provenait soit du PTI alloué en cours d'année ou soit, du budget de fonctionnement.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt permettra d'intensifier les plantations dans les arrondissements. Ceci est essentiel afin d'atteindre l'objectif du PDDCM de hausser l'indice de canopée à 25 % particulièrement dans un contexte où plane la menace d'un recul de cet indice par la présence de l'agrile du frêne dans la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 21 M\$ est inscrit au PTI 2015-2017 du SGPVMR pour ce programme évalué à 70 M\$ sur 10 ans. Le présent projet de règlement d'emprunt couvre la portion 2015 pour un montant de 7 M\$. Le PAC est financé par emprunt, mais n'est pas une dépense de nature capitalisable. Ainsi, le PAC constitue une dépense de fonctionnement (comptant).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt permettra l'intensification du PAC sur le domaine public municipal. Les plantations réalisées par le PAC sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 M\$ s'avère nécessaire à la réalisation de l'édition 2015 du PAC sur le domaine public. Sans ce règlement d'emprunt, la VDM ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du PDDCM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour règlement d'emprunt : février 2015

Adoption du règlement d'emprunt par le CM : mars 2015

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : avril-mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-04

Véronique ANGERS
c/s développement et partenariats - grands parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2015-02-09



Dossier # : 1153838001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. |

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ pour des travaux de rénovation de la caserne 26, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. |

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Depuis sa construction, le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, à la suite d'un incendie en novembre 1999. Des travaux minimum ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité. Toutefois, selon l'avis des ingénieurs cette solution temporaire pour soutenir la dalle de garage ne devra pas se prolonger au-delà de trois ans. La dalle est inspectée mensuellement afin de s'assurer de la sécurité des usagers.

En 2011, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Le projet principal consiste à réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe dans le respect de son caractère patrimonial, à refaire la dalle de garage, la mise aux normes sismiques, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne.

Le projet prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières.

L'étape des plans et devis a débuté en juin 2014. Les expertises et inspections déjà réalisées ont dévoilé une problématique au niveau de l'inclinaison de la façade principale. Cette dernière devra faire l'objet d'une surveillance régulière afin de s'assurer de la protection des usagés(es) et du public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG14 0250 – 29 mai 2014 – Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 8 400 000 \$ afin de permettre la rénovation majeure de la caserne 26.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ce projet de rénovation majeure de la caserne 26.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SIM a inséré ce projet de rénovation de la caserne 26 à son PTI 2015-2017 et il sera priorisé au PTI 2016-2018.

Les dépenses associées à ce projet seront assumées à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la caserne de pompiers n° 26 vise l'accréditation LEED NC argent pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison de l'état général du bâtiment et plus particulièrement de la dalle de garage de la caserne de pompiers n° 26, tout retard dans ce dossier pourrait obliger le SIM à retirer son véhicule d'intervention et conséquemment à fermer la caserne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat pour les travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
C/s ress. materielles & immobilières - spim

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2015-01-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-01-07



Dossier # : 1153838002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval. |

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-02-02 10:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153838002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 4 740 000 \$ pour des travaux de réfection de la caserne 63, Cité de Dorval. |

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2013, un contrat de travaux a été octroyé à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval. Le chantier a débuté le 17 juin 2013 et a pris fin le 21 mai 2014, sans que les travaux ne soient terminés. En cours de chantier, de nombreux imprévus ont été identifiés notamment au niveau de la plomberie, du réseau électrique, de la structure, de la qualité des sols et particulièrement à l'enveloppe du bâtiment. Ces imprévus ont causé des surcoûts dépassant grandement l'enveloppe budgétaire des contingences. Le chantier a dû être arrêté avant la fin des travaux pour des raisons budgétaires.

Les travaux sont inachevés et cela rend le bâtiment inutilisable. Les pompiers habitent des roulottes depuis un an et y seront logés d'ici à ce que les espaces de la caserne soient habitables, encore deux ans.

Afin de terminer les travaux inachevés précédemment, nous devons poursuivre avec une deuxième phase de travaux prévue en 2015-2016. Cette phase prévoit également l'aménagement d'installations distinctes pour les pompières. Ceci conséquemment à la modification, en 2014, du programme fonctionnel et technique d'une caserne type pour y inclure l'aménagement d'un bloc sanitaire et d'une salle de repos pour les pompières.

La réalisation ainsi que le financement de ce projet sont prévus au PTI 2015-2017 et nécessitent l'adoption d'un règlement d'emprunt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0486, 14 novembre 2014, Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1665 – 5 novembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015) dans la Cité de Dorval pour une dépense totale de 394 178,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13816 - (9 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0439, 30 octobre 2014, Dépôt du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CE14 1269 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection de la caserne de pompiers n° 63 (3015).

CG14 0198 - 1er mai 2014 - Autoriser le transfert d'une somme de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, pour des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, dans le cadre du contrat accordé à Construction Anjinnov inc. (CG130178), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses.

CG13 0178 - 30 mai 2013 - Accorder un contrat à Construction Anjinnov Inc. pour les travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 4 407 007,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5632 (5 soum.).

CE12 0148 - 8 février 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, architecte et Dessau inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre du projet de travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, sise au 530, boulevard Bouchard dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 422 463,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11699 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers numéro 63 pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour un montant total de 1 737 870 \$, sans taxe.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 740 000 \$ afin de permettre la poursuite et la terminaison des travaux de réfection de la caserne 63.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ce projet de réfection de la caserne 63.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le SIM a inséré ce projet de réfection de la caserne 63 à son PTI 2015-2017 et le priorisera au PTI 2016-2018.

Les dépenses associées à ce projet seront assumées à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il ne sera pas possible d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable. Toutefois, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable. Ils devront également choisir les matériaux les moins dommageables pour la santé, les équipements les plus écoénergétiques, le cas échéant, en spécifiant des produits à base de matière recyclée et en exigeant sur le chantier la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les pompiers habitent des roulottes depuis déjà plus d'un an et ils y seront logés d'ici à ce que les espaces de la caserne soient habitables, donc encore près de deux ans.

Tout retard dans ce dossier aura des impacts sur le calendrier de réalisation du projet de réfection de la caserne 63.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.

Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'agglomération;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'agglomération;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Octroi de contrat pour les travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole GUÉRIN
C/s ress. materielles & immobilières - spim

ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD
Chef de division

Le : 2015-01-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2015-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean BARTOLO
Directeur adjoint - sim

Approuvé le : 2015-01-07



Dossier # : 1143253003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph) dans la rubrique "Bâtiments commerciaux" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte". |

D'adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à apporter une modification à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial concernant un immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-02-09 10:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1143253003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal" à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph) dans la rubrique "Bâtiments commerciaux" de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique "Lieux de culte". |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier a été déposée à l'arrondissement pour la transformation et l'occupation de l'église Saint-Joseph, située au 550, rue Richmond, en un centre multi-fonctionnel qui comporterait des espaces à bureau, un lieu événementiel et de diffusion culturelle, ainsi qu'un restaurant.

L'église Saint-Joseph, dont la valeur patrimoniale est reconnue, figure au Plan d'urbanisme dans la liste des immeubles patrimoniaux à vocation cultuel, ce qui oblige à un zonage lié au culte. Préalablement aux autorisations qui seraient conférées par Projet particulier (PPCMOI) pour la réalisation du projet, une modification au Plan d'urbanisme s'avère nécessaire avant que d'autres usages que le culte puissent être autorisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise à transformer l'église, dans le respect de ses valeurs patrimoniales reconnues, en un centre qui comptera :

- Au sous-sol : Des espaces de restauration, de bureau et de rangement;
- Au niveau de la nef : Un espace multi-fonctionnel pour la tenue d'événements ou de diffusion culturelle, ainsi qu'un espace de service;
- Au niveau de la mezzanine : Une aire de diffusion culturelle.

Les interventions sur l'enveloppe du bâtiment se limiteront aux interventions nécessaires à la mise aux normes du bâtiment et seront assujetties au Règlement sur les PIIA, notamment en matière d'issues.

JUSTIFICATION

Compte tenu des efforts qui ont été consentis en vain pour tenter de préserver la vocation culturelle de l'église Saint-Joseph, le projet de recyclage de l'ancienne église à des fins culturelles, de commerce et de bureaux s'avère conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme, et plus spécifiquement à ceux contenus au Chapitre d'arrondissement, notamment :

Enjeu 1 - La mise en valeur des atouts propres à l'arrondissement

Objectif 5 Reconnaître, protéger et mettre en valeur les ensembles, immeubles et sites d'intérêt patrimonial ou archéologique;

Enjeu 2 - La réalisation du plein potentiel de développement économique, social et culturel de l'arrondissement

Objectif 8 Encadrer et mettre en valeur les sites vacants ou sous-utilisés;

Objectif 11 Favoriser l'accroissement des emplois dans l'arrondissement et améliorer les conditions d'employabilité de la population en soutenant les organismes et les intervenants du milieu;

Objectif 13 Appuyer le développement des lieux de création, d'animation et de diffusion, favoriser leur rayonnement, et soutenir les organismes culturels.

Le projet répond également aux objectifs de la Politique du patrimoine qui vise à « *Privilégier des vocations publiques et collectives lors du recyclage des lieux de culte.* ».

Dans les circonstances, considérant les qualités du projet et que son encadrement reposera sur une résolution à être adoptée en vertu de la procédure de Projet particulier ainsi qu'en vertu du règlement sur les PIIA pour ce qui est des interventions architecturales, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à la modification au Plan d'urbanisme.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

À l'occasion de la séance du CCU tenue le 14 octobre 2014, ce dernier a émis un avis favorable à la modification au Plan d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet.

Avis du Comité mixte (Comité Jacques-Viger et Conseil du patrimoine) :

À l'occasion de la rencontre du 5 septembre 2014, le comité mixte a émis un avis favorable à la modification au Plan d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet. Dans le cadre de cet avis, le comité a par ailleurs émis certains commentaires relativement au projet, lesquels seront pris en compte dans le cadre du processus d'approbation en vertu du règlement sur les Projets particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) ainsi que lors de l'approbation en vertu du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement en arrondissement.

Avis public.

Consultation publique en arrondissement.

Séance du comité exécutif.

Adoption du règlement par le Conseil municipal et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs dont à la Politique du patrimoine et aux orientations du chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Jennifer OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Manon BRULÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain THÉRIAULT
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2014-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie NADON
Chef de division, Directrice par Intérim

CE : 40.009

2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150504003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Parc du Mont-Royal |
| Projet : | Site patrimonial déclaré du Mont-Royal |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal» |

Il est recommander :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le
financement des travaux dans le cadre du Programme de réaménagement du parc du
Mont-Royal» sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de
l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-16 17:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150504003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division exploitation_opérations et pépinière municipale |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Parc du Mont-Royal |
| Projet : | Site patrimonial déclaré du Mont-Royal |
| Objet : | Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8,439 M\$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal» |

CONTENU

CONTEXTE

Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant de Montréal et comporte des qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles. Il reçoit chaque année au-delà de cinq (5) millions de visiteurs qui proviennent autant des quartiers limitrophes, de l'agglomération que de partout ailleurs dans le monde. Le programme du Mont-Royal vise la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, adopté en 2009, qui s'appuie sur les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal et sur les énoncés contenus aux diverses politiques adoptées ces dernières années et interpellant la montagne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1550 - 15 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 378 915,86 \$, taxes incluses, pour la restauration du pavillon situé au parc du Mont-Royal comprenant tous les frais incidents; Accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 185,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6700; Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 1425 - 17 septembre 2014 - Approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Face inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec CPF Groupe conseil et Conseiller M. Saban inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le remplacement des kiosques de parc, secteur lac aux Castors du parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 76 907,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14 1397 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense, conformément aux informations

financières inscrites au dossier décisionnel

CG14 0354 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

CG14 0196 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

CG13 0393 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat à URBEX construction inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soum.)

CG11 0321 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des tronçons 4C et 5 du chemin de ceinture du Mont-Royal - Dépense totale de 3 291 110,20\$, taxes incluses - Appel d'offres public 6306 (7 soum.)

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre la planification et d'effectuer les travaux suivants prévus au programme :

- Carrefours et entrées du parc : entrée Côte-des-Neiges/Cédar; intersection Remembrance /ch. de la Côte-des-Neiges; Voie de plaisance Camillien-Houde/ch. Remembrance;
- Chemin de ceinture : tronçons 4C et 5 - Parc du Troisième sommet (flanc nord), tronçons 4a et 4B secteur du chemin de la Polytechnique, tronçon 6 - Bois d'Outremont;
- Flancs du mont Royal : réfection du sentier de l'escarpement de la montagne et du plateau intermédiaire; mise en valeur du secteur McTavish/Entrée Peel, dont le monument funéraire de Simon McTavish;
- Secteur du lac aux Castors : restauration et aménagement de la clairière ouest; remplacement des kiosques de service;
- Secteur de la Maison Smith : réaménagement de la colline de l'abri et du Symposium international de sculpture, des abords et des stationnements;
- Le chalet du Mont-Royal et ses abords : aménagement de la mezzanine (achat de mobilier); réaménagement du sentier de l'escarpement du Chalet;
- Restauration kiosque à musique; réaménagement du secteur du monument à Sir George-Étienne Cartier.
- Parc Jeanne-Mance : réaménagement des aires de jeu du secteur Duluth-Rachel, réaménagement du secteur de la pataugeoire, réfection des 12 courts de tennis, réaménagement du secteur de l'Hôtel-Dieu et du volleyball de plage, aménagement du secteur Duluth-Rachel et remplacement du revêtement du terrain de soccer-football.

JUSTIFICATION

L'adoption, par les instances, d'un projet de règlement autorisant un emprunt de 8 439 000 \$ est requise pour poursuivre les travaux prévus dans le cadre du programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 8 439 000 \$ est prévu, en 2015, au PTI du SGPVMR, dans le cadre du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser des projets qui contribuent aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour le règlement d'emprunt : Février 2015
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : Mars 2015
Approbation par le MAMOT : Avril-mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick LAPIERRE

ENDOSSÉ PAR

Pierre-Paul SAVIGNAC

Le : 2015-01-28

Conseiller en planification

Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-02-16

CE : 40.011
2015/02/18 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150498001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Habitation 2015-2020 |
| Objet : | Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014. |

Il est recommandé au comité exécutif de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-05 12:22

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1150498001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | Habitation 2015-2020 |
| Objet : | Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Le contexte juridique est demeuré le même à ce jour. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs "familles" ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Dans le contexte particulier des projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable et ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ("le Fonds")*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Le Fonds ainsi créé est un dispositif de nature transitoire, et les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Un premier bilan a été déposé au comité exécutif le 10 avril 2013 (CE13 0439) et un deuxième au conseil d'agglomération le 27 février 2014 (CG14 0068). Ils concernaient respectivement les activités aux 31 décembre 2012 et 2013. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0130 (2015-01-21) - Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$ en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires;

CG14 0417 (2014-09-18) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 200 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet des Habitations Communautaires NDG;

CG14 0304 (2014-06-19) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 159 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet des Habitations Populaires de Parc-Extension;

CG14 0022 (2014-03-10) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 175 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation de la Montagne Verte;

CG14 0068 (2014-02-27) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013;

CG14 0021 (2014-01-30) - Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière de 121 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise;

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012;

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de

logements pour familles;

CE07 2061 (2007-12-11) - Adoption du rapport de la consultation et des recommandations résultant de l'étude publique de l'avancement de la mise en oeuvre de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

Fonctionnement du Fonds de contribution

La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement, en vertu de stratégies locales et comportant moins de 200 logements. Chaque contribution devrait être accompagnée d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement des lettres de garantie bancaire fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles et dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir soit:

1- au développement de logement social et communautaire (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

2- au développement du logement privé abordable ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande d'un terrain situé dans le secteur du projet en négociation et le prix qui peut être payé pour le même terrain en vertu du programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

2. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2014

Logement social et communautaire

Le solde de ce volet se chiffrait à 1 617 750 \$ le 31 décembre 2013.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 les contributions suivantes, au montant total de 2 743 870 \$ ont été versées au compte pour le logement social et communautaire:

- Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :
 - 100 000 \$ versés en mars 2014 , quatrième et dernière tranche de la contribution de 400 000 \$ convenue pour le projet du 7400, boulevard St-Laurent.
- Arrondissement Saint-Léonard:
 - 600 000 \$ versés en septembre 2014 en vertu de l'entente pour le 4400, rue Jean-Talon Est.
- Arrondissement Le Sud-Ouest :
 - 187 500 \$ versés en janvier 2014, dans le cadre du projet du 1751, rue Richardson;
 - 150 000\$ versés en mai 2014 dans le cadre de l'entente du 2365, rue St-Patrick.
- Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce :
 - 75 000 \$ versés en juin 2014 dans le cadre du projet du 7455, boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue;
 - 180 000 \$ versés en juin 2014 dans le cadre du projet du 5505, chemin de la Côte-Saint-Luc;
- Arrondissement Ville-Marie
 - 1 451 370 \$ versés en février 2014 en vertu de l'entente pour le projet au coin de Saint-Paul/ St-Henri.

Bien que plusieurs montants aient été réservés pour soutenir des projets de logement social, un seul déboursé a été effectué en 2014.

- Arrondissement Ville-Marie :
 - Un montant de 175 000 \$ a été déboursé pour la réalisation du projet de la coopérative d'habitation *La Montagne Verte* (**CE14 0032 - 15 janvier 2014**).

En 2014, trois nouvelles ententes d'inclusion ont été conclues prévoyant le versement d'une contribution financière pour le volet "Logement social et communautaire" au cours des prochaines années. Elles s'ajoutent aux douze ententes de ce type conclues depuis l'adoption de la Stratégie d'inclusion en 2012.

Logement abordable privé

- Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie : 260 000 \$ en mars 2014 pour le projet au coin de St-Hubert/ Rosemont.

Aucun déboursé n'a été fait pour le logement abordable privé.

| Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables | |
|--|---------------------|
| État de situation - 31 décembre 2014 | |
| Volet Logement social et communautaire | |
| Solde au 31 décembre 2013 | 1 617 750 \$ |
| Total des contributions versées durant l'année | 2 743 870 \$ |
| Moins utilisation des fonds (déboursés) | (175 000 \$) |
| Sous total - 31 décembre 2014 | 4 186 620 \$ |
| Volet Logement abordable privé et familles | |
| Solde au 31 décembre 2013 | 0 \$ |
| Total des contributions versées durant l'année | 260 000 \$ |
| Moins utilisation des fonds | - |
| Sous total - 31 décembre 2014 | 260 000 \$ |

Par ailleurs, trois montants totalisant 480 000 \$ ont été réservés et seront éventuellement payés;

- Arrondissement Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce :
 - Une contribution financière de 200 000 \$ provenant du fonds pour la réalisation du projet des Habitations Communautaires NDG.
- Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :
 - Une contribution financière de 121 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation la Fraternité Micheloise;
 - Une contribution financière de 159 000 \$ provenant du Fonds pour la réalisation du projet des Habitations Populaires de Parc-Extension;

Par conséquent, après avoir considéré ces réservations, le solde disponible pour de nouveaux engagements est de **3 706 620 \$** au 31 décembre 2014.

On notera, par ailleurs, que le 22 janvier 2015, le comité exécutif a autorisé un versement équivalent au montant de 325 000 \$ plus les taxes applicables et une indemnité accessoire correspondant aux coûts de maintien journalier de l'immeuble en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise, (arrondissement du Sud-Ouest) pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires.

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution (Sommaire décisionnel 1123251001), la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2014, le Fonds de contribution pour le volet Logement social et communautaire était de 4 186 620 \$ par rapport au montant de 1 617 750 \$ au 31 décembre 2013. En considérant les montants réservés mais non déboursés (480 000 \$), le

solde disponible est de 3 706 620 \$.

Le Fonds de contribution pour le volet Logement abordable privé et familles est maintenant de 260 000 \$.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné sa nature transitoire et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, dont l'objectif est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logement abordable sur site ou hors site n'est pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Charte, aux encadrements administratifs, au Plan de développement durable, au Plan d'urbanisme actuellement en vigueur ainsi qu'aux orientations de la Ville en matière d'habitation, notamment la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-27

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2015-02-05

**Dossier # : 1151079002**

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Office de consultation publique de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles |

Il est recommandé de déposer au conseil d'agglomération le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Luc DORAY **Le** 2015-02-02 11:01**Signataire :**

Luc DORAY

Conseiller aux affaires internationales
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1151079002

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Office de consultation publique de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal sur un projet de Centre de traitement de matières organiques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles |

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat de mener une consultation publique sur le projet de règlement P-RCG 14-024 intitulé « *Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* ». Il s'agit d'un projet de règlement préparé en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Il a été adopté le 6 août 2014 par le comité exécutif, le 19 août 2014 par le conseil municipal ainsi que le 21 août 2014 par le conseil d'agglomération, date à laquelle le mandat de consultation a aussi été confié à l'OCPM.

Par la même occasion, le comité exécutif et le conseil municipal de la Ville de Montréal ont également mandaté l'Office afin qu'il tienne une consultation sur le projet de « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* » (P-04-047-152) qui révisé la densité de construction maximale permise sur le site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0885 En date du 8 juin 2011 Mandat à l'OCPM de tenir une consultation publique sur 4 projets de règlements portant sur l'établissement de centre de traitement des matières résiduelles

CG11 0236 en date du 22 juin 2011 mandat à l'OCPM de tenir une consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction d'un centre de traitement des matières

organiques dans l'arrondissement LaSalle

CG11 236-1 En date du 22 juin 2011 mandat à l'OCPM de tenir une consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction d'un centre de traitement des matières organiques dans la Ville de Dorval

CG11 236-2 En date du 22 juin 2011 mandat à l'OCPM de tenir une consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction d'un centre de traitement des matières organiques dans la Ville de Montréal-Est

CG11 236-3 En date du 22 juin 2011 mandat à l'OCPM de tenir une consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction d'un centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension

DESCRIPTION

Le concept préliminaire de centre de compostage présenté par la Ville de Montréal prévoit l'implantation du bâtiment principal dans la portion sud du site, à l'intersection des deux boulevards, alors que l'accès routier au site est aménagé le long du boulevard Saint-Jean-Baptiste. La zone de manœuvre des camions se trouverait, quant à elle, dans la portion nord du terrain, derrière les installations. L'aménagement d'un écran végétal qui ceinturerait la totalité du site serait également prévu.

L'agglomération de Montréal désirerait faire de ce centre une vitrine technologique et environnementale. Elle accorderait, de ce fait, une grande importance à la qualité architecturale et paysagère du projet. Elle viserait notamment l'obtention d'une certification LEED et planifierait l'aménagement d'un toit ayant un indice élevé de réflexion (toit blanc), d'un toit vert ou d'une serre sur le toit du bâtiment.

Le site visé, une propriété municipale d'une superficie de 4,4 hectares, est situé dans une zone d'emplois à caractère industriel et commercial, en bordure du boulevard Métropolitain (autoroute 40) et du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Il se trouve à proximité de la raffinerie Suncor Énergie (à l'ouest) et jouxte deux terrains accueillant des activités commerciales, au nord et à l'est. Le terrain est vacant, possède un couvert végétal appréciable et ses sols se caractérisent par un faible niveau de contamination.

JUSTIFICATION

Le projet de s'inscrire dans la foulée de l'adoption, en août 2009 par le conseil d'agglomération, du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (PDGMR). Ce dernier répond aux obligations et aux exigences du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), adopté en août 2006, et adhère aux orientations et aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, de même qu'à son *Plan d'action 2011-2015*.

Pour la sélection des sites de traitement de matières organiques, le territoire de l'agglomération a été divisé en quatre grands secteurs : Nord, Sud, Est et Ouest. À la suite d'un exercice préalable d'identification des sites potentiels, 11 sites ont été évalués en fonction des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage établies par le MDDELCC et d'une série de critères déterminés par la Ville de Montréal; un site a été retenu par secteur.

Néanmoins, après qu'un changement de site pour le secteur Ouest ait été effectué, l'administration montréalaise a décidé d'annuler le projet d'agrandissement du centre de compostage prévu au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Compte tenu du fait qu'aucun autre terrain répondant aux exigences du Ministère et de la Ville de Montréal n'était disponible dans le secteur Nord, il a été proposé de déplacer le projet dans le secteur Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été traités dans le cadre de cette consultation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2013, le taux global de valorisation des déchets sur le territoire de l'agglomération a été de 41 %, une hausse de 2 % par rapport à 2012. Néanmoins, sur la quantité totale des matières organiques produites sur l'île, seulement 13 % ont pu être récupérées, ce qui est près de 5 fois moins que l'objectif de 60 % fixé par le gouvernement du Québec pour 2015. À une autre échelle, un habitant de l'île de Montréal a généré en moyenne, en 2013, 509 kg de matières résiduelles, ce qui représente près de 5 kg de moins qu'en 2011. De cette quantité, aussi peu que 25 kg de matières organiques ont été récupérées, et ce, malgré le fait que ce type de matières représentait près de la moitié des déchets destinés à l'enfouissement.

Ce projet, s'inscrit dans celui plus large de la construction de 5 sites de traitement de matières organiques afin de pouvoir augmenter le pourcentage de traitement de ces matières.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La commission constate que si les critères techniques sont respectés, les principes d'autonomie régionale et d'équité territoriale le sont beaucoup moins, et que le projet suscite de nombreuses appréhensions reliées aux nuisances pour les citoyens et aux préjudices pour les propriétaires d'entreprises commerciales et de terrains. De plus, les risques industriels sont mal documentés et les bénéfices pour le secteur ne sont pas tangibles. Selon la commission, le projet demande à être bonifié et accompagné de conditions indispensables pour en minimiser les risques et en maximiser les retombées favorables.

La commission recommande l'adoption du règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur l'emplacement proposé à RDP-PAT, de même que du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Cependant, le projet demande à être bonifié pour en minimiser les risques et en maximiser les retombées par le biais de mesures tangibles. Cette exigence s'avère d'autant justifiée que le secteur de l'Est a assumé historiquement, et encore aujourd'hui, plus que sa part de responsabilités dans la gestion des matières résiduelles de l'île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office émettra un communiqué de presse lorsque le rapport sera rendu public, l'expédiera aux citoyens et groupes qui en auront fait la demande et le rendra disponible sur son site Internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 16 février et déposé au conseil d'agglomération le 26 février

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM



Dossier # : 1153624004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-13 16:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153624004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009001 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE151009001 reçu du comité exécutif le 4 février 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47\$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 11 février 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE151009007 reçu du comité exécutif le 4 février 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de

travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William – Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29. Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses (contrat : 22 397 663,52 \$+ incidences : 1 820 923,95 \$). Appel d'offres public 214710 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-02-13